SAINT PAUL
Île de La Réunion

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2024

Sommaire

Préambule

I. Contexte économique et financier p.5

II. Rétrospective et constats p.9

III. Orientations budgétaires 2024 ..... p.24

IV. Les opérations pluriannuelles (AP/CP) p.27

V. Prospective globale 2023 - 2027 ..... p.28

VI. Les orientations stratégiques thématiques p.31

Saint-Paul, Terre attractive et écologique p.32
- Aménagement du territoire et logement
- Transition écologique
- Attractivité du territoire

Saint-Paul, Terre apprenante et innovante p.40
- Vie éducative
- Lecture publique

Saint-Paul, Terre solidaire et inclusive p.53
- Petite enfance
- Jeunesse
- Séniors
- Actions sociales
- Santé pour tous

Saint-Paul, Terre accueillante et participative p.63
- La propreté urbaine à l'échelle des bassins de Vie
- L'insertion et l'économie sociale et solidaire, pour la relance de l'emploi local
- Des bassins de vie participatifs et dynamiques
- Une offre de services publics au plus près des Habitants améliorée
- Un territoire sécurisé

Saint-Paul, Terre des talents et des créativités p.78
- Sport
- Culture et patrimoine

Saint-Paul, Terre performante et plus accessible p.86
- Valorisation du personnel communal et amélioration de l'environnement du travail
- Optimisation des ressources
- Modernisation des services municipaux et dématérialisation
- Commande publique et performance
- Partenariats et financements extérieurs

Orientations budgétaires pour 2024

Note de synthèse /article L2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales

Préambule

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat constitue un acte politique majeur, marquant une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

S'appuyant sur le contexte général et des éléments d'analyse rétrospective et prospective, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et ainsi de pouvoir dégager les priorités et axes fort de l'action municipale.

Le contenu de ce débat est encadré par divers textes, dont l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le débat porte également «sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune». L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) est venu compléter les éléments de ce débat, avec notamment des données détaillées au niveau des charges de personnel (structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail).

Préalablement à l'exposé des orientations envisagées, il convient donc de faire un point sur l'environnement économique et financier qui prévaut actuellement sur le plan national et local. Ces informations sont très importantes, car elles permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution constatée et prévisible des indicateurs financiers de la ville.
Enfin, il est important de noter que ce débat sur les Orientations Budgétaires, qui concerne le Budget Principal et son Budget Annexe (Régie de Pompes Funèbres), n'a aucun caractère décisionnel. La délibération imposée par la loi NOTRe n'a pour finalité, que de constituer une preuve de la tenue effective du débat.

Arrivés à la moitié de notre mandat, nous devons poursuivre les projets engagés et confirmer les objectifs que nous souhaitons atteindre à l'échéance de 2026, voire au-delà. Le contexte général marqué par une inflation forte et les mesures de rigueur annoncées par le gouvernement vont continuer à impacter les budgets des collectivités. Néanmoins, la commune de Saint-Paul maintient ses ambitions, tant au niveau de la qualité du service rendu à la population, qu'au niveau de ses investissements structurants.

I.LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

1-PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

(SOURCES : INSEE– LA BANQUE POSTALE – PROJET DE LOI DE FINANCES)

Le dernier point de conjoncture établi par l'INSEE le 7 septembre 2023 fait le constat d'une croissance toujours positive sur le second semestre 2023, mais moins dynamique. En moyenne annuelle, la croissance s'élèverait donc autour de 1 % en 2023, pénalisée par la politique monétaire. Cette croissance serait principalement soutenue par la consommation des ménages.

L'inflation toujours élevée et le haut niveau des taux d'intérêt pourraient peser davantage sur l'investissement. En moyenne annuelle, l'inflation attendue pour 2023 est prévue autour de 5%.

Dans son objectif général de retour à l'équilibre des comptes publics, le gouvernement a annoncé la fin de « quoi qu'il en coûte », politique d'aides face aux conséquences socio-économiques de la crise du Covid-19 et de l'inflation provoquée par la guerre en Ukraine.

Ce contexte incertain contraint le gouvernement à plus de rigueur dans ses prévisions pour 2024. Le nouveau cadrage macroéconomique table sur une croissance du PIB estimée à +1,4%. La loi de programmation des finances publiques souligne l'incertitude élevée, notamment du fait du conflit en Ukraine et des évolutions des prix de l'énergie, tandis que l'inflation (hors tabac) devrait s'établir autour de 3,2%.

La seconde moitié de l'année 2023, mais surtout l'année 2024, seraient celles du retournement de la courbe du chômage. Le taux de chômage actuellement à 7,2 %, pourrait passer à 7,9 % à la fin de l'année prochaine dans un contexte de hausse marquée de la population active due à la mise en place de la réforme des retraites.

En 2023 les banques centrales ont poursuivi la tendance initiée en 2022. La Banque centrale européenne (BCE) a relevé jeudi 14 septembre de 0,25 point de pourcentage ses taux directeurs, effectuant ainsi une dixième hausse d'affilée dans le cadre de sa politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro.

En matière de déficit public, la loi de programmation des finances publiques prévoit un déficit de 4,4% du PIB pour 2024, puis 3,7% en 2025, avant une réduction plus marquée à compter de 2026. Les projections de l'Etat sur l'évolution du déficit public sont donc basées sur une réduction des dépenses des collectivités territoriales (réduction des dépenses permettant la réduction du recours à l'emprunt et donc le désendettement), marquée en particulier à partir de 2026 : avec le cycle électoral, l'Etat s'attend à une forte réduction des dépenses, dont les dépenses d'investissement, pour les années 2026-2027.

A contrario, les administrations centrales de l'Etat (APUC) seraient, à l'inverse et en « compensation », dans une phase d'endettement.

Le ratio de dette publique devrait se situer autour de 111,2% du PIB en 2023, évoluerait à 111,3% du PIB en 2024.

2- CONTEXTE LOCAL

Au niveau local, la dernière publication des tendances conjoncturelles par l'IEDOM n'est pas très rassurante. En effet, plusieurs indicateurs laissent présager un retournement de la situation économique à la Réunion. Même si le marché de l'emploi se maintient globalement, il est noté une baisse de la consommation et des investissements. Il convient néanmoins de relever que le secteur du tourisme reste dans une bonne tendance.

A ce contexte relativement peu favorable, se rajoutent pour les collectivités, l'inflation et surtout les impacts des décisions gouvernementales sur la masse salariale (augmentations successives de la valeur du point d'indice, augmentation du SMIC...), qui ont absorbé les efforts de gestion et les effets bénéfiques du rebond économique post- covid.

L'indice des prix à la consommation des ménages augmente de 0,7 % entre fin mars et fin juin, après +0,2 % au 1er trimestre. Sur un an, la hausse des prix ralentit à La Réunion : elle s'établit à +2,1 % fin juin, contre +3,4 % fin mars. Ce ralentissement s'explique en partie par la baisse des prix de l'énergie (-5,7 % fin juin, après +4,3 % fin mars en glissement annuel), dont les prix des produits pétroliers (- 8,3 %).

L'accroissement des prix de l'alimentation s'intensifie quant à lui, de +5,9 % en glissement annuel au 1er trimestre à +8,6% au 2e trimestre.

À court terme, le rebond des prix de l'énergie (hausse de 10 % du tarif réglementé de l'électricité au 1er août, hausse du prix du pétrole) et l'évolution des prix de vente des entreprises devraient contrarier cette relative détente de l'inflation.

Dans ce contexte, le marché du travail apparaît comme résilient : le nombre de demandeurs d'emploi recule au 2e trimestre et les entreprises continuent d'augmenter leurs effectifs. Les premiers signes d'un ralentissement sont toutefois visibles.

En effet, certains indicateurs de vulnérabilité financière des ménages se dégradent. Le nombre de dossiers déposés à la Commission de surendettement progresse sur un an (+20,4 % au 2e trimestre 2023, par rapport au 2e trimestre 2022).

3-PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Le 27 septembre dernier, le ministre de l'Economie et des Finances et affirmé que le Projet de Loi de Finances 2024 doit amener au désendettement de la France tout en luttant contre l'inflation et en investissant dans la transition énergétique. Ces « trois défis » rendent l'équation particulièrement difficile.

Le gouvernement veut donner des gages de sérieux budgétaire, confronté à une dette qui a dépassé les 3.000 milliards d'euros et à un déficit largement hors des « clous européens », qui range la France parmi les mauvais élèves de la zone euro.

L'essentiel des économies proviendront de la suppression progressive des mesures exceptionnelles permettant d'alléger la facture d'électricité des ménages et des entreprises.

Mais s'il souhaite resserrer un peu les cordons de la bourse, l'exécutif entend continuer à s'ériger en défenseur du pouvoir d'achat face à une inflation qui commence à refluer mais qui reste un sujet politiquement sensible. Face à la flambée des carburants, il a prévu une nouvelle indemnité pour les travailleurs modestes.

Le gouvernement affirme également sa volonté de soutien aux collectivités territoriales, par diverses mesures de financement, notamment pour l'investissement, avec la pérennisation du fonds vert et le « verdissement » des dotations de droit commun (DETR, DSIL..).

Il est à noter que le PLF pour 2024 a été présenté en même temps que le Projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2023 – 2027, qui contraint à nouveau les collectivités locales à modérer leurs dépenses de fonctionnement sur les années à venir.

Ci-dessous les principales dispositions du PLF 2024 impactant les collectivités locales :

√ Les concours financiers de l'Etat

La DGF pour 2024 est fixée à 27,145 Mds d'euros, contre 26,931Mds d'euros en 2023.

La DGF des communes et EPCI sera abondée de 220M€ :

- 190 M€ seront réservés aux dotations de péréquations communales que sont la dotation de solidarité rurale (+100M€) et la dotation de solidarité urbaine (90M€), la dotation nationale de péréquation n'étant pas abondée ;
- Les 30 M€ restant permettront de financer 1/3 de la progression de 90M€ de la dotation d'intercommunalité. Les 2/3 restants de la progression de la dotation d'intercommunalité (60M€) seront financés par la réduction de la dotation de compensation.

Pour les communes d'outre-mer, le coefficient de majoration de la population d'outre-mer (+56,5%) pour le calcul du volume de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (correspondant aux enveloppes de Dotation de Solidarité Rurale (DSR), Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP) des communes métropolitaines), est pérennisé. Ce coefficient de majoration de la population était de 35% en 2019.

√ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul automatique correspondant au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent. Malgré une décélération ces derniers mois, l'inflation reste à un niveau élevé en France d'après l'Insee (+ 4,3 % sur un an en juillet). Par conséquent, après un record depuis au moins 30 ans avec + 7,1 % en 2023, les bases d'imposition de l'année prochaine connaître une nouvelle une hausse aux alentours de 5 % selon les dernières prévisions de la Banque de France.

√ Dotation pour les titres sécurisés :

Son enveloppe devrait passer de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024. L'objectif est de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

√ La contribution des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise de la dépense publique :

Le projet de loi de programmation des finances publiques souligne que les collectivités territoriales devront contribuer à l'effort de réduction du déficit public, tout en précisant que les modalités concrètes de participation sont en cours d'élaboration en concertation avec elles.

Cette contribution se fera au travers des objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement, comme dans la précédente loi de programmation des finances publiques, avec une évolution des dépenses de fonctionnement de 0,5% inférieure à l'inflation hors tabac. Cet objectif d'évolution au plan national, devrait toutefois être non-contraignant pour les collectivités locales.

Cette moindre progression des dépenses de fonctionnement vise à « renforcer la capacité d'autofinancement des collectivités et leurs investissements s'inscrivant dans la transition écologique des territoires ».

√ Soutien à l'investissement et orientation en faveur de la transition écologique :

L'État renforce son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€, contre 1,5 Md€ en 2023. Parmi les priorités, il y a notamment la rénovation des écoles.

Toujours dans le cadre de la transition écologique, « l'objectif de verdissement » des dotations est renforcé, pour atteindre près de 0,5 Md€, soit 25% de l'enveloppe globale.

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

Récapitulatif des enveloppes :

	PLF 2024
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	570M€ + 111M€ de DSIL exceptionnelle
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	1,046 Mds€
Dotation Politique de la Ville (DPV)	150M€
Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	212M€

II. RÉTROSPECTIVE ET CONSTATS

Avant de se projeter sur l'exercice 2024, il est indispensable de voir les évolutions passées et les réalisations probables à la fin de l'exercice 2023.
Ce constat porte sur la section de fonctionnement, avec notamment l'impact de l'inflation, mais également sur la section d'investissement qui connaît en 2023 une forte progression.

RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Budget Principal	2018	2019	2020	2021	2022	Evolut° Moyenne	2023	Variations	
	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	2017-2022	Estimations	(En %)	(En valeur)
RECETTES DE GESTION	146 517 742,42	149 566 322,86	146 816 106,41	157 951 571,72	165 283 996,61	2,03%	173 373 657,75	4,9%	8 089 661,14
- DEPENSES DE GESTION	129 823 926,07	134 684 069,22	132 928 910,10	135 833 140,64	142 667 311,52	1,48%	151 595 576,19	6,3%	8 928 264,67
= RESULTAT DE GESTION	16 693 816,35	14 882 253,64	13 887 196,31	22 118 431,08	22 616 685,09	8,19%	21 778 081,56	-3,7%	-838 603,53
= RESULTAT FINANCIER	14 403,56	9 879,48	-65 130,55	-40 323,95	-41 490,19	-171,52%	-148 653,97	258,3%	-107 163,78
= RESULTAT EXCEPTIONNEL	-139 074,45	-1 043 696,43	2 638 350,26	-111 265,23	73 102,42	ns	294 446,45	302,8%	221 344,03
EPARGNE DE GESTION	16 569 145,46	13 848 436,69	16 460 416,02	21 966 841,90	22 648 297,32	7,56%	21 923 874,04	-3,2%	-724 423,28
- Intérêts de la Dette	2 558 117,54	2 564 356,37	2 384 504,70	2 147 518,00	2 261 364,15	-3,40%	2 850 000,00	26,0%	588 635,85
= EPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)	14 011 027,92	11 284 080,32	14 075 911,32	19 819 323,90	20 386 933,17	9,72%	19 073 874,04	-6,4%	-1 313 059,13
- Capital de la Dette	10 668 137,44	10 017 979,77	9 122 469,65	8 770 029,38	8 941 658,23	-2,69%	9 525 000,00	6,5%	583 341,77
= EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	3 342 890,48	1 266 100,55	4 953 441,67	11 049 294,52	11 445 274,94	68,96%	9 548 874,04	-16,6%	-1 896 400,90
DEP. D'EQUIP. BRUT (DEB = Chap 20, 204, 21 et 23)	44 658 882,00	40 459 170,01	34 554 755,01	35 732 439,23	37 482 703,70	2,82%	60 455 087,71	61,3%	22 972 384,01
+ DEPENSES FINANCIERES (Hors dette)	5 076,14	221 736,00	2 206,26	61 400,00	589 028,33	ns	349 947,74	-40,6%	-239 080,59
= BESOIN DE FIN. (si négatif : excédent fin.)	20 911 931,01	16 387 324,85	20 339 263,57	21 235 312,33	22 001 649,00	2,20%	28 781 291,18	30,8%	6 779 642,18
- EPARGNE NETTE	3 342 890,48	1 266 100,55	4 953 441,67	11 049 294,52	11 445 274,94	68,96%	9 548 874,04	-16,6%	-1 896 400,90
- EMPRUNT	17 104 710,00	18 000 000,00	14 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00		18 000 000,00	63,6%	7 000 000,00
= VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-464 330,53	2 878 775,70	-1 385 821,90	813 982,19	443 625,94		-1 232 417,14		
+ FONDS DE ROULEMENT INITIAL AU 01/01	1 978 999,88	1 514 669,35	4 393 445,05	3 007 623,15	3 821 605,34	17,51%	4 265 231,28		
= F.R. FINAL (= Résultat BRUT de clôture)	1 514 669,35	4 393 445,05	3 007 623,15	3 821 605,34	4 265 231,28	34,75%	3 032 814,14	-28,9%	-1 232 417,14
DETTE (Capital Restant Dû cumulé)	104 750 637 €	112 732 658 €	117 610 188 €	119 840 159 €	121 898 500 €	4,4%	128 315 159 €	5,3%	6 416 658 €
Capacité de Désendettement (en années)	7,5	10,0	8,4	6,0	6,0		6,7		

En 2021 et 2022, les efforts de gestion ont permis de maîtriser l'augmentation des dépenses et dans le même temps les recettes ont fortement progressé du fait de la reprise d'activité post- covid et d'une inflation en progression. Les soldes d'épargne se sont en conséquence nettement améliorés.

L'année 2023 est marquée par l'impact des décisions gouvernementales et de l'inflation, ce qui entraîne une progression des dépenses de gestion (autour de +6,3%), plus marquée que celle des recettes (autour de 4,9%). Ces évolutions devraient faire passer l'épargne nette de 11 M€ à 9,5 M€.

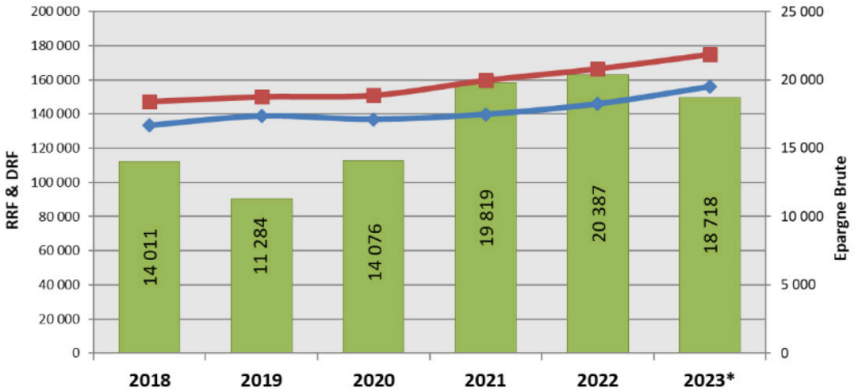

Après deux années de reconstitution et de consolidation des marges de manœuvre, l'année 2023 subit fortement des effets de l'inflation et des décisions du gouvernement sur la rémunération dans la fonction publique.

Ainsi, en 2023, l'Epargne Brute se situera en dessous des 19 M€.
Quant aux Dépenses d'Equipement Brut, elles devraient enregistrer en 2023 des niveaux historiques, autour de 60 M€, grâce notamment aux financements européens. Pour compléter le financement des investissements, le recours à l'emprunt devrait s'établir autour de 18 M€.

A-RÉTROSPECTIVE 2018-2023

Globalement, en pourcentage et en moyenne, sur la période considérée les dépenses ont augmenté de 1,42 % et les recettes de 2,01 %. Cependant ces évolutions moyennes masquent de fortes variations, comme par exemple les conséquences de la crise Covid (chute en 2020 et rebond en 2021).

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement en K€	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023***	Évolution 2022=>2023	Pour mémoire Evolution 2021 => 2022	Évolution Moyenne (2018-2022)
Total (en K€)	**153 899**	**160 070**	**151 656**	**160 141**	**166 898**	**175 618**	**5,22%**	**4,22%**	**2,01%**
Evol en valeur (K€)	***2 213***	***6 171***	***- 8 413***	***8 485***	***6 757***	***8 720***			
Evol annuelle des RRF (en %)	1,46%	4,01%	-5,26%	5,60%	4,22%	5,22%			
Impôts et taxes (73)	106 072	108 386	107 980	115 473	122 336	129 045	5,48%	5,94%	3,45%
Octroi de Mer et FIRT	*42 219*	*42 596*	*41 672*	*46 906*	*48 868*	*49 057*	0,39%	4,18%	4,07%
Taxes Locales	*49 479*	*50 813*	*51 595*	*54 082*	*57 291*	*62 016*	8,25%	5,93%	3,36%
Dotations et Participations (74)	34 659	33 438	33 159	36 122	36 168	38 420	6,23%	0,13%	2,00%
Dont DGF	*20 905*	*21 168*	*21 966*	*23 122*	*24 529*	*26 098*	6,40%	6,08%	3,97%
Dont Remb. / Emplois d'avenir	*648*	*74*	*3*	-	-	-		ns	ns
Dont Remb. / Autres Contrats Aidés	*4 413*	*3 681*	*3 645*	*5 135*	*6 007*	*5 300*	-11,76%	16,97%	ns
Produits des services & du domaine (70)	3 985	3 914	2 643	4 107	4 003	3 461	-13,55%	-2,52%	2,40%
Dont Cantines scolaires (7067)	2 380	2 377	1 315	2 722	2 246	1 600	-28,75%	-17,49%	7,63%
Rembours. sur salaires (013)	322	2 401	1 935	1 284	1 567	1 376	-12,15%	22,00%	103,94%
Autres recettes	8 861	11 930	5 940	3 156	2 824	3 316	17,40%	-10,49%	16,85%
Dont Cession d'immobilisation	*6 522*	*9 946*	*648*	*457*	*506*	*875*	73,04%	*10,69%*	67,63%

Les Recettes Réelles de Fonctionnement devraient globalement bien progresser en 2023 (autour de +5,22%). Cette évolution résulte surtout des recettes de la fiscalité directe et de la DGF. A l'inverse, les produits des services et du domaine continuent de diminuer (environ – 13%).

1.1 LES RECETTES FISCALES

Les recettes de la fiscalité directe locale (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent toujours une part importante dans nos recettes réelles de fonctionnement. Leur proportion progresse même légèrement à plus de 35 % des Recettes Réelles de Fonctionnement.

	TAXES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne (2017-2022)
BASES	**BASES NETTES**	*Définitives*	*Définitives*	*Définitives*	*Définitives*	*Définitives*	*Définitives*	***Provisoires***	
	BASES TH	**90 499 361**	**91 079 697**	**93 838 144**	**95 376 261**	-			
	Evol en %	*2,5%*	*0,6%*	*3,0%*	*1,6%*				***1,9%***
	BASES TH (LV + RS)					***13 175 800***	***13 488 421***	***14 446 098***	
							2,4%	*7,1%*	
	BASES TFB	**95 620 001**	**97 563 575**	**100 271 552**	**102 062 829**	***103 159 114***	***109 830 041***	***118 014 000***	
	Evol en %	*2,7%*	*2,0%*	*2,8%*	*1,8%*	*1,1%*	*6,5%*	*7,5%*	***2,8%***
	BASES TFNB	**847 893**	**844 314**	**742 306**	**738 523**	***726 772***	***749 500***	***796 800***	
	Evol en %	*-18,1%*	*-0,4%*	*-12,1%*	*-0,5%*	*-1,6%*	*3,1%*	*6,3%*	***-4,9%***
TAUX	**TAUX**								
	Taux TH	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	
	Taux TFB	28,83%	28,83%	28,83%	28,83%	41,77%	41,77%	41,77%	
	Taux TFNB	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	
PRODUITS	**PRODUIT GLOBAL**	**48 236 936**	**48 927 028**	**50 298 237**	**51 160 338**	**53 748 364**	**57 108 426**	**61 371 155**	
	Evol en %	*2,45%*	*1,43%*	*2,80%*	*1,71%*	*5,06%*	*6,25%*	*7,46%*	*3,28%*
	Evol en valeur	*1 151 463*	*690 092*	*1 371 209*	*862 101*	*2 588 026*	*3 360 061*	*4 262 729*	
Dont :	Produit TH	20 407 606	20 538 472	21 160 501	21 507 347	2 971 143	3 041 639	3 257 595	
	Effet du Coéf Cor.					***7 510 243***	***7 995 663***	***8 602 821***	
	Produit TFB	27 567 246	28 127 579	28 908 288	29 424 714	43 042 333	45 839 453	49 264 448	
	Produit TFNB	262 084	260 977	229 447	228 277	224 645	231 670	246 291	

Sans augmentation des impôts, les années 2022 et 2023 font état d'une forte progression des bases imposables. Ces évolutions découlent très largement de l'inflation qui détermine les coefficients annuels de revalorisation des bases. Après les 3,4% de 2022, c'est une revalorisation de +7,1% qui a été appliquée en 2023 aux bases de TH et de TFB. Avec les dispositifs de compensation de la suppression de la TH, les recettes globales de fiscalité directe devraient connaître en 2023 une nouvelle progression significative autour de +7,4%.

Après une légère progression en 2022 et 2023, le poids de la fiscalité indirecte, constituée de l'Octroi de Mer et de la Taxe sur les carburants, régresse légèrement et représente environ 28 % de nos recettes de fonctionnement. En effet, suite à l'effet de rattrapage constaté en 2021 (+12,56%) et 2022 (+3,60%), ces recettes marquent le pas en 2023, avec une évolution limitée à seulement 0,39%.

1.2 LES DOTATIONS DE L'ETAT

Depuis 2020 la Dotation Globale de Fonctionnement connait chaque année une évolution positive, particulièrement pour les DOM, compte tenu du dispositif de rattrapage instauré dans le cadre de la DACOM.

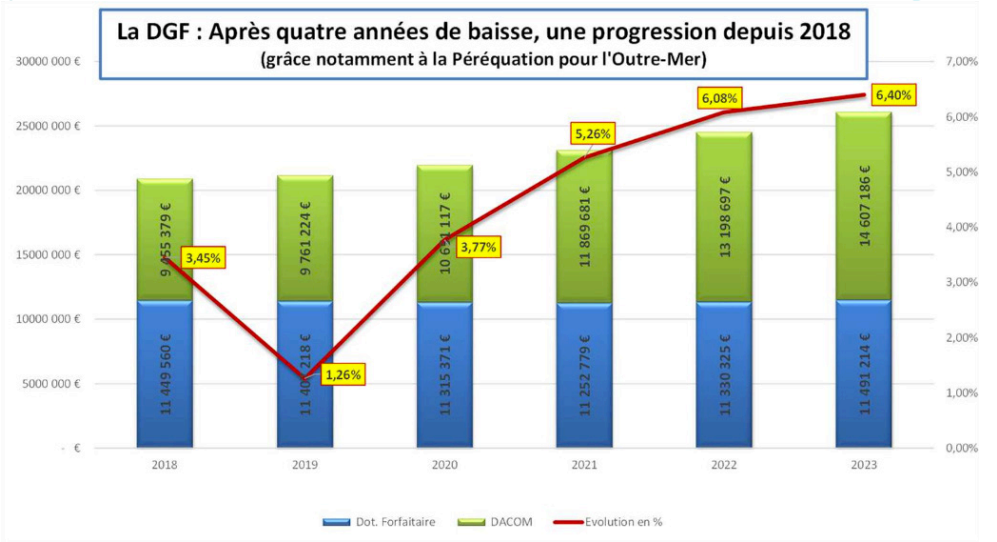

Depuis la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 la tendance s'est inversée. Grâce surtout au coefficient de majoration de la population des collectivités d'outre-mer, la DACOM (quote-part de la DSU et de la DSR) et plus particulièrement la Dotation de Péréquation pour l'Outre-Mer (DPOM) ont contribué à faire progresser significativement l'ensemble de la DGF sur les trois dernières années.

1.3 LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits des services et du domaine :

Compte tenu des mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles Saint-Pauloises, les recettes du chapitre 70 connaissent une tendance générale à la baisse (-13% en 2023). Avec l'objectif de la mandature sur la gratuité des repas, les recettes des cantines scolaires enregistrent en 2023, une baisse d'environ 28% par rapport à 2022.

2 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023*	Évolution 2022=>2023	Pour mémoire Evolution 2021 => 2022	Évolution Moyenne (2018-2022)
Total (en K€)	**133 366**	**138 840**	**136 933**	**139 865**	**146 006**	**156 025**	**6,86%**	**4,39%**	**1,42%**
Evol en valeur (K€)	***- 2 951***	***5 474***	***- 1 907***	***2 932***	***6 141***	***10 019***			
Evol annuelle des DRF (en %)	-2,16%	4,10%	-1,37%	2,14%	4,39%	6,86%			
Charges à caractère général (011)	22 662	22 676	21 884	23 383	27 185	30 340	11,61%	16,26%	2,70%
Charges de personnel (012)	91 818	96 039	96 106	96 181	99 087	102 200	3,14%	3,02%	1,34%
Autres charges de gestion courante (65)	15 168	15 831	14 813	16 048	16 088	18 825	17,02%	0,24%	0,80%
Dont subventions versées (657)	*10 054*	*10 670*	*9 065*	*10 489*	*10 202*	*11 800*	*15,67%*	*-2,74%*	*-0,27%*
Intérêts de la dette (66)	2 558	2 564	2 470	2 148	2 261	2 850	26,03%	5,30%	-3,41%
Autres dépenses	1 159	1 730	1 660	2 105	1 385	1 810	30,70%	-34,22%	9,42%

Contrairement aux recettes, tous les chapitres des dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation. Les évolutions les plus marquées sont surtout du fait de l'inflation et des décisions gouvernementales sur la rémunération. Ainsi, en 2023 les chapitres 011 et 012 progressent chacun d'environ 3 M€ par rapport à 2022. Avec 2 M€ de plus en 2023, le chapitre 65 connait également une évolution très significative.

2.1 LES CHARGES DE PERSONNEL (012)

Après trois années de maîtrise des charges de personnel, les décisions gouvernementales ont fortement impacté le chapitre 012. Alors que l'évolution moyenne était de +1,34% sur la période 2018-2022, les années 2022 et 2023 progressent de plus de 3%, soit un peu plus de 3 M€ chaque année.

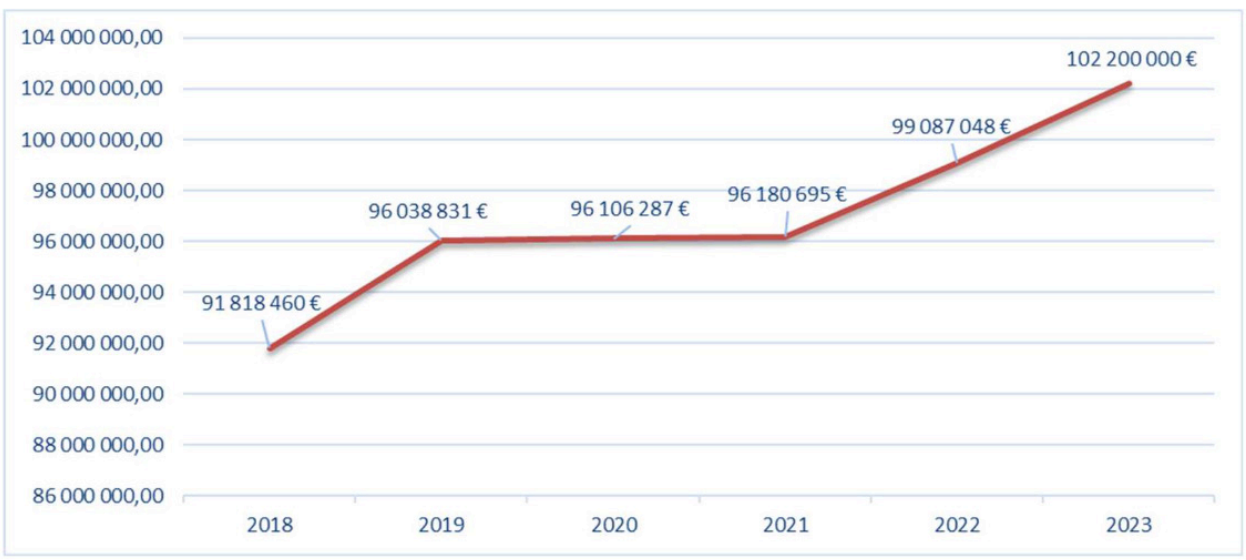

Ces évolutions enregistrées en 2022 et 2023 sont la conséquence de plusieurs éléments: les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT); les décisions gouvernementales relatives à l'augmentation du SMIC, au dégel de la valeur du point d'indice; et l'ambition de la municipalité d'améliorer le cadre de travail des agents et leur pouvoir d'achat mais aussi de la mise en conformité des règles de rémunération, notamment l'application des règles relatives à l'attribution de la NBI.

2.2 LES CHARGES COURANTES ET AUTRES CHARGES DE GESTION

Les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont enregistré une évolution très marquée en 2023 (autour respectivement, de 12% et 17%).

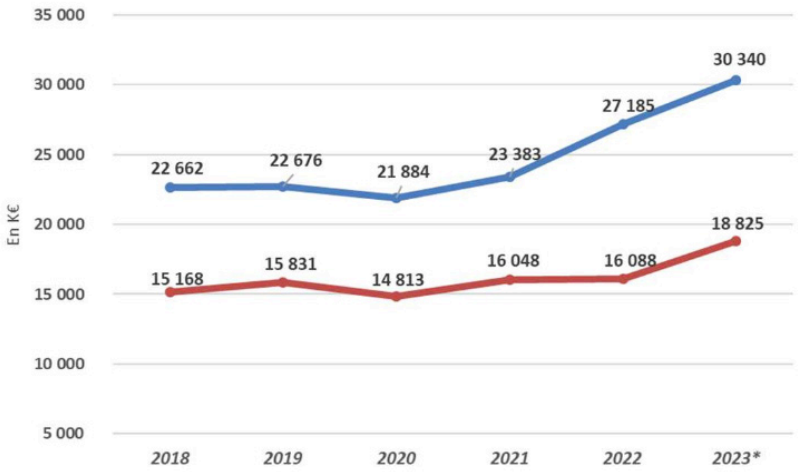

Après une période de maîtrise et de réduction des dépenses courantes, notamment en raison de la crise sanitaire, les années 2021 et 2022 marquent le retour à des niveaux habituels de dépenses. Néanmoins, l'inflation élevée et persistante sur les matières et fournitures ainsi que sur les dépenses d'énergie a entrainé une très forte progression du chapitre 011, qui devrait en 2023, passer au-dessus des 30 M€. Le chapitre 65 lui aussi devrait progresser fortement, notamment compte tenu du soutien plus marqué au secteur associatif, ainsi qu'au CCAS.

2.3 LES CHARGES FINANCIÈRES

Le poids des intérêts financiers dans les dépenses réelles de fonctionnement reste mesuré malgré un contexte mondial défavorable. Il passe de 1,5% en 2022 à environ 1,8% en 2023

En effet, la politique monétaire de la BCE pour contrer l'inflation a conduit à une montée considérable des taux d'intérêt des nouveaux emprunts contractés, mais aussi au niveau de l'encours existant à taux variable. Entre 2022 et 2023, le taux moyen annuel de la dette de la commune est passé de 1,92% à 2,73%.

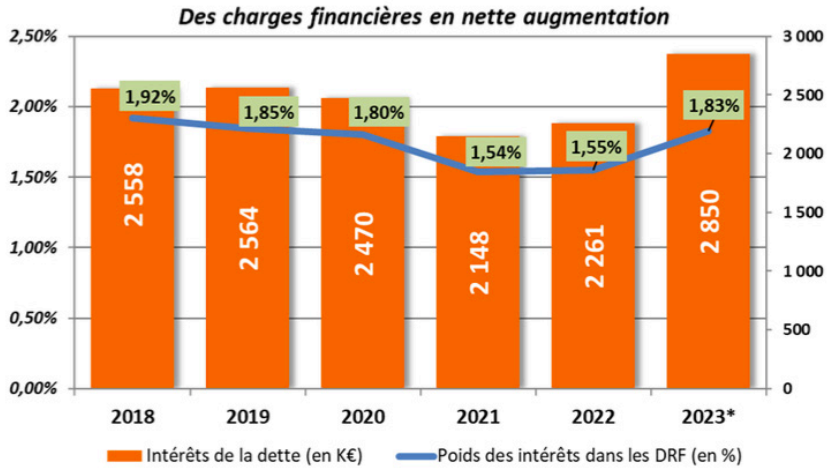

3 –CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement net (ou l'épargne nette) correspond au solde des recettes de fonctionnement lorsque les dépenses de fonctionnement, les intérêts et le capital des emprunts sont payés. Cet indicateur traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dettes, mais aussi à assurer un autofinancement (partiel) de ses investissements. Sur la période 2018 – 2023, les différents soldes d'épargne ont connu les évolutions suivantes :

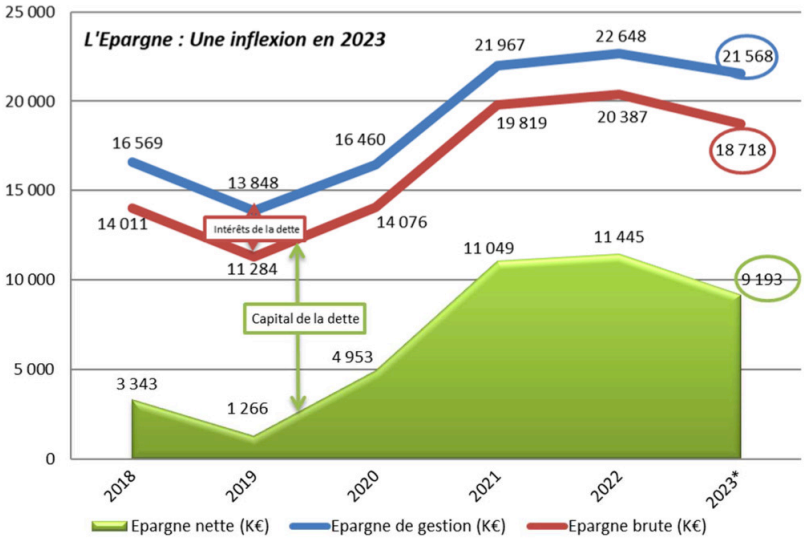

Les mesures prises depuis 2020 pour une meilleure maîtrise des dépenses, associées au fort dynamisme fiscal entre 2021 et 2023, ont permis de reconstituer une Capacité d'Autofinancement Nette confortable, permettant ainsi la réalisation des investissements ambitieux de la ville, sans dégradation de sa capacité de désendettement.

4 – LES INVESTISSEMENTS

4.1 LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux), sont celles qui ont pour effet de modifier durablement le patrimoine communal. Ces dépenses ont connu l'évolution suivante :

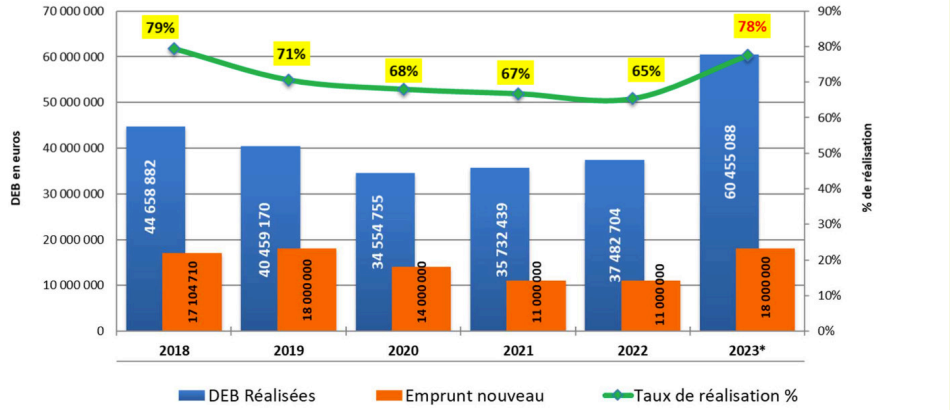

Sur la période 2018/2022, la réalisation moyenne des dépenses d'équipement est légèrement en baisse à environ 38,5 M€. Les réalisations de 2023 devraient se situer à des niveaux remarquables et jamais atteints par la commune de Saint-Paul. En effet, les investissements réalisés en 2023 par la ville, devraient dépasser les 60 M€, soit 56% de plus que la moyenne de la période 2018/2022. Ce sursaut a été possible grâce notamment aux mesures de financement très favorables du dispositif REACT UE, permettant le lancement de chantiers importants et structurants dans plusieurs domaines. Les principales opérations concernent la numérisation des écoles, le PRU de Saint-Gilles, des opérations de sécurisation des radiers, des travaux dans les écoles, … En complément des financements obtenus, la Ville a fait également appel aux emprunts, dont le montant total pourrait atteindre 18 M€ en 2023.

Les ratios ci-dessous indiquent le niveau de l'effort d'équipement de Saint-Paul, sur la période de 2018 à 2023 :

RATIOS	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prov)	*Moyenne 2022* Strate + de 100 000 Hab
Taux d'équipement (%) : Dép. d'équip. brut / recettes. réelles de fonct.	29,29%	25,65%	22,94%	22,44%	22,75%	34,61%	*17,9%*
Dépenses d'équipement brut / habitant (en €/ hab)	416	378	326	341	358	573	*253*

Avec les réalisations élevées en 2023, la commune de Saint-Paul accentue davantage son écart avec les niveaux moyens constatés dans les collectivités de même strate. Les réalisations de 2023 sont même deux fois supérieures aux ratios moyens de de la strate pour 2022.

B-BUDGET ANNEXE DE POMPES FUNÈBRES

Le seul budget annexe au budget principal de la ville est celui des Pompes Funèbres, dont l'unique objet est d'isoler toutes les dépenses et recettes liées à la prestation de fossoyage dans les cimetières de la commune.

Ce budget doit s'équilibrer par ses propres recettes, c'est-à-dire les participations des familles. Il convient de rappeler que les personnes démunies de ressources suffisantes, en particulier celles relevant de la CMU, bénéficient d'une prise en charge totale des frais par le CCAS.

Sur la période de 2018 -2023, les données de ce budget ont évolué comme suit :

Régie de Pompes Funèbres	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
Recettes de Fonctionnement	105 808,80 €	102 052,30 €	109 814,42 €	127 503,60 €	116 631,22 €	133 589,76 €
Dépenses de Fonctionnement	104 507,69 €	107 912,90 €	107 646,88 €	103 633,11 €	116 497,22 €	130 000,00 €
Résultat N-1 reporté	1 977,22 €	3 278,33 €	- 2 582,27 €	- 414,73 €	23 455,76 €	23 589,76 €
Résultat de Clôture FCT	**3 278,33 €**	**- 2 582,27 €**	**- 414,73 €**	**23 455,76 €**	**23 589,76 €**	**27 179,52 €**
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat N-1 reporté	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €
Résultat de Clôture INV	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**	**20 739,17 €**
Résultat global cumulé	**24 017,50 €**	**18 156,90 €**	**20 324,44 €**	**44 194,93 €**	**44 328,93 €**	**47 918,69 €**

Malgré une amélioration constatée en 2021, l'équilibre financier de ce budget est fragile depuis plusieurs exercices, et le niveau de couverture des charges actuelles permet difficilement la prise en compte des éventuelles charges exceptionnelles, telles que notamment l'admission en non-valeur des créances anciennes, devenues irrécouvrables ou éteintes.

C-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

1.LE COÛT DE LA DETTE

Sous réserve des dernières réalisations de l'exercice 2023, la dette devrait évoluer comme suit :

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2022	Au : 31/12/2023	Variation
La dette globale est de :	121 898 500 €	122 374 620 €	↑
Taux moyen annuel :	1,92 %	2,73 %	↑
Taux actuariel :	2,36 %	2,91 %	↑
Durée de vie moyenne :	6 ans, 8 mois	6 ans, 10 mois	→
Durée résiduelle moyenne :	13 ans, 2 mois	13 ans, 2 mois	→
Nombre de contrats :	35	36	

L'encours de dette de la ville de Saint Paul est amorti de 9 524 K€ sur l'exercice 2023. Parallèlement la Ville devrait souscrire 15 M€ de nouveaux emprunts dont :

- 10 M€ déjà souscrits auprès de l'Agence Française de Développement, à un taux fixe de 3,87% sur 20 ans,

- et 5 M€ sur 20 ans, en cours de consultation, et qui seront probablement mobilisés avant le 31 décembre 2023.

Sous réserve de cette dernière mobilisation, cela devrait donc se traduire par une nouvelle progression de l'encours de dette d'environ 5,5 M€ entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023.

Le taux moyen qui représente le coût de la dette, s'élève à 2,73% sur l'exercice budgétaire 2023. Le coût de la dette de la Ville se situe néanmoins dans la moyenne des niveaux observés pour la strate. Le taux actuariel est également orienté à la hausse, avec 2,91%, compte tenu de la dégradation des conditions de taux sur le marché, mais également au niveau du livret A.

La durée de vie moyenne de l'encours reste en dessous de 7 ans.

2.LA STRUCTURE DE LA DETTE

La répartition de la dette est la suivante :

Stock au 31/12/2023	Taux Fixe	Taux Variable	Livret A	TOTAL
Encours	80 409 280,16 €	35 780 262,98 €	6 185 076,80 €	122 374 619,94 €
Pourcentage global	65,71 %	29,24 %	5,05 %	100.0 %
Durée de vie moyenne	6 ans, 6 mois	7 ans, 7 mois	7 ans, 10 mois	6 ans, 10 mois
Nombre d'emprunts	26	8	2	36
Taux actuariel	2,38 %	3,95 %	3,80 %	2,91 %

La structure de l'encours a relativement peu varié par rapport au 31/12/2022. La part de l'encours à taux fixe progresse légèrement et reste très largement prépondérante dans l'encours total (65,71%).

Depuis plusieurs années, la totalité de l'encours de dette de la Ville est classé en 1-A (absence de risque) selon les critères de la Charte Gissler. En d'autres termes, la dette de la commune est saine et à faible risque.

3- RÉPARTITION PAR PRÊTEUR

Hors les 5 M€ en cours de consultation, au 31 décembre 2023, l'encours de dette de la commune se répartit sur les établissements suivants :

La Ville de Saint-Paul travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local.

L'Agence Française de Développement (38% de l'encours) et la Caisse Française de Financement Local / Banque Postale (25% de l' encours), restent les principaux partenaires.

Le Crédit Agricole, se place au troisième rang de nos partenaires avec environ 17% de l'encours total.

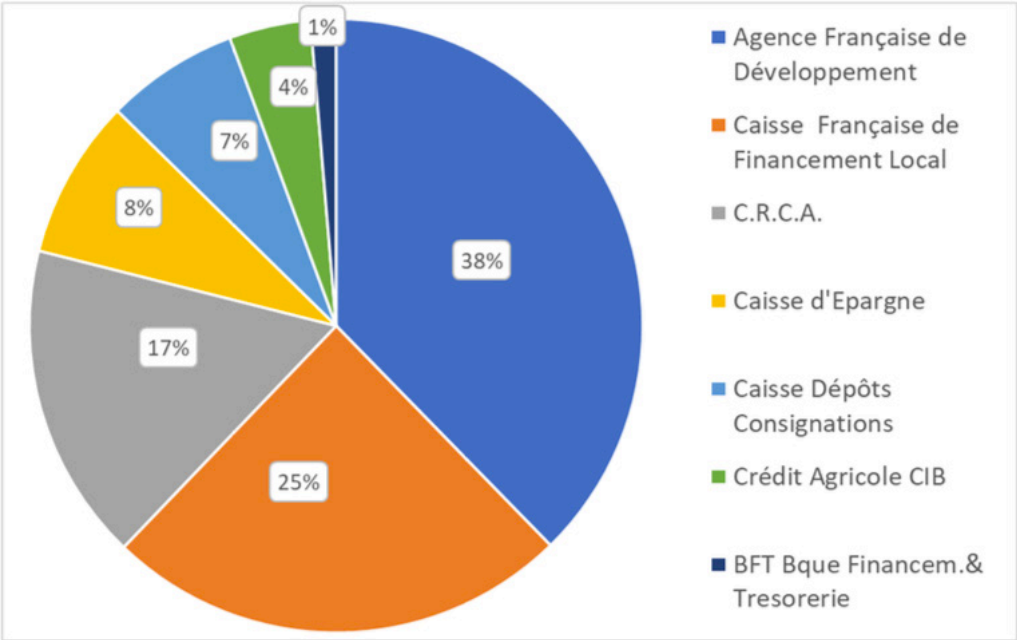

4- EVOLUTION ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Pour compléter le financement de ses investissements, la Ville a régulièrement fait appel à l'emprunt. Les mobilisations annuelles étant supérieures aux remboursements annuels, depuis 2018 le stock de dette est en progression régulière.

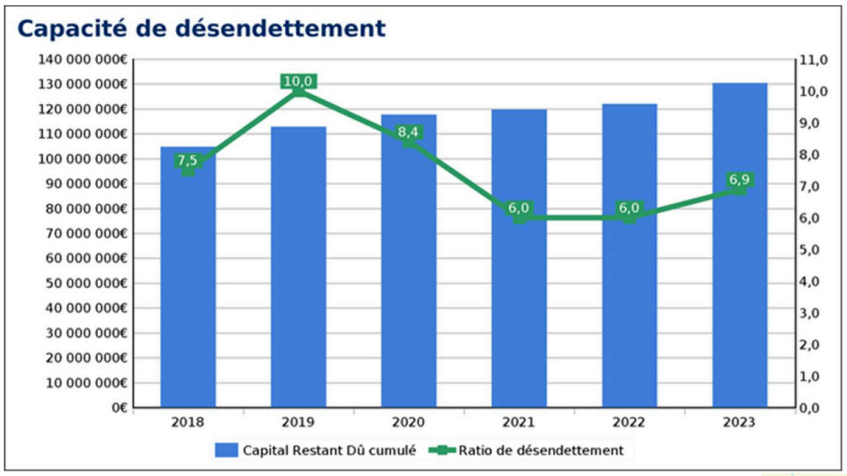

Cette progression du stock de dette n'a toutefois pas entrainé une forte dégradation du ratio de capacité de désendettement, car dans le même temps, l'épargne brute s'est améliorée. Ainsi, en 2021 et 2022 le ratio de capacité de désendettement est nettement redescendu en dessous de 10 ans. En 2023, en raison d'une épargne en retrait, le ratio remonte légèrement autour de 7 années, mais reste nettement en dessous du seuil d'alerte de 12 années.

5- PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE

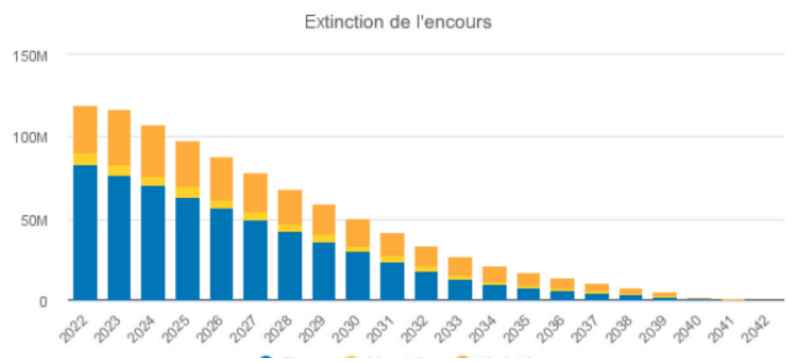

L'encours de dette actuelle de la ville de Saint-Paul s'amortit jusqu'en 2043.

Hors dettes nouvelles, et compte tenu du profil classique des emprunts (pas de remboursement in fine), l' encours existant fait état d'une extinction très constante.

Compte tenu notamment de la progression des taux d'intérêt, l'annuité a connu une évolution notable à partir de 2022. Sur la période 2023 – 2027, l'annuité totale annuelle devrait se situer sur un palier autour de 13 M€, contre 11 M€ précédemment.

Hors dettes nouvelles, les annuités sont anticipées décroissantes, avec un décrochage à partir de 2028 où l'annuité repasse à 12 M€, pour chuter nettement à partir de 2032.

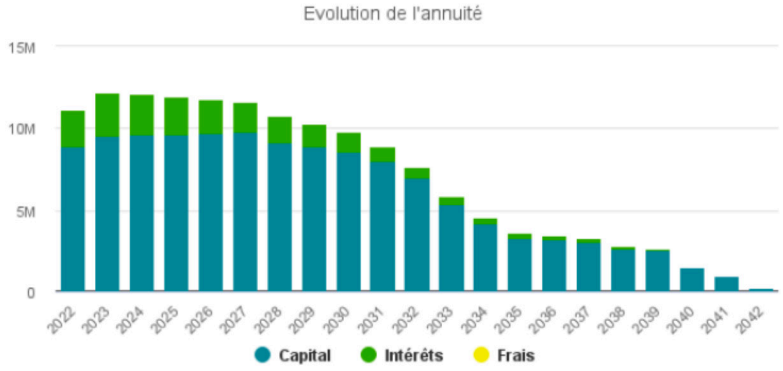

D – LES RESSOURCES HUMAINES

Depuis la loi « NOTRe », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

A-STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 1er janvier et au 31 décembre de l'année. Les éléments présentés ci-dessous sont établis sur la base du budget principal de la collectivité.

- **Evolution des effectifs rémunérés**

Effectif payé	Moyenne des effectifs
2018	3 144
2019	3 177
2020	3 196
2021	**3 194**
2022	**3 133**
2023	**3 071**

Ces effectifs rémunérés (effectifs ayant une paie sur le mois concerné) excluent les élus, les collaborateurs de groupes, les vacataires cumul emploi, les étudiants ou encore les réversions de SFT.

- **Structure des effectifs (octobre 2023)**

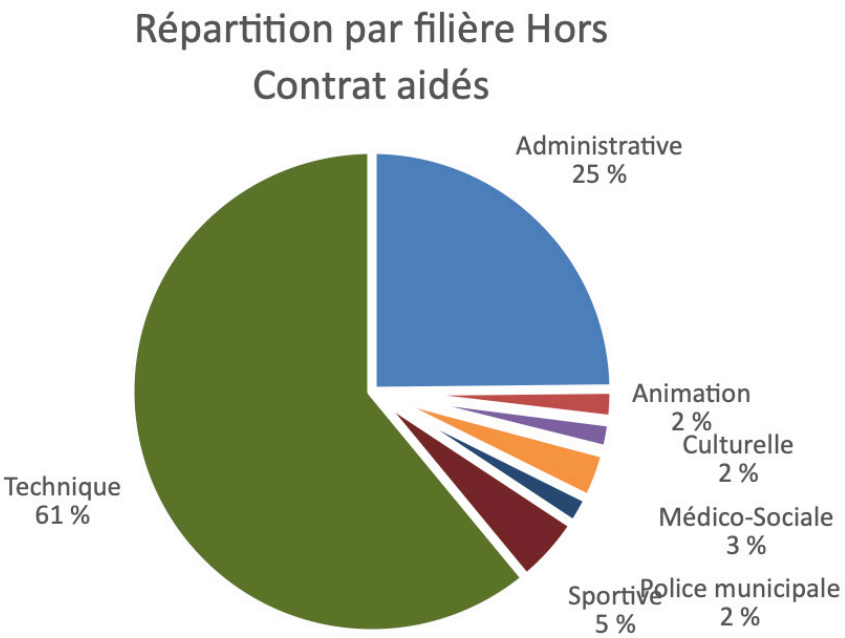

La filière technique représente la part majoritaire des filières de la ville. Elle regroupe 61% des effectifs suivi par la filière administrative qui représente 25% des effectifs.

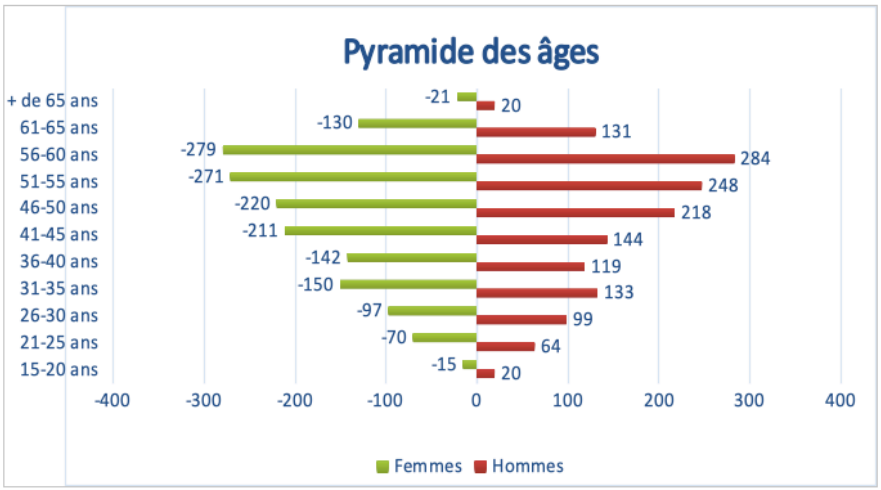

L'analyse de la pyramide des âges montre un départ significatif de 261 agents dans les 7 prochaines années et 41 agents dans les deux ans. Cela démontre la nécessité de mettre en place un processus de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs à court terme pour éviter les tensions dans les services concernés.

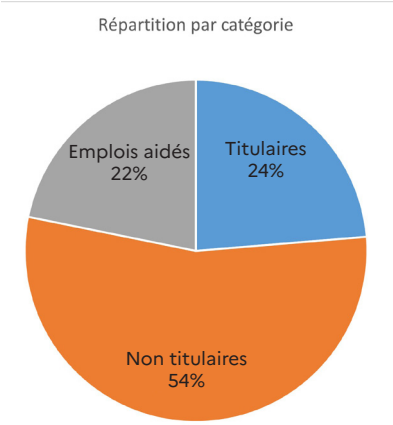

En octobre 2023, les 731 agents titulaires représentent 24% de l'effectif.

La catégorie C demeure largement majoritaire : 88 % de l'effectif total. Les A et B représentent respectivement 5 et 6% de l'effectif. (Effectifs hors emplois aidés)

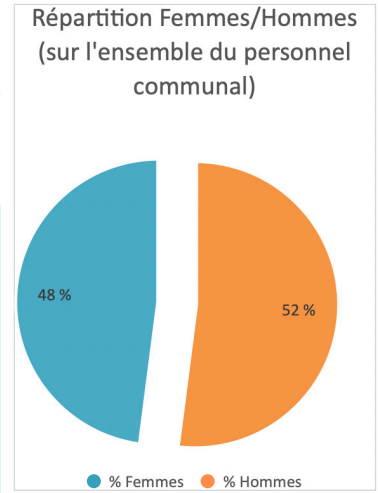

Le rapport hommes/femmes est le suivant : 52 % d'hommes, 48 % de femmes.

La collectivité se rapproche de ses obligations légales en matière d'emploi des travailleurs handicapés avec un taux de 5.88 %, ce dernier étant en constante progression depuis 2014.

B - EVOLUTION DES DEPENSES

Dépenses de personnel

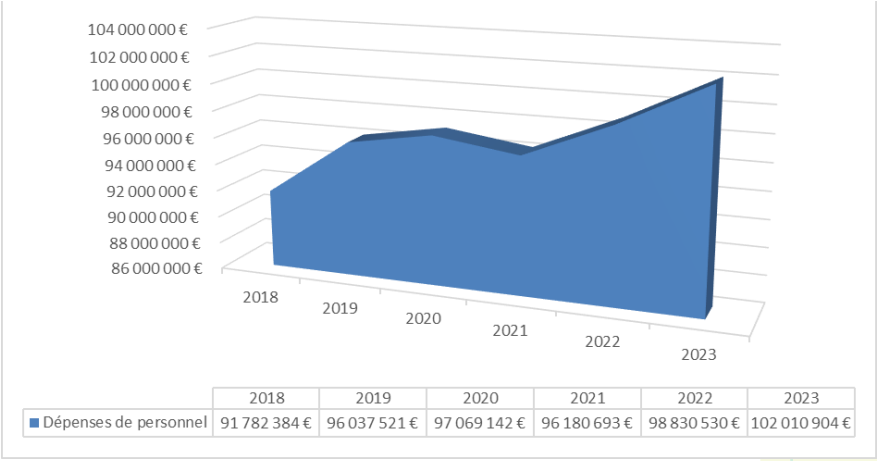

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de personnel	91 782 384 €	96 037 521 €	97 069 142 €	96 180 693 €	98 830 530 €	102 010 904 €

- **Evolution de la masse salariale**

Masse Salariale	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.
2018	7 710 681 €	7 518 345 €	7 792 257 €	7 456 062 €	7 569 208 €	7 683 838 €	7 608 573 €
2019	7 917 235 €	8 045 987 €	7 768 706 €	8 052 484 €	7 882 089 €	7 816 973 €	8 005 739 €
2020	8 111 852 €	8 305 661 €	7 953 912 €	8 010 099 €	8 185 472 €	7 845 847 €	7 988 852 €
2021	8 193 465 €	7 943 189 €	8 107 248 €	8 214 130 €	7 911 025 €	7 764 419 €	8 057 771 €
2022	8 425 086 €	8 006 285 €	8 255 759 €	7 797 567 €	8 017 995 €	8 201 610 €	7 670 276 €
2023	**8 175 626 €**	**8 172 051 €**	**8 512 959 €**	**7 999 110 €**	**8 059 033 €**	**8 197 225 €**	**8 093 950 €**

Masse Salariale	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2018	7 727 776 €	7 623 065 €	7 732 928 €	7 481 628 €	7 878 023 €
2019	7 939 754 €	8 012 608 €	8 044 388 €	7 803 878 €	8 747 680 €
2020	7 501 476 €	8 207 654 €	7 812 095 €	7 959 905 €	9 186 317 €
2021	7 764 044 €	8 105 196 €	7 874 635 €	8 132 708 €	8 112 863 €
2022	8 310 135 €	8 261 551 €	7 973 440 €	8 146 509 €	9 764 317 €
2023	**8 606 695 €**	**8 569 811 €**	**8 424 442 €**	**8 700 000 €**	**10 500 000 €**

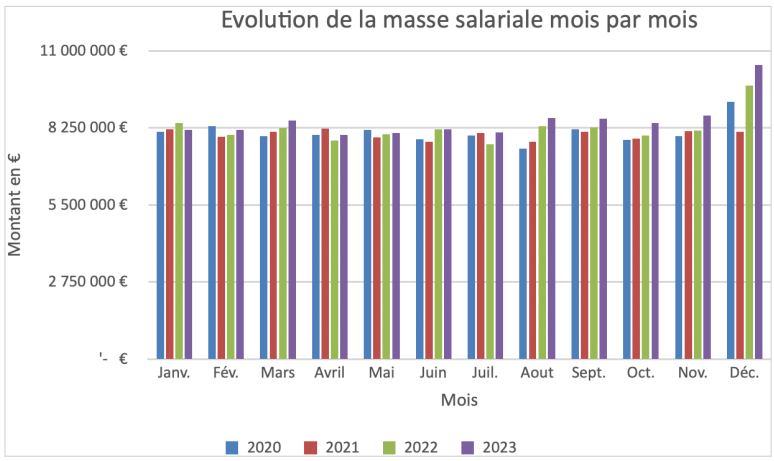

En 2023, le Budget prévisionnel était initialement de 101 650 000 €. Il a été porté à 103 333 000 € au vote du Budget supplémentaire.

L'année 2023 a été particulièrement marquée par des changements règlementaires qui ont impacté les charges de personnel en 2023 :

Revalorisation du point d'indice

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a relevé la valeur du point d'indice de 1,5% pour tous les agents publics. À compter du 1er juillet 2023, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est portée de 5 820,04 euros à 5 907,34 euros.

Ce décret attribue des points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1er juillet 2023.

Revalorisation du SMIC

Revalorisation du SMIC de 1,81% au 1er janvier 2023

Revalorisation du SMIC de 2,22% au 1er mai 2023

Relèvement de l'indice minimum de traitement

Afin d'éviter que le salaire minimum dans la fonction publique ne soit inférieur au SMIC - ce qui obligerait les employeurs publics à appliquer une indemnité différentielle pour combler l'écart de traitement - l'augmentation du SMIC a été suivie d'un relèvement de l'indice minimum de traitement pour les agents de la fonction publique.

Relèvement de l'indice minimum de traitement au 1er janvier 2023 et au 1er mai 2023.

Revalorisation salariale des agents de catégorie B

Décisions en faveur des agents de la ville

Par ailleurs des décisions fortes ont été prises au bénéfice des agents communaux comme celles de l'IFSE des bas salaires, le rattrapage de la NBI et le plan de titularisation.

En 2024, les éléments réglementaires à prendre en compte sont les suivants :

Revalorisation du point d'indice en janvier 2024

En plus d'une augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 avait acté l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024.

Augmentation du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

"Dans le cadre de la réforme des retraites, le taux de la contribution employeur finançant la CNRACL sera augmenté d'un point" a précisé le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, le 27 mai 2023 dans une réponse ministérielle.

Effet année pleine des évolutions réglementaires de 2023

Les revalorisations salariales intervenues en milieu d'année 2023 vont impacter en année pleine la masse salariale de l'année 2024.

Par ailleurs, les orientations 2024 afin de poursuivre le processus de valorisation des agents se traduira par :

- La poursuite du processus de titularisation
- La mise en œuvre des avancements de grade et de la promotion interne fin 2023 et 2024
- La refonte du RIFSEEP
- Le transfert d'activités à la caisse des écoles

Compte tenu de ses éléments, l'inscription budgétaire de l'année 2024 comprenant le transfert des agents vers la caisse des écoles devrait s'établir à 103 700 000 €.

C - REMUNERATION ET TEMPS DE TRAVAIL

• Répartition de la masse salariale par catégorie d'agents

Catégorie	Masse salariale 2023 (Estimation pour nov. et déc.)	Proportion (en %)
Titulaires	41 902 000, 00€	41%
Contractuels	53 144 000, 00€	52%
Autres agents	2 044 000, 00€	2%
Emplois aidés	5 110 000,00€	5%
TOTAL	**102 200 000, 00€**	**100%**

Les éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les vacations et les heures supplémentaires se répartissent de la manière suivante :

Élements de rémunération	Masse salariale 2023 (Estimation pour nov. et déc.)	Proportion (en %)
Traitements indicaires	41 902 000, 00€	41%
Régimes indemnitaires	11 242 000, 00€	11%
Heures supplémentaires	1 022 000, 00€	1%
Autres éléments de rémunération (SFT...)	2 044 000, 00€	2%
Rémunération emplois aidés, apprentis stagiaires conventionnés	5 110 000, 00€	5%
Contributions employeur	40 880 000, 00€	40%
TOTAL	**102 200 000, 00€**	**100%**

• Absence par type

Types d'absence	Nombres d'évenements initiaux	Nombre de jours d'absences
AT lieu trav. Tit. et Non Tit.	61	869
AT trajet Tit. et Non Tit.	6	101
Congé maternité	32	3608
Congé naissance 3 jours	18	54
Congé paternité	28	460
Congés de naissance ou d'adoption	1	4
Congés pathologiques	13	148
Décés ascendants/descendants	42	78
Décés collatéraux	13	18
Décés conjoint/enfants	2	10
Enfants malades	436	626,5
Grave maladie	38	5851
Hospitalisation	34	211
Longue durée	7	2406
Longue maladie	14	2194
Maladie ordinaire	1614	11051
Maladie professionnelle	5	933
Maladie sans carence	2	6
Mariage/PACS	18	66
TOTAL GÉNÉRAL	**2384**	**28694,5**

• **Répartition temps complet – temps partiel**

Répartition Femmes/Hommes
Temps COMPLET, Temps NON-COMPLET, Temps PARTIEL

	Femmes	%	Hommes	%
Temps COMPLET	662	57,4%	1107	88,3%
Temps NON-COMPLET	476	41,2%	137	10,9%
Temps PARTIEL	16	1,4%	10	0,8%
SOUS TOTAL	**1154**		**1254**	

• **Avantage en nature**

Nombre d'agents bénéficiaires d'un avantage en nature		
Nombre d'agents concernés sur l'année	2022	2023
Avantage en nature véhicule	4	6
Avantage en nature logement	1	1
Avantage en nature vêtements	0	0

III. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Malgré un contexte inflationniste, la Ville n'augmentera pas les impôts locaux.

A – LE FONCTIONNEMENT EN 2024

À ce stade, les prévisions pour l'année à venir sont complexes. Beaucoup d'incertitudes pèsent sur l'évolution réelle des recettes et de nombreux facteurs influent sur les dépenses. En plus des décisions gouvernementales non arrêtées, les dépenses de fonctionnement de la commune en 2024 vont dépendre des recettes générées par l'activité économique et le dynamisme des bases fiscales.

Quoi qu'il en soit, la commune devra en conséquence, adapter ses dépenses afin de préserver sa capacité d'autofinancement de ses investissements.

1.Les Recettes de Fonctionnement

Compte tenu des dispositions prévues au Projet de Loi de Finances pour 2024 et des éléments de conjoncture, les estimations et prévisions d'évolution des principales recettes sont les suivantes :

• L'Octroi de Mer : Considérant les critères de répartition entre les collectivités et sous réserve du maintien de l'activité économique, il est probable que la dotation de l'année 2024 soit en baisse pour s'établir en dessous de 44 €, soit environ -1,8% par rapport à l'année 2023. Cela s'explique en grande partie par la baisse de l'indice dépenses de la Ville.

• La Taxe spéciale sur les Carburants (FIRT) : Selon les perspectives d'activité économique, la commune pourrait espérer une recette de l'ordre de 4 450 000 €, soit en relative stabilité par rapport à 2023.

• Les Dotations de l'Etat : Selon les dispositions du PLF, la DGF de Saint-Paul (dotation forfaitaire et dotation d'aménagement), devrait évoluer de manière relativement modeste, passant de 26,1 M€ à 26,8 M€. En effet, en raison de la fin du rattrapage pluriannuel de la composante Outre-mer, la DACOM et la Dotation forfaitaire devaient enregistrer des évolutions très mesurées, majoritairement sur la base du critère population.

• La fiscalité locale : La Ville n'augmentera pas les taux d'imposition, donc les recettes de la fiscalité locale en 2024 découleront uniquement de la revalorisation forfaitaire (estimée à +5,8%) et de l'augmentation physique des bases imposables. Sur les bases provisoires estimées et les taux actuels, le produit global de 2024 devrait se situer autour de 65 300 000 €, hors rôles supplémentaires et y compris les compensations liées à la suppression de la TH.

• Impôts et taxes divers : Le produit global de TLPE pour 2024 devrait rester stable autour de 800 000 €, tout en tenant compte de l'exonération des enseignes inférieures à 7 m2 appliquée depuis 2021.

• Produit des services et du domaine : La baisse du chapitre 70 devrait se poursuivre et atteindre dans son ensemble la somme globale autour de 3 000 000 €. Cette baisse progressive s'explique par la poursuite de l'application progressive du plan visant à la gratuité des cantines scolaires.

• Les atténuations de charges et remboursements sur salaires : Les atténuations de charges (chapitre 013) concernent principalement les remboursements des indemnités journalières par la CGSS et la quote-part du personnel sur les chèques déjeuner. Globalement ce chapitre devrait rester stable autour de 1 400 000 €. Quant au remboursement sur les contrats aidés, ils sont inscrits au chapitre 74 (Dotations et participations) et estimés à 5 300 000 €, un niveau similaire à 2023.

• Les reversements de fiscalité (TO) : Sous réserves des régularisations ou ajustements liés aux transferts de compétences, l'Attribution de Compensation versée par le TCO à la commune est estimée à 5 713 905 €.

• Autres produits de gestion courante : Il s'agit principalement des produits de location des biens communaux. Le chapitre 75 devrait s'établir autour de 1 080 000 €.

A ce stade et sur la base de ces éléments prévisionnels, le total des prévisions de recettes réelles de fonctionnement en 2024, hors cessions et pourraient se situer autour de 176,9 M€ (soit une évolution de +5,6% par rapport au BP 2023).

2.Les Dépenses de Fonctionnement

La prévision 2024 de nos dépenses réelles de fonctionnement devrait être contenue dans une enveloppe globale de 159,9 M€ soit environ +5,3% par rapport aux prévisions du BP 2023.
Les grandes orientations générales au niveau des différents chapitres sont les suivantes :

• Les charges de personnel (chap. 012)

En 2024, sera opéré le transfert de personnel du budget Ville, vers celui de la Caisse des Ecoles. Ce transfert de charges est évalué à 2 270 000 €. Compte tenu de cette nouvelle donnée, et dans une optique de maîtrise de la progression du chapitre 012, la prévision au BP 2024 devrait être de l'ordre de 103,7 M€.

Cet objectif est notamment basé sur une maîtrise de la masse salariale, permettant de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la couverture des mesures actées en 2022 (revalorisation de la valeur du point d'indice, IFSE des catégories C..) et en 2023 (plan de titularisation, ..).

La mise en œuvre de certaines mesures ou l'ampleur de ces dernières pourra être ajustée en fonction du niveau des résultats dégagés et disponibles à la clôture de l'exercice 2023.

• Les charges à caractère général (chap. 011)

Le chapitre 011 correspond aux dépenses récurrentes et indispensables au bon fonctionnement des services de la collectivité, mais aussi à la richesse des activités programmées annuellement par la collectivité dans les domaines de la culture, du sport et de la cohésion sociale. Un pilotage permanent de ces crédits devra être assuré afin de garantir un usage contrôlé. Ce pilotage permanent est d'autant plus indispensable compte tenu de l'inflation persistante sur plusieurs postes de dépenses.

Une attention particulière devra être portée notamment sur les postes suivants, afin de dégager des économies :

- Les dépenses liées aux programmes d'actions et évènements dans les domaines culturels, sportifs et de la cohésion sociale
- Les fournitures d'entretien et de petit équipement
- Les consommations d'eau et d'électricité
- L ' entretien des véhicules et la consommation de carburant
- Les dépenses de télécommunication

Avec un impératif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, les prévisions 2024 du chapitre 011 devraient donc se situer aux alentours de 30,3 Millions d'euros.

• Les autres charges courantes (chap. 65)

Les postes principaux de ce chapitre sont notamment les subventions (associations, CCAS, Caisse des écoles..) et les contributions obligatoires (SDIS, forfait communal aux écoles privées). Sur la base des projections provisoires, le chapitre 65 pour 2024 est estimé aux alentours de 20,3 Millions d'euros, soit en progression significative par rapport aux prévisions totales de 2023 (+9%). Cela s'explique surtout par le complément de subvention alloué à la Caisse des Ecoles, pour la prise en charge des personnels transférés.

• Les charges financières (chap. 66)

Sur la base de notre état de dette projeté au 31 décembre 2023, les intérêts et autres charges financières de 2024 devraient s'élever à environ 4 400 000 € (hors ICNE), soit en progression très significative par rapport à 2023 (+55%). Cela s'explique par la forte hausse des taux d'intérêt et par un stock d'emprunt également en hausse.

B – L'INVESTISSEMENT EN 2024

Une politique d'investissement ne peut être menée efficacement sans une capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement. Au-delà de ce préalable, il nous appartient également de mobiliser au mieux les différents financements existants et d'optimiser le recours à la dette.

La prévision des investissements en 2024 reste très dynamique et ambitieuse.

Ainsi, sur la base des estimations actuelles, la commune projette une prévision globale de Dépenses d'Équipement entre 45 et 55 millions d'euros.

1.Les Dépenses d'Investissement

• Les dépenses financières

Il s'agit principalement du remboursement de la dette en capital qui progresse d'environ 9,7% par rapport à 2023, pour s'établir à environ 10,45 M€

• Les Dépenses d'Équipement Brut (DEB)

Celles-ci figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et concernent respectivement les « études », « les acquisitions » et « les travaux ». Se rajoutent à cela un volume considérable constitué des participations versées au titre des opérations d'aménagement (chapitre 204).

L'effort d'investissement restera notamment orienté vers les secteurs prioritaires que sont : les écoles, les équipements sportifs et culturels de proximité, ou encore l'aménagement raisonné du territoire.

Ces prévisions de 2024 découlent d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, dont la majorité des opérations s'exécuteront sur plusieurs années, et seront gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

2.Le financement des Investissements

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des recettes et dépenses de fonctionnement, l'autofinancement net de 2024 devrait être en diminution. A ce stade, l'**épargne nette** de 2024 (hors cessions) est estimée aux alentours de **5,8 M€**.

Les dotations (chap 10) : Le Fonds de Compensation de la TVA (**FCTVA**) calculé sur la base des dépenses d'équipement mandatées en 2023, est estimé à environ **7 M€**. Figure à ce chapitre le produit de la **Taxe d'Aménagement** qui représente une recette d'environ **2,2 M€**. Le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (**FRDE**) est estimé quant à lui, à environ **3,3 M€**.

Les subventions (chap 13) : Les prévisions de financements externes espérés pour la réalisation des opérations d'équipement sont évaluées globalement autour de **15 M€.** Tout comme en section de fonctionnement, la commune portera une attention particulière aux différentes mesures de financements disponibles, telles que le POE 2021-2027, le Pacte de Solidarité Territoriale (PST) du Département et autres financements plus classiques de l'Etat, tels que notamment les différents dispositifs orientés vers la transition écologique.

Il convient également de noter la recette liée au reversement d'un boni suite à la clôture de l'opération d'aménagement « ZAC Renaissance », et pour un montant de 3 M€.

Les fonds propres : il s'agit de l'Autofinancement Prévisionnel, dégagé par le fonctionnement. L'autofinancement minimum sera constitué des dotations aux amortissements. Ainsi, un total d'environ 15 M€ devrait être prévu au BP 2024.

L'emprunt (chap 16) : en tant que variable d'ajustement, l'emprunt assurera le financement du solde nécessaire à l'équilibre du budget, et cela dans le respect des critères d'endettement fixés préalablement. La prévision globale du chapitre 16 pourrait se situer entre **8 et 10 M€**, et ne serait mobilisée qu'en fonction du besoin réel résultant des réalisations des investissements.

IV – LES OPERATIONS PLURIANNUELLES (AP/CP)

La procédure des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP), favorise la gestion pluriannuelle des dépenses et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la ville.

Cette procédure permet effectivement à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation des investissements (signature des marchés). Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent également être révisées à tout moment par simple délibération.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

A ce jour l'état des APCP se résume comme suit :

Programme	AP	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2023	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs				
		Initiale	Actualisée				2024	2025	2026	2027	2028 et plus
38 AP N 38 - Aménagement travaux proximité	2012	-	4 130 000,00 €	-	80 000,00 €	4 050 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	50 000,00 €
Total APCP - NOUVEAU		**-**	**4 130 000,00 €**	**-**	**80 000,00 €**	**4 050 000,00 €**	**1 000 000,00 €**	**1 000 000,00 €**	**1 000 000,00 €**	**1 000 000,00 €**	**50 000,00 €**

Programme	AP	Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2023	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs				
		Initiale	Actualisée				2024	2025	2026	2027	2028 et plus
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE											
35 AP N 35 - operations d'amenagement	2012	-	145 154 938,29 €	114 007 038,92 €	10 614 333,56 €	20 533 565,81 €	5 418 293,00 €	3 514 291,00 €	3 881 177,00 €	4 778 500,00 €	2 941 304,81 €
1 AP N 1 - Amenagement d'espaces verts	2012	-	21 266 268,23 €	16 719 630,43 €	2 206 513,83 €	2 340 123,97 €	630 000,00 €	-	-	-	1 710 123,97 €
10 AP N 10 - Chemins betonnes	2012	-	27 717 658,89 €	22 224 665,32 €	2 537 821,38 €	2 955 172,19 €	29 227,72 €	-	-	-	2 925 944,47 €
11 AP N 11 - Trav securite sur voies commu	2012	-	8 152 395,21 €	5 337 497,24 €	150 000,00 €	2 664 897,97 €	-	-	-	-	2 664 897,97 €
14 AP N 14 - Acquisition de vehicules	2012	-	11 863 430,90 €	9 316 640,77 €	1 425 000,00 €	1 121 790,13 €	-	-	-	-	1 121 790,13 €
15 AP N 15 - Equipements sportifs	2012	-	39 391 809,47 €	35 483 555,70 €	1 816 737,62 €	2 091 516,15 €	430 000,00 €	-	-	-	1 661 516,15 €
17 AP N 17 - Diagnostic des batiments com	2012	-	1 874 522,73 €	352 948,33 €	-	1 521 574,40 €	-	-	-	-	1 521 574,40 €
18 AP N 18 - Entretien courant batiments c	2012	-	8 021 129,73 €	7 676 098,18 €	-	345 031,55 €	-	-	-	-	345 031,55 €
19 AP N 19 - Etancheite des bÃ¢timents com	2012	-	7 984 077,22 €	7 711 730,41 €	-	272 346,81 €	-	-	-	-	272 346,81 €
2 AP N 2 - Electrification rurale	2012	-	43 252 123,60 €	12 053 777,07 €	12 334 891,85 €	18 863 454,68 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	-	863 454,68 €
20 AP N 20 - Peinture/ravalement des batim	2012	-	4 340 389,80 €	4 051 958,86 €	-	288 430,94 €	-	-	-	-	288 430,94 €
21 AP N 21 - Securite des batiments commun	2012	-	5 925 335,57 €	5 553 921,54 €	120 000,00 €	251 414,03 €	-	-	-	-	251 414,03 €
22 AP N 22 - Cours et clotures des batimen	2012	-	11 993 317,66 €	11 695 067,18 €	-	298 250,48 €	-	-	-	-	298 250,48 €
23 AP N 23 - Rehabilitation des batiments	2012	-	34 448 219,61 €	23 231 275,32 €	2 350 300,00 €	8 866 644,29 €	4 151 000,00 €	4 193 000,00 €	-	-	522 644,29 €
24 AP N 24 - Mise aux normes cuisines	2012	-	8 970 743,43 €	5 948 858,66 €	42 400,00 €	2 979 484,77 €	-	-	-	-	2 979 484,77 €
25 AP N 25 - Rehabilitations des blocs san	2012	-	5 523 636,53 €	4 638 054,83 €	333 138,00 €	552 443,70 €	-	-	552 443,70 €	-	-
26 AP N 26 - Constructions nouvelles	2012	-	80 299 489,49 €	69 586 387,81 €	3 078 586,00 €	7 634 515,68 €	1 378 000,00 €	400 000,00 €	-	-	5 856 515,68 €
27 AP N 27 - Politique de la Ville	2012	-	7 274,00 €	4 968,55 €	2 305,45 €	-	-	-	-	-	-
3 AP N 3 - Eclairage stades et equipement	2012	-	5 392 472,74 €	3 337 898,77 €	1 920 000,00 €	134 573,97 €	60 000,00 €	-	74 573,97 €	-	-
36 AP N 36 - reseaux d'eau	2012	-	1 985 790,13 €	1 344 295,19 €	450 000,00 €	191 494,94 €	-	-	191 494,94 €	-	-
37 AP N 37- Climatisation des ecoles	2016	-	800 781,19 €	582 562,02 €	218 219,17 €	-	-	-	-	-	-
4 AP N 4 - Eclairage public	2012	-	9 712 009,00 €	8 976 071,11 €	530 000,00 €	205 937,89 €	-	-	205 937,89 €	-	-
6 AP N 6 - Endiguement des ravines	2012	-	3 546 334,17 €	1 265 292,57 €	-	2 281 041,60 €	-	-	2 281 041,60 €	-	-
7 AP N 7 - Ouvrages d'art	2012	-	16 055 203,59 €	5 998 979,51 €	4 070 994,02 €	5 985 230,06 €	2 050 000,00 €	1 500 000,00 €	2 435 230,06 €	-	-
8 AP N 8 - Revetement de voirie	2012	-	17 685 705,45 €	12 380 840,70 €	946 000,00 €	4 358 864,75 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	2 358 864,75 €
9 AP N 9 - Voirie et reseaux	2012	-	38 626 938,87 €	23 903 842,12 €	4 198 375,78 €	10 524 720,97 €	5 107 010,00 €	700 000,00 €	900 000,00 €	700 000,00 €	3 117 710,97 €
Total APCP - REPRISE CIRIL		**-**	**559 991 995,50 €**	**413 383 857,11 €**	**49 345 616,66 €**	**97 262 521,73 €**	**25 753 530,72 €**	**16 807 291,00 €**	**17 021 899,16 €**	**5 978 500,00 €**	**31 701 300,85 €**

		Autorisation de Programme		Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2023	Reste à Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs				
		Initiale	Actualisée				2024	2025	2026	2027	2028 et plus
TOTAL PROGRAMMATION		**-**	**564 121 995,50 €**	**413 383 857,11 €**	**49 425 616,66 €**	**101 312 521,73 €**	**26 753 530,72 €**	**17 807 291,00 €**	**18 021 899,16 €**	**6 978 500,00 €**	**31 751 300,85 €**

V. PROSPECTIVES GLOBALES 2023-2026

Afin de répondre à la vision pluriannuelle des Orientations Budgétaires, il importe de voir au-delà de l'exercice 2024. Ainsi, pour les années à venir, il est effectivement utile de mesurer les évolutions probables en termes d'endettement, de fiscalité, d'épargne et de capacité d'équipement, et ce, afin de vérifier le maintien d'une trajectoire budgétaire soutenable et favorable à une politique d'investissement.

Au regard du contexte, des nombreux paramètres qui peuvent interagir et de la visibilité relativement réduite sur l'avenir de certaines recettes, la présente prospective budgétaire et ses hypothèses d'évolution sont à prendre avec toutes les précautions.

Les tableaux et graphiques ci-dessous résument l'évolution probables des principaux indicateurs financiers sur la période de prospective 2023/2026 :

	Rétrospective			Prospective				Evolution moyenne
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Produit des contributions directes	51 594 549	54 082 063	57 290 574	61 768 596	65 525 178	69 653 262	74 009 949	
Evolution n-1		*4,82%*	*5,93%*	*7,82%*	*6,08%*	*6,30%*	*6,25%*	*6,20%*
Fiscalité indirecte	56 385 122	61 390 524	65 045 139	67 326 905	65 131 970	66 679 995	68 273 621	
Evolution n-1		*8,88%*	*5,95%*	*3,51%*	*- 3,26%*	*2,38%*	*2,39%*	*3,24%*
Dotations	33 158 752	36 122 285	36 168 084	38 419 354	39 091 113	39 529 921	39 976 155	
Evolution n-1		*8,94%*	*0,13%*	*6,22%*	*1,75%*	*1,12%*	*1,13%*	*3,17%*
Autres recettes d'exploitation	10 517 787	8 546 517	8 394 629	8 532 450	7 147 344	7 122 311	5 747 528	
Evolution n-1		*- 18,74%*	*- 1,78%*	*1,64%*	*- 16,23%*	*- 0,35%*	*- 19,30%*	*- 9,58%*
Recettes réelles de fonctionnement	**151 656 210**	**160 141 389**	**166 898 425**	**176 047 305**	**176 895 605**	**182 985 490**	**188 007 254**	
Evolution n-1		***5,60%***	***4,22%***	***5,48%***	***0,48%***	***3,44%***	***2,74%***	***3,65%***
Charges à caractère général (chap 011)	21 883 871	23 383 125	27 184 788	30 339 857	30 295 000	30 750 000	31 518 750	
Evolution n-1		*6,85%*	*16,26%*	*11,61%*	*- 0,15%*	*1,50%*	*2,50%*	*6,27%*
Charges de personnel (chap 012)	96 106 287	96 180 695	99 087 048	102 200 000	103 730 000	106 323 250	108 981 331	
Evolution n-1		*0,08%*	*3,02%*	*3,14%*	*1,50%*	*2,50%*	*2,50%*	*2,12%*
Autres charges de gestion courante (chap 65)	14 812 500	16 093 245	16 178 536	18 824 176	20 282 979	20 709 193	21 142 236	
Evolution n-1		*8,65%*	*0,53%*	*16,35%*	*7,75%*	*2,10%*	*2,09%*	*6,11%*
Intérêts de la dette (art 66111)	2 419 616	2 262 660	2 180 542	2 848 428	4 401 068	4 211 900	4 373 862	
Evolution n-1		*- 6,49%*	*- 3,63%*	*30,63%*	*54,51%*	*- 4,30%*	*3,85%*	*10,37%*
Autres dépenses de fonctionnement	1 710 438	1 945 410	1 374 805	1 804 000	1 174 000	1 174 000	1 174 000	
Evolution n-1		*13,74%*	*- 29,33%*	*31,22%*	*- 34,92%*	*0,00%*	*0,00%*	*- 6,08%*
Dépenses réelles de fonctionnement	**136 932 712**	**139 865 135**	**146 005 720**	**156 016 461**	**159 883 047**	**163 168 343**	**167 190 179**	
Evolution n-1		***2,14%***	***4,39%***	***6,86%***	***2,48%***	***2,05%***	***2,46%***	***3,38%***
Epargne de gestion	**16 495 528**	**22 081 985**	**22 567 475**	**22 004 172**	**20 713 626**	**22 729 047**	**24 690 936**	
Evolution n-1		***33,87%***	***2,20%***	***- 2,50%***	***- 5,87%***	***9,73%***	***8,63%***	***6,95%***
- Intérêts de la dette	2 419 616	2 262 660	2 180 542	2 848 428	4 401 068	4 211 900	4 373 862	
Evolution n-1		*- 6,49%*	*- 3,63%*	*30,63%*	*54,51%*	*- 4,30%*	*3,85%*	*10,37%*
Epargne brute	**14 075 912**	**19 819 325**	**20 386 933**	**19 155 744**	**16 312 558**	**18 517 147**	**20 317 075**	
Evolution n-1		***40,80%***	***2,86%***	***- 6,04%***	***- 14,84%***	***13,51%***	***9,72%***	***6,31%***
- Remboursement capital de la dette	9 122 470	8 785 029	9 016 658	9 523 880	10 445 939	10 986 558	11 736 643	
Evolution n-1		*- 3,70%*	*2,64%*	*5,63%*	*9,68%*	*5,18%*	*6,83%*	*4,29%*
Epargne nette	**4 953 442**	**11 034 295**	**11 370 274**	**9 631 864**	**5 866 619**	**7 530 589**	**8 580 432**	
Evolution n-1		***122,76%***	***3,04%***	***- 15,29%***	***- 39,09%***	***28,36%***	***13,94%***	***9,59%***
FCTVA (art 10222)	5 181 031	3 899 608	3 746 802	4 391 496	7 000 000	5 000 000	5 000 000	
Emprunts	**14 050 350**	**11 037 200**	**11 134 940**	**18 000 000**	**7 500 000**	**13 000 000**	**12 000 000**	
Autres recettes	8 338 730	10 164 790	11 682 569	27 075 462	23 996 598	18 106 830	18 219 267	
Total Recettes réelles d'investissement	**27 570 111**	**25 101 598**	**26 564 310**	**49 466 958**	**38 496 598**	**36 106 830**	**35 219 267**	
Evolution n-1		***- 8,95%***	***5,83%***	***86,22%***	***- 22,18%***	***- 6,21%***	***- 2,46%***	***4,17%***
Dépenses d'équipement	**34 554 755**	**35 732 439**	**37 482 704**	**60 000 000**	**43 000 000**	**43 000 000**	**43 000 000**	
Autres investissements hors PPI	0	42 400	250 000	150 000	150 000	150 000	150 000	
Remboursement capital de la dette	9 122 470	8 785 029	9 016 658	9 523 880	10 445 939	10 986 558	11 736 643	
Autres dépenses d'investissement	2 206	4 000	264 028	4 000	4 000	4 000	4 000	
Total Dépenses réelles d'investissement	**43 679 431**	**44 563 869**	**47 013 390**	**69 677 880**	**53 599 939**	**54 140 558**	**54 890 643**	
Evolution n-1		***2,02%***	***5,50%***	***48,21%***	***- 23,07%***	***1,01%***	***1,39%***	***3,88%***
Fonds de roulement en début d'exercice	**4 393 445**	**3 007 623**	**3 821 605**	**4 265 231**	**4 085 153**	**5 994 371**	**7 777 788**	
Résultat de l'exercice	- 1 385 822	813 983	443 626	- 180 078	1 909 218	1 783 418	1 145 698	
Fonds de roulement en fin d'exercice	**3 007 623**	**3 821 606**	**4 265 231**	**4 085 153**	**5 994 371**	**7 777 788**	**8 923 487**	
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	112 732 657	117 610 187	119 780 219	121 898 500	130 374 619	127 428 680	129 636 867	
Encours de dette au 31/12	**117 610 187**	**119 780 219**	**121 898 500**	**130 374 619**	**127 428 680**	**129 636 867**	**130 301 091**	
Ratio de désendettement	**8,4**	**6,0**	**6,0**	**6,8**	**7,8**	**7,0**	**6,4**	

Les évolutions de ce scénario tiennent compte des hypothèses suivantes :

1.AU NIVEAU DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Partant du postulat d'un maintien de l'activité économique et d'une stabilisation des effectifs, le scénario présenté montre des évolutions quasi-similaires, en dépenses et en recettes. Après un ralentissement de l'évolution des recettes en 2024, les projections sur les années suivantes devraient permettre de constituer et maintenir une épargne satisfaisante.

Au niveau de la fiscalité locale, **aucune modification des taux n'est envisagée sur la période**. Seul un « effet base » est escompté.

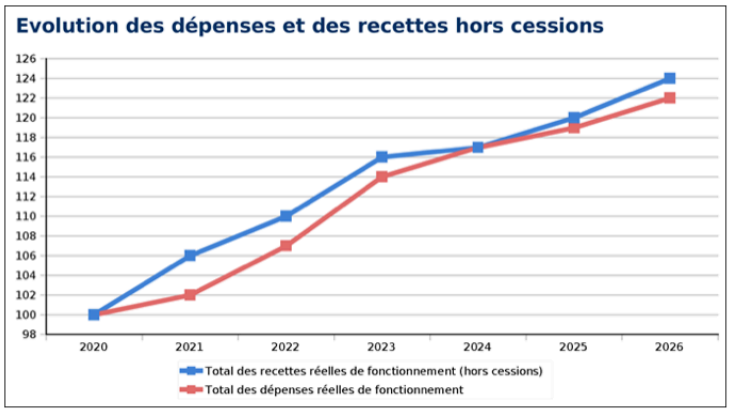

2. AU NIVEAU DE L'ÉPARGNE

L'amélioration des recettes de fiscalité a permis une nette amélioration des marges d'épargne en 2021 et 2022. Du fait de l'inflation et des évolutions imposées au niveau de la rémunération du personnel, les marges de manœuvre se réduisent en 2023.

Entre 2024 et 2026 la situation se resserre davantage compte tenu de l'effet cumulatif des mesures, de l'augmentation de la charge de la dette, mais aussi en raison du dynamisme plus mesuré des recettes. L'épargne nette devrait évoluer entre 6 et 8 M€.

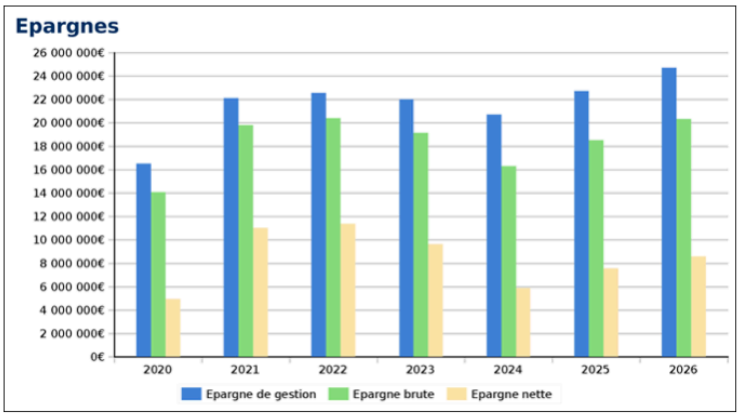

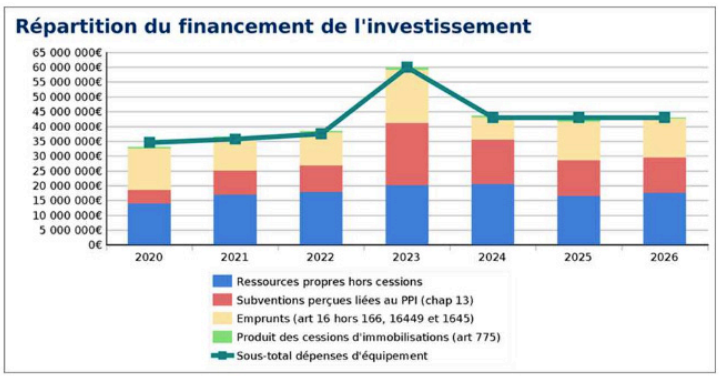

3.CONCERNANT L'INVESTISSEMENT

Les recettes :

Avec une amélioration de l'épargne depuis 2021, les ressources propres ont permis un recours à l'emprunt relativement limité.

Après une année 2023 marquée par des financements externes importants (REACT UE), la période 2024/2026 devrait être en retrait, tant au niveau des ressources propres, qu'au niveau des subventions externes.

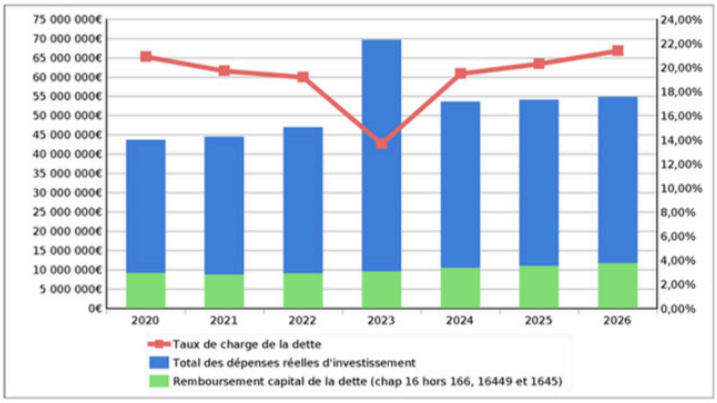

Les dépenses :

Après une année 2023 exceptionnelle (avec 60 M€ de dépenses d' équipement), le volume d'investissement projeté est limité à 43 M€ en moyenne par an, soit toujours nettement au-dessus des moyennes des communes de la strate.

4.CONCERNANT L'ENDETTEMENT

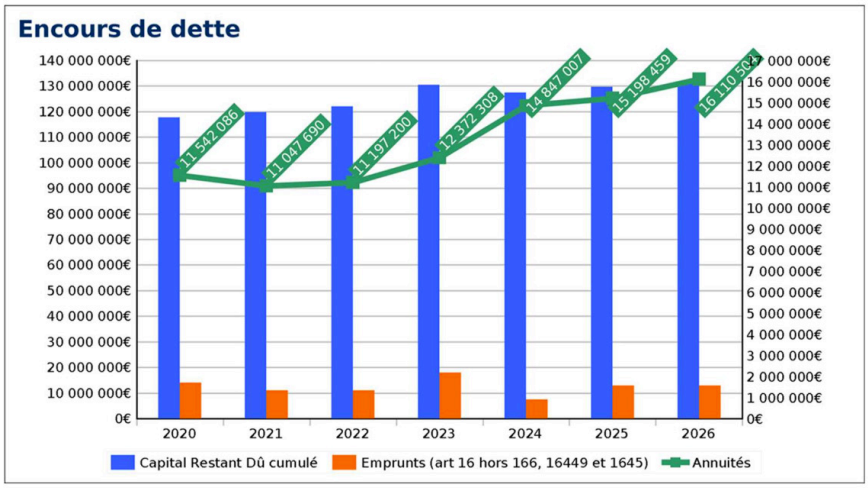

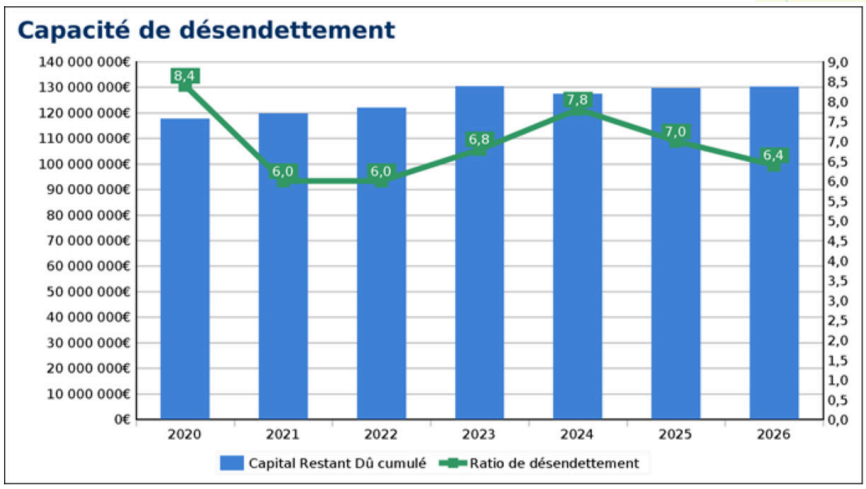

Dans ce scénario, compte tenu des financements internes en baisse et des subventions externes espérées, l'encours de dette serait en progression régulière. En fin de période, le stock de dette pourrait atteindre 131 M€ et l'annuité de dette passerait de 12 M€ en 2023 à environ 16 M€ en 2026.

Néanmoins, ces évolutions, liées en grande partie à l'augmentation des taux d'intérêt, ne conduirait pas à une dégradation significative de nos ratios. En effet, le ratio de capacité de désendettement, resterait entre 6 et 8 années, toujours en dessous du seuil d'alerte (12 ans).

Au regard des incertitudes et de la diversité des paramètres qui pèsent sur l'évolution des recettes et des dépenses, en dépit du contexte inflationniste et de la forte rigidité de ses charges structurelles, la commune de Saint-Paul devra compter sur sa capacité à maîtriser ses charges courantes facultatives. Le sérieux budgétaire reste donc une ligne de conduite à tenir, tout comme l'optimisation des moyens, qu'ils soient financiers, matériels ou humains.

Ces orientations budgétaires, qui s'intègrent dans les grandes stratégies de la mandature, connaîtront sûrement des ajustements au cours des prochains mois, mais elles resteront caractérisées par les grands principes suivants :

- une gestion optimisée des moyens humains et matériels, permettant une maîtrise des dépenses,
- la modernisation et le développement du service public de proximité,
- la recherche d'économies et de marges de manœuvre en compensation de l'inflation
- la non-augmentation des taux de la fiscalité locale (taux communaux),
- la poursuite de l'effort d'équipement du territoire, grâce à une optimisation des financements externes,
- et la maîtrise de l'endettement, principale garantie de la santé financière de la commune.

Orientations
stratégiques thématiques

SAINT PAUL
Île de La Réunion

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT

En 2024, la poursuite des opérations structurantes sur le Programme de Rénovation Urbaine (PRU), et en particulier sur le pôle Front de Mer, vont continuer de renforcer l'attractivité et le rayonnement du centre-ville de Saint-Paul.

Aussi, la réalisation des 30 périmètres opérationnels sera poursuivie et la ZAC Renaissance III entrera dans sa phase opérationnelle en 2024.

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

En 2024, il s'agira de consolider le diagnostic territorial établi en 2023, valider l'étude de densification et définir les orientations d'aménagement du PLU au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La poursuite de l'élaboration du PLU se fera au regard des procédures engagées de révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) prescrit par la Région et de la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) prescrit par le Territoire de l'Ouest, qui doivent intégrer la trajectoire du Zéro Artificialisation Net (ZAN) à l'horizon 2050 dans laquelle notre document d'urbanisme devra aussi s'inscrire. La prise en compte du patrimoine historique et culturel, notamment en centre-ville, devra se poursuivre pour garantir l'identité de notre centre-ville via des procédures appropriées (modification du PLU, Sites Patrimoniaux Remarquables, ...) en lien avec les partenaires.

En parallèle, le document existant connaîtra **des procédures d'évolution pour permettre des ajustements réglementaires** en 2024, notamment avec les approbations programmées de la procédure de modification simplifiée visant à délimiter et réglementer les secteurs déjà urbanisés (SDU) de la commune, ainsi que la procédure de modification visant à engager la phase 1 de la ZAC Cambaie Oméga (réalisation du pôle vélo et glisse urbaine).

D'autres évolutions sont par ailleurs prévues, notamment afin d'accompagner nos partenaires dans la mise en œuvre de leur projet : Musée De Villèle (Département), zone d'activités économiques de transit, pôle vélo et glisse urbaine (Territoire de l'Ouest) ....

GARANTIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE

La Ville pilote 30 périmètres opérationnels répartis sur l'ensemble de son territoire et regroupés sur 13 concessions qui donnent lieu à un bilan annuel.

Les principaux chantiers en 2024

• **ZAC Renaissance III :** Démarrage des travaux de VRD sur la tranche I (SEDRE)

• **PRU Saint-Gilles :** Réalisation des travaux sur cette zone balnéaire : réception des ouvrages d'art sur les ravines Saint-Gilles et Carosse, espaces publics et aménagements de berges. Finalisation des aménagement urbains : réhausse de la passerelle piétonne sur ravine St Gilles, cheminements piétons, aménagement du parking en face du dancing des Roches Noires.

• **PRU Centre-Ville de Saint-Paul**

Pôle Front de mer :
Sur l'école Eugène DAYOT, finalisation du programme avec une orientation économique, artisanale et culturelle, une école supérieure liée aux métiers des jeux et images numériques ainsi qu'une offre économique de restauration.

Projet de parking provisoire sur l'ex école maternelle en vue d'accueillir de façon transitoire le marché forain qui sera déplacé afin de réaliser l'aménagement du nouveau front de mer

Conception des nouveaux espaces publics au droit du marché forain et sur le marché forain

Pôle Entrée de Ville :
Les travaux du DECK seront terminés. Les opérations de construction démarreront en parallèle.

S'agissant du projet de construction de la future mairie situé dans le Pôle Centre, les principales actions en 2024 porteront sur l'obtention du permis de construire d'OCIDIM sur le terrain ex CHGM et le lancement des études de programmation.

Le secteur du Guillaume poursuivra sa structuration de Bourg avec la Déclaration d'Utilité Publique sur le pôle collège.
Par ailleurs, d'autres opérations se poursuivront en 2024, notamment :

- les études « Entrée de ZAC et équipements » et l'obtention des subventions pour le démarrage des travaux VRD sur les opérations Nez de Rempart et Croix Glorieuse sur la ZAC Sans Souci

- la finalisation des études pro sur Villèle, opération Occupants Sans Titre (OST) au niveau de la DL 106 et les travaux sur le chemin des Iris seront finalisés

- la poursuite des réalisations sur Tournan Karly avec la construction de logements

- le démarrage des travaux sur la RHI Poules d'Eau en centre-ville

- Les appels à projet logement sur 6 sites vont être lancés avec comme objectif de réaliser environ 200 logements.

- Les opérations retenues avec un financement LBU 2022/2023 se poursuivent (Kapok, Amédée, Tournan karly/Cotoka/Sucre/Oruro, ilot 6 entrée de ville, Centaur, LLTS diffus Eperon, Foulque 1 et 2, jardins de Saint Paul, ...).

Les permis de construire sont actuellement obtenus.

POURSUIVRE LA RÉHABILITATION ET L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES

En termes d'infrastructures routières, la Ville assurera le réaménagement des chemins :

- Balance et Chevalier à Fleurimont.

- Route du Trou d'eau (entre le parking Chokas et rue des Scalaires)

- la mise en sens unique du chemin Grand Pourpier (CHOR)

- la création d'une voie de connexion à Villèle (jonction avec le lotissement CBO)

- l'élargissement des virages du chemin Villentroy

Une nouvelle programmation de voies de désenclavement agricole est proposée, notamment avec le Chemin Vanille à l'Eperon et le Chemin Zitte à Bois-de-Nèfles. Cette action inscrite dans la charte de développement agricole permettra d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs concernés.

Les autres chantiers qui seront menés en 2024 s'inscrivent pour la plupart dans le cadre du Plan Radiers:

- radier de la Ravine Jardin (RAD-47) au Chemin Zéphir Hangar

- radier de la Ravine Précipice (RAD-16) au Chemin combavas

- radier de la Ravine Baptiste (RAD-25) au Chemin Summer n°3 Guillaume

- radier de la Ravine La Fontaine (RAD-18) au Chemin Combavas

- radier de la Ravine Jardin (RAD-21) au Chemin Bassin Bois de Nèfles

A cela se rajoutent les travaux de rénovation et de réhabilitation des ouvrages d'arts (inventaire établi à 74 en 2023) :

- le débarcadère de Saint-Paul

- la passerelle de l'étang Saint-Paul

- l'ouvrage d'art Ravine Divon au chemin Feoga 1 au Guillaume

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans la poursuite des travaux engagés en 2023, l'année 2024 sera marquée par la mise en place de mesures de réduction des consommations de fluides et le remplacement des luminaires énergivores.
Sur le volet mobilité, un appel à projet sera lancé dans les Hauts, en faveur du développement du vélo à assistance électrique en location courte durée.
Sur le volet biodiversité, l'action se poursuit en faveur du Plan 100 000 arbres.

PROMOUVOIR LES MOBILITÉS DOUCES

En 2024 , la Ville s'engage dans une démarche de développement de la mobilité piétonne. En effet, Saint-Paul a été retenue par l'Ademe pour établir son plan de mobilité piétonne (schéma directeur et plans d'actions sur les Ecoles et commerces de proximité...)

La Ville labellisée « territoire vélo » confirme son engagement avec un ensemble d'actions complémentaires :

- Aménagement de connexions vélo sur la Chaussée Royale (aménagement du giratoire Sabiani)
- Aménagement de parkings à vélo aux abords des écoles
- Réflexion sur de nouveaux axes partagés en centre-ville avec pictogramme Gouzou et renforcement de la signalétique vélo en lien avec la livraison de la route du Cap La Houssaye
- Appel à projet dans les Hauts en faveur du vélo à assistance électrique (CAZ à vélo, locations, remontées)
- Poursuite de la dotation des services pour des engins à assistance électrique dans le cadre des déplacements professionnels

AMÉLIORER LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

L'opération de rénovation de l'éclairage public se poursuit avec une deuxième tranche d'équipements LED (plus économes et plus performants), sur les secteurs du centre-ville et de Saint Gilles les Bains. Cette technologie permet de faire des économies substantielles sur la facture EDF et offre des possibilités nouvelles de modulation de puissance. Elle devrait permettre aussi de réduire la maintenance sur les équipements (11 000 points lumineux).

D'autre actions sont envisagées pour réduire la facture énergétique :

- la poursuite du relamping en LED des équipements sportifs et de proximité
- les travaux de confort thermique dans les écoles et les plantations d'arbres
- l'intégration de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux projets (école de Grand Fond, ...)
- un projet d'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit

La SPL Horizon a été mandatée pour réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la Ville, il sera finalisé en 2024. Un plan d'actions pourra se décliner pour réduire l'impact carbone des activités de la collectivité. Des actions permettant de réduire la consommation d'énergie dans les quartiers prioritaires politique de la Ville seront engagées auprès de la population.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un Plan de Sobriété Énergétique de la Ville.

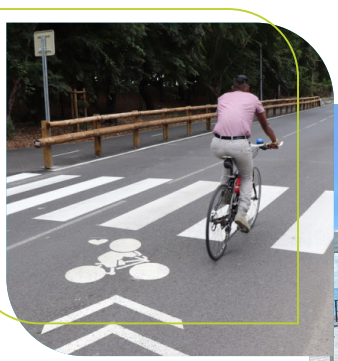

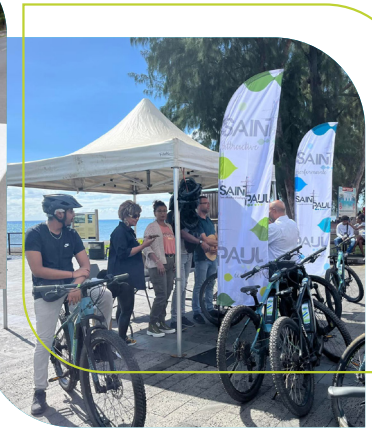

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES

Le premier volet permettant la préservation de notre biodiversité exceptionnelle, consiste à améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel présent sur le territoire en accompagnant les associations de conservation de la biodiversité mais aussi en réalisant des inventaires naturalistes.

L'objectif 2024 sera de répondre à l'appel à projets « Atlas de biodiversité communale » afin de financer ces actions.

Le deuxième volet de cette action vise à intervenir sur le territoire en partenariat avec les organismes (associations, Parc, ONF...) compétents pour entretenir ou restaurer certains espaces stratégiques (restauration écologique, lutte contre les espèces invasives, préservation des espèces protégées...). En 2024, le travail de reconstitution de la frange littorale boisée se poursuivra sur la plage des Brisants et de Cambaie. Une réelle expertise a été acquise par le service Aménagement paysager et suivi environnemental et ses partenaires sur les solutions fondées sur la nature pour lutter contre l'érosion du trait de côte et la réhabilitation des habitats de ponte de tortues marines sur le littoral. Cela facilite l'acquisition de financements auprès des organismes porteurs de dispositifs de reconquête de la biodiversité.

La Ville compte poursuivre ses actions de protection et valorisation de son littoral pour maintenir son label Pavillon Bleu et continuera à soutenir financièrement la Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion et le GIP de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul.

En matière de conservation de la biodiversité et de développement durable, les actions engagées avec notre réseau de partenaires se poursuivront en 2024 :

• le GIP Réserve naturelle nationale de l'Etang Saint-Paul pour la conservation des zones humides et la participation financière pour l'organisation du séminaire en international du Réseau RAMSAR en mai 2024

• le GIP Réserve naturelle nationale marine de La Réunion, les associations ARBRE et ARVAM pour la protection des écosystèmes marins,

• Les associations SCABE, AVE2M, IRI et Proxim'actions pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE),

• Le conservatoire Botanique national et Centre permanent initiatives pour l'environnement de Mascarin (CBN-CPIE Mascarin), le Conservatoire du littoral, le Parc national de La Réunion, le CIRAD, l'Université de La Réunion et les naturalistes pour l'amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces indigènes et endémiques encore présents dans les zones naturelles de Saint-Paul

• L'Union nationale de l'apiculture française (UNAF), le CYROI, le syndicat apicole de La Réunion (SAR) pour la conservation des abeilles via le programme Abeille sentinelle de l'environnement et le projet Apirun

• Les associations Pikali, 2APS, Makes Astro pour la découverte de l'astronomie et l'astronautique dans le cadre d'actions de sensibilisation

• l'IRD, Kaz maron dans le cadre du projet PAREO pour la lutte contre l'érosion des sols et la préservation du lagon,

• le CEDTM (Centre d'Etudes et de Découverte des Tortues Marines), l'Office national des Forêts (ONF) pour la restauration écologique des plages et favoriser la ponte de tortues marines,

• la SEOR (Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion) pour la protection de l'avifaune locale,

• GCOI (Groupe Chiroptères Océan Indien) pour la protection des chauves-souris,

• Zambrovat dan karodbwa pour la protection des races locales (bœufs moka et des cabris),

• ainsi que les associations de quartier qui œuvrent en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie et à la reconquête de la biodiversité dans le cadre du plan 100 000 arbres.

Tout au long de l'année des actions d'éducation à l'environnement sont organisées dans les écoles et dans les quartiers afin de sensibiliser un maximum d'élèves et d'habitants à la protection de la biodiversité, au respect de l'environnement, au recyclage et à la valorisation des déchets.

Un point d'honneur sera mis à améliorer **le tri sélectif au sein de la collectivité,** de nouvelles solutions de tri et ateliers de sensibilisation seront proposées sur les sites communaux situés au centre-ville de Saint-Paul.

Un des évènements majeurs de 2024 sera la tenue en mai du 16ème séminaire national des gestionnaires des Zones Humides du réseau RAMSAR qui se tiendra pour la première fois en Outre-mer, appuyée par le GIP de la Réserve naturelle nationale de l'Etang Saint-Paul et le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Le Plan National Zones Humides – Volet Outre-mer sera lancé également à La Réunion. Plus d'une centaine de congressistes venant du territoire hexagonal, ultramarin, réunionnais ainsi que des pays de la zone Océan Indien seront présents. Un évènement de sensibilisation Grand public sera organisé à Saint-Paul afin de sensibiliser la population à l'importance de préserver cet écosystème naturel exceptionnel et fragile assurant des services écosystèmes majeurs pour les habitants de la Ville de Saint-Paul.

Dans le cadre du **Plan 100 000 arbres, la Ville interviendra sur certains sites majeurs et poursuivra ses actions,** tels que :

- la poursuite de l'aménagement de la Ravine du Bernica
- l'établissement du programme d'aménagement du jardin de la conversion en centre-ville
- la poursuite de la restauration écologique de la plage des Brisants et de Cambaie
- la création de micro-forêts urbaines dans les différents quartiers avec les habitants, les associations, les écoles
- la végétalisation des espaces verts communaux dans une logique de gestion différenciée
- la végétalisation et l'embellissement des entrées de bourgs, des sites communaux (mairies annexes, écoles- projet OMBREE, équipements de proximité)
- les opérations Gayar nout kartié pour lutter contre les incivilités environnementales (VHU, dépôts sauvages, vandalisme), sensibiliser les habitants et embellir les espaces verts des quartiers ciblés en partenariat avec le Territoire de l'Ouest
- la lutte contre les îlots de chaleur sur le littoral (en centre-ville)
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes avec nos partenaires (Tulipiers du Gabon, *Acacia mangium, Prosopis juliflora, Senecio tamoides,* per ruches à collier, etc.)
- l'inventaire des arbres remarquables avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) à intégrer au nouveau PLU
- la définition du cadre nécessaire à la mise en place du permis de végétaliser
- la création d'une forêt nourricière, véritable conservatoire des arbres fruitiers et des plantes comestibles aménagée grâce à la mobilisation citoyenne
- déploiement de jardins partagés, de potagers pédagogiques dans les écoles, du projet alimentaire territorial pour construire la résilience alimentaire de la Ville et encourager l'économie locale

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

L'année 2024 sera marquée par le lancement de projets économiques structurants pour le territoire : marché couvert, école Eugène Dayot ou encore longères en face du débarcadère. Elle favorisera également l'accueil de nouveaux acteurs économiques sur notre territoire, et la reprise de la démarche Porte de Parc. La nouvelle Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion touristique de notre littoral balnéaire sera l'occasion d'optimiser nos pratiques dans le respect des contraintes environnementales. Sur le volet agricole, la déclinaison opérationnelle de la Charte agricole et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, en collaboration avec les partenaires institutionnels permettra à la Ville d'accompagner plus efficacement cette filière.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET AGRICOLE

La structuration des projets de valorisation économique et touristique pour 2024 repose sur un triptyque : d'une part, la mise en œuvre de projets économiques structurant pour le territoire, d'autre part l'accompagnement des acteurs économiques et enfin la création de nouvelles animations économiques.

Mise en œuvre de projets structurant pour le territoire

- Finalisation de l'étude pour la réhabilitation du marché couvert, lancement des travaux de réaménagement (îlot central) et accompagnement du déménagement des forains
- Définition d'un pré-programme pour la réhabilitation de l'école Eugène Dayot avec une orientation économique, artisanale et culturelle et l'implantation d'une école supérieure liée aux métiers des jeux et images numériques.
- Définition d'un pré-programme pour l'aménagement à vocation économique des longères en face du Débarcadère.
- Poursuite de l'étude sur le secteur du Mail de Rodrigues
- Élaboration d'un schéma stratégique des activités sur le domaine public maritime

Accompagnement des acteurs économiques

- Poursuite des lancements d'appels à projets pour les AOT des rondavelles, en lien avec la SPL Tamarun
- Réflexion sur la tarification des AOT
- Accompagnement des porteurs de projets (dans l'innovation, l'agriculture, les commerces et les restaurants).
- Finalisation du dispositif FISAC Saint-Gilles-les-Bains

Création de nouvelles animations pour dynamiser le territoire et renforcer l'activité économique

- Inauguration de la fin de travaux du PRU de Saint-Gilles-les-Bains
- Maintien des événementiels économiques (Fêtes de Juillet, Noël, soldes, etc.)

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES HAUTS

La Ville poursuit la démarche Porte de Parc du Maïdo, il s'agit de permettre la mise en tourisme et le développement économique de la zone Guillaume – Petite-France - Maïdo en mettant en valeur les patrimoines des territoires.

Dans ce cadre, les principales opérations suivantes seront menées en 2024 :

- Concernant la création du jardin de Petite France, l'essentiel des travaux sera achevé en 2023. La valorisation de l'espace sera travaillée en 2024.

- L'étude relative au Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) sera concrétisée avec le déploiement d'actions, notamment le volet interprétation (construction du récit)

- Lancement d'études opérationnelles pour la halte touristique de Petite-France

- Poursuite du partenariat avec les autres acteurs du territoire (projet de camping avec le TO ; requalification du Belvédère avec le Département et Parc national)

La Ville poursuivra la déclinaison des actions prévues dans la charte de développement agricole, notamment au travers des actions suivantes :

- Mettre en place un plan de gestion des friches communales notamment en faveur de l'agrotourisme via l'appel à projet sur parcelles communales agricoles ou en friche.

- Accompagner le Département dans le cadre du projet PRODEO (Programme Départemental pour l'accès à l'Eau),

- Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un marché de gros et d'un marché de producteurs.

- Ouvrir un guichet agricole unique au sein de la Maison Rurale de l'Ouest pour aider et accompagner les acteurs agricoles présents sur notre territoire,

- Lancer la démarche Projet Alimentaire Territorial via le diagnostic alimentaire et l'élaboration du plan d'action transversal à l'ensemble des acteurs publics et privés de notre territoire (recrutement d'un animateur dédié)

- Pérenniser la fête de l'agriculture, à rayonnement régional dans les Hauts, un événement dédié à une agriculture locale et au déve-loppement de l'agritourisme.

LA VIE ÉDUCATIVE

12 605 élèves sont accueillis tous les jours dans 653 classes de 66 écoles que compte la Ville : 4 privées, 59 publiques sur Saint-Paul et 3 à Mafate.

55 structures périscolaires accueillent les matins et le soir les enfants après le temps d'apprentissage,

Afin de faire fonctionner nos écoles, près de **1102 agents** assurent quotidiennement les missions de nettoyage, d'assistance aux classes maternelles, de surveillance et de production de 13 500 repas,

La Ville poursuit ses efforts pour la création d'espaces éducatifs bienveillants, inclusifs et innovants, dans et hors les murs des établissements scolaires.

Afin de poursuivre le développement de la Caisse des écoles et de l'impliquer dans le projet d'excellence éducative, la Ville transfère de nouvelles activités à la Caisse des écoles au 1er janvier 2024.

Les droits des enfants restent au cœur des préoccupations, et Saint- Paul en tant que terre apprenante, titrée Ville Amie des Enfants, développe un projet traversant tous les domaines d'intervention de la collectivité.

L'année 2024 sera marquée entre autres projets, par le transfert de nouvelles activités à la Caisse des écoles par la Ville, la poursuite du chantier de construction de la nouvelle école primaire à Grand Fond, la continuité du programme de concertation dans le cadre du confort thermique et de renaturation de cours d'école, ..., la poursuite de la gratuité à la restauration scolaire aux tranches de revenus supérieurs des familles, le déploiement de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) dans les établissements recevant du public (ERP) relevant des catégories de 1 à 4.

MIEUX ACCUEILLIR

Après avoir livré les écoles de Bellemène en août 2021, de Roche Plate en janvier 2023 et avoir agrandi les écoles Jasmin ROBERT en octobre 2020 et Marcel LAURET en août 2022, les projets relatifs à la construction de nouvelles écoles haute qualité environnementale se poursuivent. Dans la continuité des études afférentes à OMBRE, Brassair et aux écoles des hauts, il a été installé des rideaux dans 24 écoles, des voiles d'ombrages dans 29 écoles ainsi que 300 brasseurs d'airs. Le projet consistant à améliorer les conditions d'apprentissage par le biais de la rénovation thermique de bâtiments scolaires entre en 2024 dans un nouveau cycle.

Accueillir les élèves dans les meilleures conditions

La qualité d'accueil offerte dans les établissements scolaires et éducatifs est un élément essentiel qui conditionne la réussite éducative et le développement du jeune enfant.

En 2024, la Ville poursuivra des actions prioritaires sur plusieurs thèmes :

- Poursuivre le chantier de construction de la nouvelle école primaire à Grand Fond
- Mettre en œuvre l'obligation de déploiement de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) dans les établissements scolaires relevant des catégories de 1 à 4 (établissements recevant du public - ERP), et veiller à leur maintenance et à la formation du personnel
- Résoudre les problématiques relatives à l'utilisation de l'hélisurface située à proximité de l'école primaire Roche Plate pour permettre l'acheminement de denrées, divers matériels et équipes techniques et administratives
- Définir et lancer un plan de retraitement et de valorisation des déchets végétaux et alimentaires produits par les établissements scolaires
- Implanter 2 salles de cours et d'un préau dans l'enceinte de l'école maternelle Saint-Gilles les hauts pour permettre l'accueil de nouveaux élèves
- Finaliser la définition du programme relatif à la construction d'un groupe scolaire de 16 classes (6 en maternelle et 10 en élémentaire) sur la Zone d'Aménagement Concerté – Marie Caze
- Mener à bien la maîtrise d'œuvre relatif au futur chantier de Ruisseau
- Examiner une révision partielle de la carte scolaire dans certains secteurs géographiques afin de garantir une meilleure prise en charge des inscriptions scolaires, tout en tenant compte des capacités des groupes scolaires, des enjeux de fragilité sociale et des effectifs par classe
- Finaliser les remplacements de responsables de sites scolaires sur 4 zones du territoire communal (Saline les bains, Plateau Caillou, Bois-de-Nèfles et Palmiste)
- Procéder aux consultations nécessaires (avis des conseils d'écoles) pour la dénomination des écoles en mettant à l'honneur des figures marquantes de la Ville ou à une personnalité qui s'est illustrée
- Poursuivre le plan de remplacement des rideaux, d'étanchéité des toitures d'écoles, d'aménagements de cours, des remplacements de clôtures et des portails.

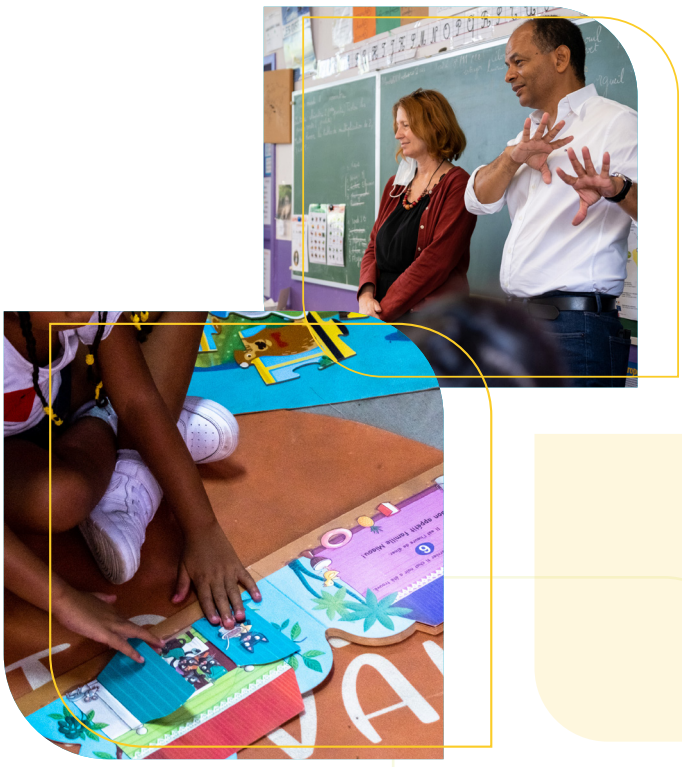

Confort thermique

Les objectifs fixés par la Commune de Saint-Paul s'articulent autour de 3 axes :

La rénovation thermique et énergétique des écoles. Cet axe recouvre les actions suivantes :

- Les travaux de protection du bâti contre les rayonnements solaires (toiture, murs et fenêtres) ;
- Les travaux permettant d'augmenter la ventilation naturelle ;
- Le remplacement d'équipement de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de climatisation par des équipements plus performants et plus économes en ressource ;
- La mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti, le cas échéant.

Le renforcement de la protection des bâtiments contre les vents cycloniques

Cet axe recouvre les actions suivantes : le remplacement des ouvrants fragiles de type « Nacos » ou autres, par des ouvrants conformes aux préconisations formulées dans les guides de bonnes pratiques pour la réhabilitation et la construction de l'habitat dans les zones de risque cyclonique 3 et/ou à l'Eurocode 1-4.

La renaturation des cours des écoles

Cet axe recouvre les actions suivantes :

- La dés-imperméabilisation des sols ;
- La végétalisation et/ou re-végétalisation des cours, des toitures, des façades ;
- La régulation hydraulique ;
- L'aménagement paysager des cours d'écoles.

Afin d'évaluer au mieux la situation actuelle, la Commune s'est appuyée sur les services de la SPL Horizon Réunion afin de réaliser, au préalable, des Audits Thermiques et Energétiques sur les différents sites des écoles du littoral (15 écoles) et des écoles de mi-pentes et des Hauts (12 écoles).

En 2024 sera lancée une assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'études préalables pour **7 écoles du littoral** à savoir :

Ecole maternelle Carrosse • Ecole maternelle Anne Mousse • Ecole maternelle Les Bougainvilliers • Ecole maternelle de l'Etang • Ecole Louise Siarane • Ecole maternelle Laperrière • Ecole Sarda Garriga.

Une assistance à maitrise d'ouvrage sera mise en œuvre pour la rénovation thermique, énergétique et renaturation des cours de 12 écoles des mi-pentes et des Hauts de la Commune de Saint-Paul, à savoir :

Ecole primaire Bac Rouge • Ecole primaire Bras Canot • Ecole maternelle Les Fourmis • Ecole élémentaire du Guillaume • Ecole maternelle Ravine Trois Bassins • Ecole primaire Tan Rouge • Ecole élémentaire Anne Marie Soupapoulé • Ecole maternelle Ravine Daniel • Ecole primaire Paul Julius Bénard (avec son annexe maternelle Pausé) • Ecole maternelle Les Coccinelles • Ecole primaire Les Palmistes • Ecole primaire de Petite France.

Seront lancées également les études relatives à la rénovation thermique, énergétique et renaturation de 8 écoles du littoral : élémentaire Saline les bains, primaire Emile Hugot, élémentaire Carrosse, primaire Roquefeuil, élémentaire Ermitage les bains, primaire Evenor Lucas, élémentaire Jean Luc Daly Eraya, maternelle Grande Fontaine.

Plus spécifiquement, les écoles Anne MOUSSE et Eperon bénéficieront d'une opération relative à la renaturation des cours.

Schéma directeur mobilité piétonne aux abords des écoles

Elaborer le schéma directeur relatif à la mobilité piétonne aux abords des écoles suivant 2 axes :

- Soutenir des études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques ;
- Soutenir l'expérimentation des projets par des prestations artistiques pour matérialiser le cheminement piétons au droit de quelques écoles (signalisation horizontale et verticale/totems). En parallèle à ce travail de structuration du schéma directeur, des expérimentations opérationnelles de pédibus pourront être lancées dès 2024.

Caisse des écoles

A compter du 1er janvier 2024, les nouvelles activités qui seront transférées à la Caisse des écoles concernent :

- La participation au fonctionnement et à l'investissement dans les secteurs périscolaires et extrascolaires en procédant à l'acquisition de petites fournitures scolaires, de matériels pédagogiques, de mobiliers et de matériel numérique ;
- L'accompagnement des directions des écoles maternelles, élémentaires et primaires et notamment les assistants(es) administratifs(ves) ;
- L'école numérique ;
- La gestion des manifestations d'écoles ;
- L'équipe de soutien composée d'agents municipaux assurant la gestion de la Caisse des écoles ;
- L'équipe du Programme de Réussite Éducative.

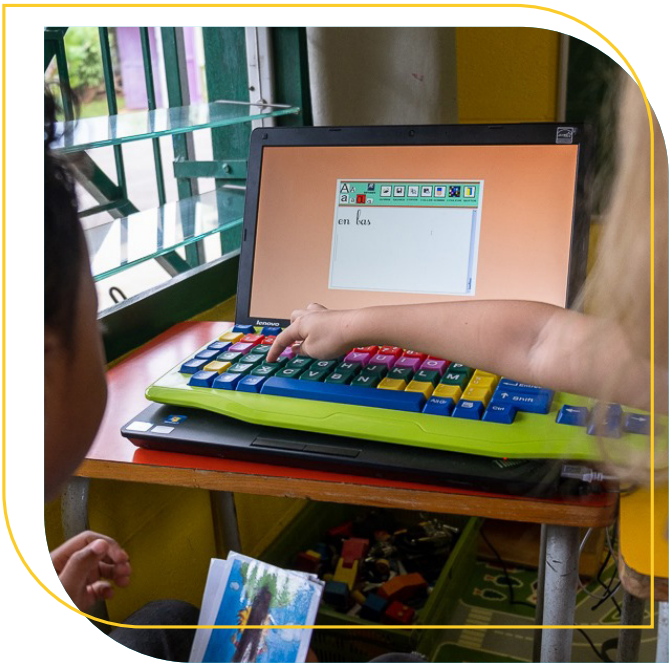

Les recettes et les dépenses afférentes à ces nouvelles activités seront transférées sur le budget de la Caisse des écoles.

MIEUX APPRENDRE

La collectivité, avec ses partenaires de la communauté éducative, poursuivra le travail de déploiement de ses Plans Éducatifs et le Projet Éducatif de Territoire associé. Ainsi les différents Plans seront optimisés pour gagner en efficience et s'assurer que chaque enfant bénéficie des mêmes apports éducatifs au cours de sa scolarité. À travers ses Plans Santé, Sport, Citoyenneté, Culture & Patrimoine, Lecture, Ciel & Eau & Terre, etc., la collectivité s'inscrit en complémentarité des enseignements fondamentaux et apporte ainsi une plus-value favorable à la réussite éducative de tous les élèves. La mutation de la pause méridienne est également un axe de travail qui restera prioritaire en 2024, afin de recalibrer l'organisation de ce temps et l'intégrer pleinement au parcours éducatif de l'enfant en tant que moment contributif pour son épanouissement.

Dans l'ensemble de ses projets et actions, la Ville de Saint-Paul n'oubliera pas d'impliquer les enfants, qui à travers les instances participatives animées sur le territoire, pourront émettre des avis, contribuer à la définition des politiques publiques les concernant et en être acteur.

Enfin, le réseau associatif restera un pilier incontournable de la mise en œuvre de la politique éducative communale, aussi le soutien à ces partenaires sera consolidé en 2024.

L'école numérique

2,25 millions d'euros ont été investis depuis 2020 afin de faire entrer les écoles de St Paul dans l'ère numérique. 47 écoles ont été labellisées école numérique en 2021.

Les usages de l'informatique se développent de plus en plus dans les écoles de la Ville, avec la livraison de nouveaux équipements numériques plus performants et la mise en place de l'Espace Numérique de Travail – ENT One en 2021.

Depuis la rentrée d'août 2023, il a été décidé de raccorder les écoles avec la technologie Airmax (55 écoles), la fibre (4 écoles) et la 4G (3 écoles du cirque de Mafate). Elles vont bénéficier de meilleurs débits que ceux obtenus avec la connexion ADSL précédente.

En 2024, les 62 écoles auront une connexion à Internet rapide, sécurisée, adaptée à l'environnement scolaire (normes et réglementation) et fiable permettant l'utilisation dans de bonnes conditions des nouveaux moyens informatiques mis à disposition.

Enfin, la technologie Airmax (50 Mo minimum) s'inscrit dans une démarche innovante permettant aux écoles de bénéficier de points d'accès sans fil à internet et de transmettre des données numériques à hautes fréquences et sur de larges distances.

Plan Educatif Global - P.E.G.

• La formalisation du Projet Éducatif Global aboutira en 2024. Ce travail permettra de fixer le référentiel commun à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, en cohérence avec le schéma stratégique de l'Académie de La Réunion. Il s'agit d'un nouvel élément de structuration de la politique éducative saint-pauloise. Les plans éducatifs thématiques associés seront réinterrogés en vue de les optimiser et apporter les mêmes compléments éducatifs à l'ensemble des enfants. Les principaux plans à structurer pour 2024 :

- Plan Santé (dont éducation à la nutrition, hygiène bucco-dentaire, prévention solaire, addictions...)
- Plan Lecture
- Plan Culture et Patrimoine
- Plan Sport (dont Athlécole, Savoir Nager, Sport Co, Motricité)
- Plan Citoyenneté-Prévention (dont prévention harcèlement, sécurité routière, bancs de l'amitié)
- Plan Langue
- Plan Terre, Eau & Ciel (Environnement et Développement Durable)

Chaque plan doit permettre d'apporter à une même cohorte d'élève (niveau de classe) des connaissances et compétences en cohérence avec les programmes de l'Education Nationale et les intentions éducatives priorisées par la Ville dans ses différents projets-cadre.

En complément de ces interventions visant des cohortes, des actions plus ciblées, en lien avec des besoins spécifiques identifiés sur un territoire ou avec les orientations de projets d'école, seront également déployées.

Plan périscolaire et extrascolaire

◊ Accompagnement à la scolarité : concernant la réussite scolaire de tous les enfants, l'accompagnement à la scolarité hors temps scolaire a connu un développement significatif en 2023. Il s'agira en 2024 de poursuivre cet effort, permettant à terme, sur chaque école, de proposer une prise en charge des enfants rencontrant des difficultés face aux apprentissage. Les opérateurs du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) seront soutenus par la Collectivité (accompagnement financier et technique).

Sur les écoles où ce dispositif ne pourra pas être déployé, des expérimentations de « Clubs Coup de Pouce » (réseau national portant un programme reconnu d'aide à la scolarité) seront proposées via le réseau associatif, sur les thématiques « lecture » et « mathématiques » prioritairement. Ces clubs sont animés sur le temps périscolaire, en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale.

◊ Enfin, les efforts pour accompagner les structures d'accueils périscolaires seront maintenus. Ces temps d'accueil contribuent à l'éducation et à l'épanouissement des enfants à travers des projets pédagogiques adaptés.

◊ L'amélioration de la pause méridienne restera en 2024 un axe de travail important. Pour rappel, la finalité de la démarche est d'en repenser l'organisation afin d'offrir aux enfants un temps apaisé, contributif pour leur épanouissement et respectueux de leur rythme. L'expérimentation engagée en 2023 sur 12 écoles sera déployée sur 15 nouvelles écoles en 2024. Les solutions testées en 2023 seront finement analysées afin d'adapter ce déploiement. Il est cependant entendu que les orientations suivantes seront maintenues :

- mobiliser les ressources humaines adaptées : former et accompagner le personnel (cf. infra), soutenir le déploiement des ilots avec des services civiques, faire évoluer les missions aux nouvelles attentes de cette pause méridienne, s'appuyer sur des professionnels de l'animation et/ou intervenants spécialisés sur des thématiques entrant dans les orientations du PEG (lutte contre le harcèlement, nutrition, éducation citoyenne, ...)
- proposer des solutions d'activités éducatives et adaptées au rythme de l'enfant : ilots d'activités lecture, jeux de société et construction, activités motrices,

◊Hors temps scolaire et périscolaire, le travail de redynamisation qualitative des accueils de loisirs pendant les vacances des enfants saint-paulois sera poursuivi :

- Pendant les grandes vacances, l'accompagnement des directeurs et des animateurs en vue de leur montée en compétences sera renouvelé ; les conditions d'emploi des saisonniers seront également revues afin de gagner en attractivité ; les capacités d'accueil seront adaptées au besoin afin de pouvoir intégrer l'ensemble des enfants demandeurs et les navettes seront également réorganisées pour répondre au mieux aux attentes des familles
- Pendant les petites vacances, le soutien aux opérateurs associatifs sera maintenu et l'accompagnement de la collectivité leur permettra de proposer une offre conforme aux exigences en matière d'accueils collectifs de mineurs à vocation éducative. Les services veilleront à soutenir une offre avec la couverture territoriale la plus pertinente possible.

◊ Sur l'ensemble de ces temps péri et extrascolaires, nous nous attacherons à favoriser l'inclusion des enfants en situation d'handicap, à travers la mobilisation de ressources adaptées (partenariat avec l'éducation nationale pour les AESH, intégration d'agents formés dédiés à l'accueil de ce public, conventionnement avec des instituts spécialisés).

La formation :

la Ville de Saint-Paul innove avec la mise en place d'un plan de formation spécifiquement dédié à la montée en compétences du personnel communal en situation d'interaction avec les enfants, dans les écoles. Le personnel de surveillance de la pause méridienne notamment pourra bénéficier d'un cycle de formation permettant d'acquérir des connaissances sur les besoins et caractéristiques des enfants, des compétences en animation et également des informations sur les postures attendues dans le cadre de leurs missions (25 à 30h de formation par agent). Les encadrants seront également accompagnés pour améliorer leurs pratiques. Pour les agents disposant déjà des compétences fondamentales pour l'accompagnement des enfants, une seconde phase de formation sera proposée, permettant une analyse de pratique poussée et la construction des régulations adéquates, pour améliorer son intervention.

Les opérateurs associatifs pourront également s'intégrer sur certaines actions de formations relatives à des thématiques prioritaires pour la collectivité et ses partenaires.

2024, une année de réflexion sur le modèle d'organisation et de gestion des activités périscolaires et extrascolaires associées au PEDT.

Les différentes études engagées depuis 2023 (fonctionnement de la pause méridienne, formalisation du Projet Éducatif Global) et l'évolution des attentes liées à la mise en œuvre de ces activités induisent une nécessaire réflexion sur le modèle d'organisation et de gouvernance des différents temps : ALSH petites et grandes vacances, périscolaire et pause méridienne. La volonté de tendre vers une excellence éducative à l'échelle du territoire apparait aujourd'hui contrainte par l'éclatement des modes de gestion et d'organisation des activités. Une étude interrogeant le schéma actuel et apportant des scénarios d'optimisation de ce modèle sera commanditée en 2024. Cette étude devra amener toute la visibilité nécessaire sur les impacts juridiques, financiers et organisationnels de ces scénarios.

Ville Amie des Enfants

• Les enfants acteurs du projet : la participation active des enfants à la décision politique est un des axes prioritaires du titre Ville Amie des Enfants et du Projet Éducatif Global. Le Conseil Municipal des Enfants, entièrement renouvelé fin 2023, démarrera son mandat en se structurant en commissions thématiques qui travailleront au service de l'intérêt général et des autres enfants du territoire. Certaines actions dont la pertinence est avérée seront reconduites, notamment les actions Alon Dann Somin (sur la base du concept « Rue Aux Enfants ») et les Bancs de l'Amitié.

L'intégration des enfants des écoles de Mafate sera expérimentée sur cette nouvelle mandature, en collaboration étroite avec les enseignants des 3 écoles de ce bassin de vie. Des moyens spécifiques seront alloués pour permettre cette intégration.

L'année 2024 sera également marquée par la participation active des enfants élus à deux congrès organisés avec le partenaire Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) :

- le congrès national des conseils d'enfants et de jeunes, en métropole. Ce congrès réunit plusieurs dizaines d'instances de tous horizons, qui échangent et co-construisent des propositions pour une meilleure intégration des enfants et jeunes à la prise de décision publique
- une innovation sur le territoire de La Réunion, avec un congrès des instances participatives de l'Océan Indien, qui sera coconstruit avec l'ANACEJ et les autres communes du territoire disposant des telles instances.

La mise en œuvre de la consultation nationale de l'UNICEF : obligation liée au titre Ville Amie des Enfants. Cette consultation nationale aura pour thème cette année le « regard et les propositions des enfants sur la pauvreté et l'exclusion sociale ». Cette consultation, qui sera organisée par les services en lien avec Unicef France, permettra de recueillir des données spécifiques sur la vision qu'ont les enfants et les jeunes saint-paulois sur ces questions et leurs propositions

Ville amie des enfants

• Le titre Ville Amie des Enfants et la Journée Mondiale de l'Enfance : le suivi du plan d'action adossé aux engagements retenus pour l'obtention de ce titre nous donne un repère intéressant pour l'évaluation de nos pratiques. Le travail sera poursuivi en transversalité avec les services pour favoriser la complétude de ce plan d'action dès 2024. La valorisation de cet engagement sera renforcée notamment à travers la reconduction d'actions autour de la Journée Mondiale de l'Enfance et de commémoration de l'adoption de la Convention Internationale des Droits de l'Enfants (20 Novembre).

A travers ses actions, les engagements pris dans le cadre du titre Ville Amie des Enfants en matière d'application et de valorisation des droits des enfant seront tenus. L'épanouissement et le bien-être des enfants sont au cœur du projet, et les plans seront des outils partagés, au service de ces ambitions. La réussite de tous est favorisée par la mise en cohérence sur le plan éducatif de l'ensemble des temps de vie que traverse l'enfant dans son parcours éducatif : à l'école mais également en temps périscolaire, extrascolaire ou encore pendant la pause méridienne.

MIEUX MANGER

Gratuité de la restauration scolaire

L'instauration progressive de la gratuité de la restauration scolaire sera poursuivie pour la tranche 5 en 2024/2025.

Ainsi, à la prochaine rentrée scolaire, 7 500 enfants soit 64.70 % seront concernés par cette gratuité des tarifs.

Éducation nutritionnelle

Afin de favoriser la réalisation des objectifs nutritionnels, 2 diététiciennes nutritionnistes portent les projets en faveur de l'éducation nutritionnelle :

- Créer une Commission de Restauration, instance de débats et d'échanges autour de l'alimentation entre parents d'élèves, équipe pédagogique, élus et enfants.
- Mettre en place des opérations de petits déjeuner à titre expérimental afin de sensibiliser les parents et favoriser les échanges entre parents, enseignants et enfants autour de la journée alimentaire, l'impact du petit déjeuner et des collations matinales sur l'éveil des enfants et le repas de la pause méridienne.
- Mettre en place des actions pédagogiques autour de la nutrition avec l'équipe éducative et les parents.

Part de produits locaux et des produits bio

- Planifier des besoins à l'année afin de donner de la lisibilité aux producteurs et fournisseurs locaux
- Expérimenter des menus spéciaux, des repas à thème faisant appel à des composants qui proviennent majoritairement de l'approvisionnement local ou/et bio
- Améliorer l'accès aux nouveaux marchés de denrées dans le cadre de l'actuel appel d'offre en tenant compte des possibilités d'approvisionnement local, des offres bio et sous signes officiels de qualité conformément aux exigences de la loi Egalim.

Gaspillage alimentaire

- Diagnostiquer le gaspillage sur 15 sites de restaurants scolaires et proposer un plan d'actions relatif à la prévention du gaspillage alimentaire

Réorganisation de la Restauration Scolaire

Elaborer un nouveau schéma directeur afin :

- D'optimiser les capacités des unités de productions culinaires
- De limiter le nombre de points de cuissons
- D'optimiser les capacités de stockage des unités de productions afin d'anticiper les livraisons des matières premières pour une logistique plus efficiente
- D'améliorer les conditions de livraison pour limiter le port de charges et les ruptures de la chaine du froid
- D'améliorer la performance des équipements de cuisine et des restaurants pour un meilleur impact social et environnemental
- De créer un atelier de préparations primaires rattaché au magasin général de la restauration

Mise à niveau des bâtiments et des équipements de la restauration

- Mettre aux normes 10 satellites,
- Réorganiser les restaurants scolaires de Maternelle Fourmis, Primaire Petite France et Primaire Bernica
- Acquérir du matériel pour les cuisines et les restaurants selon un plan pluriannuel d'investissement à raison d'environ 300 000 € par an
- Etudier le confort thermique et acoustique des restaurants

Professionnalisation des agents de la restauration scolaire

- Former les agents en hygiène et sécurité alimentaire
- Former les cuisiniers sur les nouvelles technologies culinaires et sur la cuisine végétale pour les prochaines années à compter de 2024
- Former les agents de la restauration scolaire sur les bases de la nutrition de l'enfant sur :
  - √ Des sites où ont eu lieu le diagnostic gaspillage alimentaire
  - √ Des sites où sont présents les agents des services civiques
  - √ Des responsables de secteur et gérants de tous les sites
  - √ Mettre en place les conventions avec l'AFPAR et le CENTHOR pour renforcer nos équipes de terrain grâce à des agents en contrat d'apprentissage.

LECTURE PUBLIQUE

L'année 2024 sera marquée par la poursuite des travaux d'aménagement de la médiathèque de Plateau-Caillou, le démarrage des travaux de construction de la médiathèque de La Saline, la mise en service du portail web, et le démarrage des études de réhabilitation de la bibliothèque de Bois-de-Nèfles. S'ajouteront également la modernisation et l'amplification du service médiabus et la création d'une cellule de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

AMÉLIORER ET MODERNISER L'OFFRE EN MÉDIATHÈQUE ET DANS LES ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Afin de proposer un accueil confortable et convivial pour l'ensemble de la population, la Lecture Publique s'attache à réaliser un entretien constant et une rénovation régulière de ses équipements et de ses espaces. De même, elle s'attache à améliorer et moderniser constamment son offre en matière de collections, mobiliers, matériels, services et animations, tout en s'assurant de mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires.

Bâtiments

Suite à la réouverture de la médiathèque centrale Leconte de Lisle, un projet d'habillage graphique de la façade principale sera lancé ainsi qu'un embellissement des abords de la médiathèque.

En 2024 se poursuivront la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la médiathèque de Plateau Caillou et le démarrage des travaux de la médiathèque de Vue-Belle, avec la préparation des opérations d'aménagement de la structure, comprenant le projet de scénographie d'exposition permanente, en lien avec les opérations de fouilles archéologiques.

Des études pour travaux de remise en état de la bibliothèque de Bois-de-Nèfles seront engagées dans le cadre d'une opération de réhabilitation globale.

Des études seront engagées pour lutter contre l'expansion des termites à la bibliothèque du Guillaume. De même se poursuivront les projets Centre, La Plaine et Le Guillaume.

Mobiliers, matériels, équipements

Pour un meilleur confort des usagers, les mobiliers et rayonnages seront renouvelés et modernisés. À la médiathèque centrale, le renouvellement des rayonnages de la section Adulte ainsi que les assises de l'Auditorium sera réalisé.

Un mobilier spécifique sera installé dans un espace dédié pour accueillir et mettre en avant le fonds Facile à Lire à destination des publics en situation d'illettrisme.

Un dispositif d'identification par radiofréquence (RFID) sera déployé sur la médiathèque centrale et la bibliothèque de Bois-de-Nèfles.

Sur Saint-Gilles-les-Bains, la couverture des terrasses sera réalisée.

L'acquisition de matériels et mobiliers complémentaires se poursuivra pour toutes les structures.

Les agents de la Lecture Publique utiliseront dans la mesure du possible des engins de type trottinettes et vélos à assistance électrique pour leurs déplacements intra-urbains afin de diminuer l'utilisation des véhicules polluants et contribuer à la réduction du bilan carbone de la collectivité.

Collections et ressources

S'agissant des collections, l'année 2024 verra la création d'un premier fonds de jeux vidéo pour la médiathèque centrale. Les fonds spécifiques pour malvoyants (livres en gros caractères) et personnes en situation d'illettrisme (facile à lire, méthodes, livres-objets, livres artistiques…) seront augmentés. La constitution d'un fonds de disque vinyles pour la section Musique de la médiathèque centrale sera poursuivie. Une attention sera portée aux éditeurs locaux. Le Portail web permettra l'accès aux ressources numériques 24/24H, avec mise à disposition de ressources et d'outils spécifiques à la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme, il s'agira de favoriser l'accès au numérique grâce à la création d'espaces dédiés et la mise à disposition d'outils numériques performants. L'ex cyberbase de la médiathèque centrale sera aménagée et équipée de mobiliers et de matériels multimédias performants afin de proposer une offre nouvelle, moderne et innovante.

Un partenariat avec la Bibliothèque Départementale de La Réunion permettra d'assurer la sauvegarde et la valorisation des fonds anciens et contemporains du réseau des médiathèques.

L'actualisation du règlement des médiathèques permettra d'améliorer la relation aux usagers et de garantir un service public de qualité.

Offre d'animations culturelles

Le réseau de lecture publique continuera d'œuvrer à l'accroissement et à l'amélioration de l'offre d'animation à destination des tous les publics.

Le renouvellement du Contrat Territoire Lecture (CTL) pour la période 2023-2025 permettra de cibler plus particulièrement des publics en difficulté et de maintenir le soutien aux associations et à la filière locale du livre par le recours important aux prestations.

Le portail web mettra en avant la richesse et la diversité de l'offre d'animation au travers de son agenda, qui offrira aux publics une vitrine moderne, attractive et innovante. Le Facebook, l'application mobile et le déploiement de la nouvelle identité visuelle du réseau viendront renforcer cette visibilité et cette attractivité auprès de la population au travers d'une communication moderne et efficace.

Pour une meilleure visibilité des équipements, la signalétique extérieure sera remplacée avec les logos actuels, et des vitrines ainsi que des écrans pourront être installés à l'extérieur.

DÉPLOYER LES CENTRES DE LECTURE ET LA LECTURE HORS LES MURS ET ASSURER LA PRÉSENCE DES MEDIABUS SUR LE TERRITOIRE

Afin de proposer une offre de lecture publique de proximité, au plus près des habitants des quartiers et des bassins de vie, et de déployer la lecture hors les murs, en privilégiant notamment les zones mal desservies ou porteuses d'enjeux sociaux forts, la Lecture Publique s'attache à améliorer, moderniser et développer son réseau de médiathèques et son service de médiabus, afin de dynamiser sa proposition d'animations et de services sur le territoire pour mettre à disposition, dans et hors-les-murs, des espaces et des services modernes et attractifs qui répondent aux attentes et aux besoins des habitants.

◊ Augmentation des dessertes des 2 médiabus pour irriguer le territoire et les bassins de vie avec une offre de proximité plus innovante et conforme aux nouvelles pratiques et attentes des usagers, au plus près des habitants

◊ Acquisition de 2 nouveaux bus et renouvellement de leur design graphique

◊ Participation des médiabus à l'offre culturelle proposée lors des pauses méridiennes dans les écoles

◊ Poursuite de l'offre de prêt et d'animation dans les écoles, avec plus d'écoles desservies, et facilitation de la création des cartes classes pour les enseignants

◊ Poursuite du prêt aux écoles et projets culturels pour le bassin de vie de Mafate

◊ Poursuite et amplification de la proposition d'une offre culturelle riche et diversifiée au travers d'un programme d'animations, en transversalité avec services de la Ville et les partenaires, notamment associatifs, qui s'inscrit notamment dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2023-2025 et du dispositif « LéspassClés ».

◊ Organisation de la 4ème édition du Salon du Livre péi avec pérennisation de la manifestation sur le bassin Centre en partenariat avec l'association La Réunion des livres et participation du Territoire de l'Ouest (TO) pour la remise d'un prix spécifique associé à une dotation financière pour les lauréats

◊ Distribution de chèques-lire pour inciter, encourager et accompagner les familles sur l'accès au livre, à la lecture, le plaisir de lire et le lien parent-enfant

◊ Poursuite du déploiement de boîtes à livres sur le territoire dans les bassins de vie (équipements sportifs, mairies annexes, écoles...)

◊ Accueil des CP dans les médiathèques

CONTRIBUER À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME

S'agissant de la contribution de la Lecture Publique à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, l'année 2024 sera marquée par :

◊ Création d'une cellule « Prévention et lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme » au sein du service Animation de proximité et lutte contre l'illettrisme, identifiée comme service pilote destiné à coordonner les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, en transversalité avec les autres services et acteurs concernés, dans le cadre de la convention établie avec la Région

◊ La réalisation d'actions d'animation spécifiquement dédiées, dans le cadre notamment du CTL 2023-2025 et du dispositif « LéspassClés », en transversalité avec le PRE (Programme de Réussite Éducative) et les services de la Ville

FORMATION

Le partenariat avec Pôle Emploi sera poursuivi pour concrétiser et pérenniser le projet social entamé autour de la formation et du recrutement des futurs agents de la médiathèque de Plateau Caillou.

La formalisation d'un plan de formation collectif permettra d'assurer la montée en compétences des agents et la valorisation de leurs savoir-faire. Le travail en transversalité avec les services, les associations et les partenaires institutionnels se poursuivra.

SAINT-PAUL, TERRE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

PETITE ENFANCE

L'année 2024 sera marquée par : l'accompagnement à l'implantation de nouvelles structures, telles que des micro-crèches sur les secteurs de l'Eperon, du centre-ville et de l'Etang ou encore un multi-accueil sur Plateau-Caillou, le déploiement d'un 2e Baby Bus sur les secteurs de Grand Fond et de Bellemène et le lancement de la construction de la crèche d'entreprise. Les actions de parentalité seront toujours accompagnées et soutenues.

Pour 2024, il s'agira également de poursuivre le partenariat avec les acteurs sociaux œuvrant dans le domaine de la petite enfance pour toucher les publics les plus éloignés.

MAINTENIR L'OFFRE EXISTANTE ET POURSUIVRE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL COLLECTIF

La collectivité accompagnera les nouveaux porteurs de projets (Maison Assistantes maternelles, micro crèches Complément libre choix mode de garde et crèches à la Prestation de Service Unique, ou encore Lieu d'Accueil Enfant Parent Itinérant) qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire selon les 3 axes suivants :

- Répondre aux demandes des familles,
- Veiller à une offre répartie sur l'ensemble du territoire,
- Développer plus particulièrement les structures à la PSU (Prestation de Service Unique)

Afin de développer l'offre d'accueil à la Prestation de Service Unique (PSU), la collectivité :

- **Accompagnera la mise en place effective et le bon fonctionnement du 2è BABY BUS Itinérant** favorisant l'insertion et l'inclusion sociale ;
- **Engagera une nouvelle réflexion sur un projet d'établissement d'accueil de jeunes enfants** sur le bassin de vie du Guillaume ;
- **Accompagnera le démarrage du projet de crèche d'entreprise** porté par la SPL Ti Baba.

De plus, la Ville développera **de nouveaux projets et lieux référencés pour les Relais d'Assistants Maternels (RAM) et le Lieu d'Accueil Enfant Parent Itinérant** (LAEPI), dans les Hauts, à Bellemène notamment.

Enfin, le projet de la délocalisation des 40 places de Combavas et la création des 20 nouvelles places sur la Zac Marie-Caze restent d'actualité.

DÉVELOPPER LES ACTIONS TRANSVERSALES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ

La Ville poursuivra et renforcera son partenariat avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) et les Acteurs de la Parentalité sur Saint-Paul.

Elle développera des ateliers conférences et formations autour de l'aide et l'accompagnement à la Parentalité sur diverses thématiques : l'éducation, de la gestion des émotions, de la communication positive, de la parentalité, l'éducation santé nutrition, l'éveil aquatique, le harcèlement ....

Elle déploiera les outils de communication issus des actions de l'aide à la parentalité : prévention du syndrome du « bébé oublié », mise en place d'une signalétique (possibilité au sol) aux abords des établissements d'accueil....

La Ville continuera également à déployer un axe qualitatif autour des arts, de la culture, de la santé, du patrimoine et de l'environnement au sein du réseau global petite enfance et auprès des familles (crèches, musées, résidences d'artistes, actions parentalité autour du Plan Aisance Aquatique, Visuels dans les rues et lieux de vie des familles sur Saint-Paul ...).

Enfin, elle maintiendra et développera des actions pédagogiques, éducatives et récréatives lors de la Matinée Petite enfance, organisée dans le cadre la Journée internationale des Droits de l'Enfant, et au cours de laquelle seront exposées les œuvres issues des résidences d'artiste, ainsi que des événements artistiques et culturels en partenariat avec le réseau Petite Enfance et des familles.

JEUNESSE

Destinée aux jeunes âgés entre 11 et 26 ans, la politique jeunesse de la Ville de Saint Paul s'articule autour de 5 axes.
En 2023, le service Jeunesse s'est étoffé pour permettre d'accroître l'activité du service mais aussi de gagner en qualité.
En parallèle, il sera par ailleurs nécessaire de poursuivre la dynamique initiée auprès des partenaires institutionnels et associatifs mais également d'accompagner les synergies internes et externes autour de la thématique Jeunesse.

L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES À TRAVERS LA CULTURE ET LES LOISIRS

En 2024, afin de favoriser l'épanouissement des jeunes à travers la culture et les loisirs, la Ville expérimentera, l'organisation, dans les 6 bassins de vie, de journées d'animation récréatives favorisant l'implication, l'engagement et la valorisation des jeunes saint-paulois et elle développera des temps et/ou journées intergénérationnelles permettant le partage d'expériences et la transmission réciproque de valeurs, de compétences et de savoir-faire.

La Ville continuera à **développer, accompagner et soutenir les offres de séjours sans hébergement pour les adolescents**, en poursuivant le dispositif Vac'Ados durant les périodes des vacances scolaires d'été et d'hiver austral. En 2024, elle proposera également des offres de séjours avec hébergement, durant les petites vacances scolaires notamment.

La Collectivité étudiera la mise en œuvre d'un PASS jeunesse qui offrirait à nos jeunes la possibilité de bénéficier d'activités, d'accéder à des prestations, de bénéficier de mobilités, à des prix remisés, voire gratuits.

Elle accompagnera les prises d'initiative et s'appuiera sur les acteurs de terrain afin de promouvoir, valoriser et accompagner nos jeunes talents saint-paulois, plus particulièrement dans le cadre d'événementiels ou de manifestations (Forum de la Jeunesse, fêtes de quartier...).

La Ville favorisera le développement de projets d'éducation populaire au sein des bassins de vie en

soutenant et accompagnant les porteurs de projets notamment dans le cadre d'Appels à Projet ou Appels à Manifestation d'Intérêt en partenariat avec les institutions compétentes (DRAJES – Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport -, CAF, ...).

Les études de faisabilité technique du projet de « Camping Jeunes » de Marla seront quant à elles poursuivies pour lancer le démarrage des travaux ; et le partenariat avec la DRAJES sera développé afin de définir les modalités de labellisation et d'ouvrir l'équipement aux associations, jeunes du département et de Saint-Paul en particulier.

Enfin, dans la continuité de 2023, la Ville s'attachera à célébrer nos jeunes diplômés à l'occasion d'un événement annuel de grande ampleur.

CONTRIBUER À L'INSERTION DES JEUNES

En 2024, la Ville poursuivra le développement **des informations collectives en proximité ou sous forme de mini forum dans les différents bassins de vie** et continuera à accompagner **les dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire** : PSAD (Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire), obligation de formation 16-18 ans, atelier relais, Prépa FoQualE (Formation Qualification Emploi), PRE (Programme Réussite Educative), RSMAR (Régiment du Service Militaire Adapté de La Réunion)....

Le travail partenarial se concrétisera également par la mise en œuvre de conventions avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des 16/25 ans ainsi que le soutien des projets et dispositifs permettant de favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes : CEJ (Contrat d'engagement Jeunes), Académie des Dalons, CFA (Centre de formation d'apprentis), E2C (Ecole de la 2è Chance) ...

La Ville souhaite par ailleurs structurer l'accueil des stagiaires et mettre en place un livret d'accueil et d'informations sur la collectivité (en lien avec la DRH).

La Ville s'attachera non seulement à assurer le fonctionnement de sa toute première Structure Information Jeunesse (SIJ), à Bellemène, mais aussi à développer et structurer le réseau Information Jeunesse (IJ) sur le territoire, par l'ouverture notamment d'une ou plusieurs antennes supplémentaires.

Elle continuera à organiser le Forum de la Jeunesse et/ou différents forums autour de l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle et poursuivra la mise en œuvre du concept « Réyoné Nou Lé Kapab » sur différents évènements répartis tout au long de l'année afin de développer les principes de mentorat et de coaching.

Enfin, en partenariat avec la Caf et la Drajes, la Ville étendra son projet de **financement du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)** à un plus grand nombre de jeunes saint-paulois.

LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ

La Ville contribuera à la **prévention spécialisée ou prévention sociale de proximité** par l'accompagnement au développement de postes d'éducateurs de rue sur le territoire.

Elle accompagnera les dispositifs CLS et CLSPD et favorisera la mobilisation des jeunes sur les projets.

Elle facilitera le développement des dispositifs de soutien à la scolarité et/ou d'accompagnement à la parentalité (CLAS collèges, REAAP) et soutiendra les actions innovantes en lien avec le coordonnateur parentalité de la Ville.

Enfin, elle prévoit de former les animateurs saisonniers et agents du service à différentes thématiques de la prévention (addictions avec ou sans substance, harcèlement scolaire, sexualité…) inscrits au CLS.

LA MOBILITÉ ET LE LOGEMENT DES JEUNES

La Ville poursuivra ses partenariats avec les acteurs de la mobilité et du logement notamment les bailleurs sociaux.

ACCOMPAGNER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

En 2024, la Ville maintiendra le nombre de jeunes volontaires accueillis en service civique et offrira la possibilité aux jeunes Saint-Paulois inscrits dans le dispositif SNU (Service national universel) de réaliser une Mission d'intérêt général au sein de la collectivité.

Elle **favorisera l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie de la cité** par la structuration d'instances participatives et elle soutiendra et accompagnera les projets portés par les jeunes et/ou associations de jeunes.

Elle étudiera également la mise en œuvre d'un outil innovant de communication auprès des jeunes de type WEB TV, podcast, réseaux sociaux, applications ou encore journal numérique et elle organisera la deuxième édition de « Mafate i koz ».

SÉNIORS

En 2024, la mission Ville Amie des Aînés assurera le pilotage et le suivi des axes d'intervention de la politique Séniors engagé par la Ville qui vise principalement l'amélioration de leur cadre de vie et de leur bien-être.

ACCUEILLIR, INFORMER, ACCOMPAGNER ET COMMUNIQUER

En 2024, la Ville s'attachera à améliorer l'accueil de ses séniors afin de mieux les informer et les accompagner dans leur quotidien.

A ce titre, la Ville souhaite s'appuyer sur trois leviers principaux :

- **Le déménagement du guichet unique d'orientation et d'information** qui bénéficiera de nouveaux locaux à la fois plus conviviaux et accessibles, rue Saint-Louis ;
- L'amélioration de l'information et de l'orientation vers les dispositifs du CCAS (Centre communal d'action sociale) ;
- Le lancement d'une étude sur la mise en place d'un journal trimestriel ou d'une lettre à destination des séniors.

FAVORISER ET DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES CULTURELLES, DE LOISIRS ET SPORTIVES, ADAPTÉES AUX SENIORS

Avec 18 253 personnes âgées de plus de 60 ans à Saint-Paul, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités attractives pour les séniors, afin de lutter contre leur sédentarisation mais aussi favoriser le bien vieillir et en bonne santé.

Pour ce faire, il s'agira de :

- Continuer à promouvoir avec le service culturel et patrimoine des visites guidées patrimoniales en faveur des séniors afin de faire découvrir ou redécouvrir à nos aînés la richesse de nos territoires.
- Favoriser le vieillissement actif, et contribuer au développement de l'activité physique adaptée en partenariat avec des professionnels
- Poursuivre les ateliers de découverte de l'anglais et du numérique.
- Concevoir la mise en place d'un « pass séniors » permettant aux séniors Saint Paulois de bénéficier de gratuité ou de remise à la piscine municipale, aux salles de spectacles, aux commerces, au cinéma.... en collaborant étroitement avec les différents acteurs culturels, économiques de notre ville.

- Reconduire les « Zactivités Zarboutans » ainsi que « Séniors Arts »
- Poursuivre le partenariat avec Lespas Culturel « Leconte Delisle » et le Théatre de Plein Air pour l'accès aux spectacles et concerts, mais également poursuivre avec Lespas le projet Somin Maloya mettant en exergue le talent artistique des séniors.

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT EN CONSTRUISANT DU LIEN SOCIAL

Pour lutter contre l'isolement des séniors, la Ville reconduit chaque année les actions suivantes :

- Mettre en œuvre et/ou coordonner des actions d'animation au sein des Résidences pour Personnes Âgées (RPA) construites sur le territoire (RPA Village des aînés, RPA Yuccas, RPA Rose de chine, Delphine Helod, Grand Pourpier et Emmaüs) pour offrir des espaces de convivialité et d'échanges à nos aînés.
- Repérer et accompagner les personnes isolées, notamment par le déploiement de services civiques séniors et proposer des offres de type lecture à domicile, portage de livres, visites, etc...
- Réenchanter le quotidien des aînés en organisant le Bal de Juillet et son Village Bien être, et le Noël des anciens.
- Valoriser les compétences des séniors et maintenir leur place dans la vie locale, en poursuivant les actions intergénérationnelles avec les enfants et les jeunes.
- Poursuivre les journées conviviales et les journées à Mafate pour agir au plus près des seniors.
- Honorer nos aînés par la célébration des noces et centenaires
- Favoriser le vivre ensemble en reconduisant la Semaine Bleue.

SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La Ville souhaite **accompagner le bien vieillir au travers d'actions de prévention**, en matière de perte d'autonomie, de chutes à domicile, et d'actions identifiées dans le Contrat Local de Santé (CLS).

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DE TOUS LES SENIORS EN ADAPTANT LA VILLE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Afin de préparer au mieux la Ville au vieillissement de sa population, il conviendra **d'accompagner les porteurs de projet de constructions de résidences pour personnes âgées (bailleurs sociaux)** et de **promouvoir la citoyenneté des séniors par la mise en place d'une instance participative.**

LES ACTIONS SOCIALES

Les actions sociales développées par la Ville sont menées en cohérence et complémentarité avec le CCAS.

ASSURER LA MISE À L'ABRI DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET PRENDRE EN COMPTE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIFS)

A La Réunion, les faits de violences intra familiales ont connu une augmentation de +16 % en 2022.

Un des freins est la saturation des places disponibles pour les logements d'urgence sur l'ensemble de La Réunion ; la question du logement d'urgence est pourtant un facteur clé pour la résolution des problématiques liées aux VIFS.

2024, 2 projets phares seront déployés à Saint-Paul :

- la création d'un parcours de prévention et de reconstruction des victimes de Violences intra-familiales (VIFs), en lien avec la première maison de femmes portée par le CHOR (Centre Hospitalier Ouest Réunion). Ce parcours coordonné pourra alors prendre la forme de prise en charge par un psychologue, d'ateliers d'estime de soi, de théat forum, d'atelier de prévention en santé sexuelle et d'ateliers à la parentalité, de médiation sociale...

- La convention Proresap (association des professionnels réunionnais des services à la personne), pour la gestion locative et l'accompagnement social de VIFS : la réhabilitation de 3 logements de transit (La Plaine, Saint-Gilles-les-Hauts et Tan Rouge) ayant été achevé en 2023. L'année 2024 sera consacrée à la mise en service de ces logements au profit des victimes de violences intra-familiales. Dans le cadre de cette convention, Proresap propose un véritable parcours d'accueil et d'accompagnement des VIFS en partenariat avec l'Etat et les services de la Ville (santé, police municipale, Guichet unique de l'habitat et CCAS).

DEVELOPPER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

L'animation de la vie sociale est un ensemble d'interventions qui s'appuie sur des structures de proximité, des lieux-ressources proposant des projets/ actions coordonnés, à finalités sociales, éducatives et culturelles qui favorisent la mise en œuvre des initiatives collectives locales.

Ces structures sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale et en plaçant la participation des habitants au cœur de leur fonctionnement.

Finaliser le Schéma de l'Animation de la Vie Sociale (AVS)

Il conviendra donc, en 2024 et dans la continuité du diagnostic lancé en 2023, d'**élaborer le Schéma de l'Animation de la Vie Sociale selon les 4 objectifs** suivants :

- Mieux couvrir le territoire communal, dans une logique de complémentarité des 2 leviers (centres sociaux et espaces de vie sociale) ;
- Permettre une meilleure articulation avec les autres politiques publiques communales, dans leur déclinaison sur les quartiers ;
- Favoriser les dynamiques participatives et le pouvoir d'agir des habitants ;
- Renforcer les démarches d'accompagnement socioéducatif des familles, des enfants et des jeunes.

Réactiver les espaces de vie sociale (EVS) existants et accompagner les nouveaux projets

En 2024, le coordonnateur de l'AVS aura pour missions de :

- Pérenniser les structures existantes par la mise en place d'un parcours de formation OMSEP (Office municipal des sports et de l'éducation populaire) / SENACS (Système d'échanges national des centres sociaux) ;
- Promouvoir auprès des associations le dispositif des EVS, par l'animation de forums et de séminaires ;
- Proposer un parcours d'accompagnement (formations, appui sur des actions famille et parentalité…) ;
- Accompagner les porteurs de projet pour développer des activités dans les quartiers qui en sont dépourvus.

Le futur coordonnateur parentalité aura quant à lui pour mission de développer et coordonner les actions de parentalité dans le cadre des dispositifs de petite enfance, enfance jeunesse, du projet éducatif global et de l'animation de la vie sociale.

Accompagner le projet d'ouverture du premier centre social à Grande Fontaine - Tour des Roches

Le conseil des habitants a exprimé le besoin d'ouvrir un centre social à Grande Fontaine - Tour des Roches : le quartier situé en quartier prioritaire Politique de la ville offre en effet un faisceau de paramètres favorables.

Par délibération du 28 septembre, le Conseil municipal a approuvé le projet d'intention d'accompagner l'ouverture de ce centre avec pour objectifs de :

- **Rompre l'isolement des habitants,**
- **Prévenir et réduire les exclusions,**
- **Renforcer la solidarité entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs,** leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif.

La préfiguration sera ainsi lancée dès le 1er trimestre 2024 : dans ce cadre, un local dédié sera équipé afin que les habitants puissent s'approprier le lieu et développer du lien social.

LA SANTÉ POUR TOUS

La Ville s'est engagée depuis de nombreuses années à développer une véritable politique de prévention santé en faveur de ses citoyens : cet engagement fort s'est concrétisé par la signature du Contrat Local de Santé 2ème génération en 2023.

METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de territorialisation des politiques de santé qui se veut souple afin de s'adapter aux différents territoires.

Au travers de la contractualisation d'un deuxième CLS, la Ville de Saint-Paul poursuit son engagement à la création d'environnements (physiques, sociaux et économiques) favorables à la santé, au bien-être, et à la qualité de vie des Saint-Paulois.

Forte de son expérience, de nouveaux défis se posent à la Ville, notamment d'accès aux soins, de vieillissement de la population, de prévalence de maladies chroniques.

Le second CLS permettra de renforcer les interventions engagées autour des 3 thématiques prioritaires identifiées par la Ville et l'ARS (Agence régionale de santé) en concertation avec les acteurs concernés : Nutrition, diabète et activités physiques ; Santé mentale et addictions ; Santé sexuelle, santé de la femme, de l'enfant et du jeune.

La Ville poursuivra la mise en œuvre de son programme d'actions engagé dans le cadre du Fonds Addictions 2022-2025 qui vise à lutter et réduire les risques liés aux conduites addictives (MILDECA – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives).

RENFORCER LES ACTIONS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS ET D' « ALLER-VERS », CIBLEES SUR DES PUBLICS SPECIFIQUES

Les actions de proximité s'appuient principalement sur deux outils :

- **La Maison de santé et ses actions décentralisées**
- **La Karavane Santé**

LA MAISON DE LA SANTE est un **lieu d'accueil et d'échanges sur l'éducation et la promotion à la santé, ouvert aux acteurs de santé** et à la population afin de favoriser l'adoption de bons comportements favorables à la santé. De manière opérationnelle, **elle est un outil qui permet de mener des actions de sensibilisation et d'information générale du grand public** sur diverses thématiques liées à une bonne santé (prévention du diabète, des addictions, le bien vieillir, prévention des VIF prévention des IST - Infection sexuellement transmissible, etc.). Cette structure permet également aux acteurs de santé de pouvoir accueillir et travailler en profondeur avec les habitants qui auraient été détectés lors des passages de la Karavane Santé dans les quartiers des hauts de Saint-Paul.

En 2024, deux parcours principaux y seront déployés :

- Le parcours santé séniors qui consistera à mettre en place des ateliers à la maison de santé et également dans 16 quartiers de Saint Paul (prévention des chutes, activité physique adaptée, séances de respiration, ateliers sur l'estime de soi, sophrologie sur la douleur et les acouphènes, incontinence, ateliers alimentaires, tests visuels et auditifs…) ;
- Le parcours diabète, qui proposera, en partenariat avec Run Diabète et l'OMSEP, un parcours coordonné aux personnes diabétiques de type 2 et leurs proches, répartis dans 6 quartiers de Saint-Paul, selon 3 étapes : un programme d'éducation thérapeutique, un parcours d'interventions des différents partenaires (Activités physiques adaptées, Podologue, Test auditifs et visuels, Ateliers cuisine avec une diététicienne, Prévention bucco-dentaire) et l'intervention finale de l'OMSEP qui, à l'issue des ateliers, propose un bilan et une éventuelle orientation vers le sport sur ordonnance.

Cette année sera par ailleurs marquée par le démarrage des travaux d'aménagement de la 2ème Maison de santé, au Guillaume.

Parallèlement aux actions de la Maison de Santé, La Ville continuera à participer aux Journées mondiales thématiques (Actions de promotion et de sensibilisation dans le cadre de journées mondiales de sensibilisation : journée mondiale du diabète, de l'autisme, de la santé mentale, du handicap...), et à proposer des thématiques complémentaires dans les quartiers (Alimentation ; Prévention des addictions ; Sexualité ; Prévention des cancers ; Sport-santé, handicap), en mobilisant la **KARAVANE SANTE.**

En 2024, Elle poursuivra la promotion de l'éducation à la santé dans les écoles en proposant un PPS (Parcours Prévention Santé) à l'ensemble des élèves du territoire sur un cycle, à travers des ateliers thématiques pendant le temps scolaire, en cohérence avec le Plan éducatif global.

Il est également prévu d'étendre le projet d'éducation nutritionnelle, initié à l'école Eugène Dayot, à 8 écoles.

En complément de ces deux outils, le déploiement de services civiques et la mobilisation de professionnels sur le territoire permettra à la Ville d' « aller vers » des publics spécifiques, et en particulier les jeunes, notamment ceux et celles qui sont en rupture et/ou en désaffiliation sociale.

ANIMER LE RESEAU DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET MIEUX COORDONNER LES PROFESSIONNELS

Il s'agira de renforcer nos actions partenariales par la mise en place et le renouvellement de conventions, notamment avec les entités suivantes :

***La caravane ODHIR et l'Aurar (*Association pour l'utilisation du rein artificiel à La Réunion*)**, pour des itinérances permettant de faire de la prévention Primaire en matière d'Obésité, de Diabète, d'Hypertensions, d'Insuffisances Rénale Chronique ;

***Mon Espace Santé**, pour permettre à chaque citoyen de réunir en un seul et même endroit toutes les informations, documents, données de santé dont il a besoin et de les partager avec les professionnels de santé ;

***Le CHOR EPMSR (*Etablissement public de santé mentale de La Réunion*)**, pour promouvoir les actions de sensibilisation sur les thématiques identifiées telles que la santé mentale, les VIFs, le diabète, la santé sexuelle...

***L'Etablissement Français du Sang- Océan Indien**, pour la tenue de ces collectes mobiles au sein de ses différents équipements, afin de répondre aux enjeux de santé publique.

Il s'agira également de poursuivre les partenariats avec la CGSS (Caisse générale de sécurité sociale) et le CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Ouest.

SAINT-PAUL, « TERRE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE », c'est aussi une politique inclusive ambitieuse à structurer dès 2024, avec la co-construction et la mise en œuvre de la politique Handicap de la Ville avec les partenaires institutionnels et associatifs, l'animation de la Commission communale d'accessibilité et la gestion du site Handiplage.

SAINT-PAUL, TERRE ACCUEILLANTE ET PARTICIPATIVE

LA PROPRETÉ URBAINE À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

En 2023, a été initiée une mutualisation des moyens humains entre les directions et les services pour répondre aux demandes et être réactif.

Après l'acquisition de nouveaux matériels performants de propreté urbaine depuis 2022 et des formations dédiées, la Ville renforcera ses équipements pour l'optimisation de ses interventions.

L'achat de matériel électrique pour un meilleur cadre de vie tant sonore que limitatif en pollution bilan carbone reste un des objectifs de la Ville.

GESTION DE L'ACTION EN QUOTIDIENNETÉ

En territorialisant ses équipes d'intervention dans chaque Bassin de Vie en 2022, la Ville s'organise pour une meilleure réactivité, efficacité et couverture de ses interventions dans les Bassins de Vie. **En 2024, il sera mis en place un parcours de formation des agents des espaces verts pour mieux répondre aux attentes et renforcer la sécurité des équipes.**

L'amélioration de la propreté urbaine se décline dans le renforcement d'actions coordonnées :

- une **lutte contre les dépôts sauvages**, avec une cellule dédiée et en collaboration avec la Brigade Intercommunale Environnementale (B.I.E) composée d'agents de Police Municipale et d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP),
- la lutte contre les nuisances visuelles par la mise en œuvre du **Règlement Local de Publicité (RLP)**. Lancé fin 2022 avec l'appui d'un Bureau d'Étude, le projet de RLP a bien avancé en 2023 (diagnostic et orientations) et différentes concertations publiques ont été menées. L'approbation du **Règlement Local de Publicité** est prévue au premier semestre 2024,
- la lutte contre les maladies vectorielles par :
  - La poursuite de l'opération **« Vide Fond de Cour »**
  - La poursuite du **traitement des parcelles insalubres**
  - La **distribution de kits raticides** distribués aux particuliers
  - La poursuite du **partenariat avec le FDGDON** établi au travers d'une convention cadre de « Lutte contre les nuisibles » validée en 2023 et permettant la distribution de kits raticides et contre les mouches de fruits dans les 7 Bassins de Vie dont Mafate

CRÉATION ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Il est prévu en 2024, en accompagnement du TO, la création d'une **déchetterie sur La Saline-les-Hauts et à Bois-de-Nèfles**. Une **expérimentation sur le traitement des biodéchets et les outils d'apport volontaire** sera lancée prochainement.

Le projet d'aménagement du « Sentier Littoral Ouest » situé en forêt domaniale de Saint-Paul est arrivé à son terme. L'année 2024 verra la mise en œuvre opérationnelle de la convention établie entre la Ville, le TO et l'ONF, pour l'entretien de cet espace au profit des touristes et usagers.

D'autres aménagements sont prévus tels que la rénovation de l'aire des jeux d'eau du Front de Mer, la création d'une aire de convivialité et de loisirs à Saint-Gilles les Hauts et la rénovation de l'aire de jeux de La Saline les Bains.

Afin de lutter entre autre contre l'incivilité des dépôts sauvages, un travail étroit entre services est mené pour l'**embellissement de la Ville** par des plantations peu consommatrices d'eau. Ceci va nécessiter en 2024 une réflexion sur la nécessité de camions citernes pour les lieux excentrés.

Il est prévu d'élaborer en 2024 un nouveau mode de gestion de la zone balnéaire pour la période 2025-2028. Pour cela sera menée une étude d'évaluation et d'analyse des bilans des interventions du Contrat de Prestations Intégrées (CPI) avec la SPL Tamarun qui participe aux missions de nettoyage et de propreté des espaces publics. Une cohérence des interventions sur le littoral est recherchée et l'intégration de nouvelles prestations devraient être rajoutées. **Un nouveau CPI est négocié fin 2023 pour l'année 2024 pour assurer la continuité des missions d'entretien et de nettoyage de la zone balnéaire.**

L'INSERTION ET L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, POUR LA RELANCE DE L'EMPLOI LOCAL

La Ville de Saint-Paul promeut l'économie sociale et solidaire en poursuivant son programme d'accompagnement et d'animation du développement de l'insertion, et de l'Économie Sociale et Solidaire, en faisant émerger et en valorisant les initiatives solidaires et en accompagnant les porteurs de projets.

- **Les Saint-Paulois seront accompagnés dans l'insertion professionnelle** grâce au partenariat avec les acteurs de l'emploi, de la formation d'insertion (Pôle Emploi, PLIE, MIO, TO, ...). Ce partenariat est basé sur une logique de proximité afin d'accompagner au plus près les Saint-Paulois

- **la mise en place de nouveaux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) et chantiers d'insertion dans les Bassins de Vie : 20 Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) seront mis en place en 2024,** comprenant de nouveaux ACI et les ACI pluriannuels qui sont en fonctionnement. Ceci à la condition que la DEETS reprenne la labellisation des nouveaux ACI. La Ville continuera en 2024 à mettre à disposition des locaux pour ces ACI et le site de **l'ex école de Ravine Daniel fera l'objet dans un premier temps d'une sécurisation des locaux.**

En 2023, 16 ACI étaient en cours sur le territoire communal. Depuis le début du mandat ce sont 44 ACI annuels qui ont été mis en place, générant environ 400 emplois.

Pour 2024, il est envisagé 12 Chantiers d'Insertion : 8 Régionaux déjà en cours dans le domaine des emplois verts, 3 nouveaux dans le même domaine et 1 communal déjà en cours dans le domaine des travaux d'aménagement de 3 Maisons de Quartier. En 2024 ce seront près de 120 emplois qui seront créés dans ce cadre.

- **La poursuite de l'augmentation des heures clausées réalisées dans les marchés publics.** En 2023, le volume d'heures « clausées» a atteint 80% et ainsi dépassé l'objectif de 70% visé. **Le nouvel objectif pour 2024 est d'atteindre 85% d'heures réalisées.**

• La poursuite de l'accompagnement à la création et au développement de structures de l'Économie Sociale Solidaire au plus près des Bassins de Vie.

• **La journée de l'Économie Sociale et Solidaire continuera d'être organisée annuellement** dans le cadre du mois de l'Économie Sociale et Solidaire en novembre afin de faire découvrir l'ESS, de valoriser les ACI présents sur le territoire Saint-Paulois, de faire comprendre ce mode d'entreprendre et de susciter des vocations. **Un Appel à Manifestation dans le domaine de l'ESS sera lancé en 2024 et le lauréat sera récompensé au cours de la journée de l'ESS.**

• Après une phase de réflexion, la création de 2 PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Économique), un sur la Grande Fontaine et un autre sur le Maïdo et d'une régie de quartier sur Plateau Caillou sont actés pour 2024. Cela passe par la poursuite de l'effort de trouver du foncier et des locaux pour les acteurs et structures de l'Économie Sociale et Solidaire et une réflexion sera menée pour identifier un local pour promouvoir la vente des produits des structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

DES BASSINS DE VIE PARTICIPATIFS ET DYNAMIQUES

La Ville de Saint-Paul poursuit la dynamisation de ses Bassins de Vie à travers la participation citoyenne et l'animation du tissu associatif.

Les Conseils des Habitants installés en 2022 ont pris un essor en 2023 avec la réalisation d'interventions de petits et moyens investissements du Budget Participatif. La concrétisation des projets d'investissement de plus grande envergure se fera à partir de 2024.

ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES BASSINS DE VIE

Les premières sessions des Conseils des Habitants (CDH) ont permis d'identifier les premières problématiques et de prioriser les projets souhaités par leurs membres. Afin de mieux appréhender ces projets, des diagnostics et des visites de terrain ont déjà été initiés à l'échelle des Bassins de Vie et des faisabilités de projets sont en train d'être menées.

L'ensemble des interventions et des projets réalisés auront pour objectif de soutenir et de renforcer l'implication des membres des CDH et d'une manière plus large, faire la promotion de la citoyenneté au sein de la commune.

Ainsi, après une phase d'appropriation et d'analyse des projets par les services, 2024 sera le démarrage de la phase de mise en œuvre opérationnelle.

CDH DE SAINT-PAUL CENTRE

• Etudes pour la rénovation et l'extension du CASE de la Rue Jacquot, et la création d'une aire de jeux

• Etudes pour à la réhabilitation du boulodrome de la Rue Jacquot

• Participation à la mise en œuvre du premier centre social et culturel de la Grande Fontaine - Réhabilitation partielle des bureaux partie haute de la Salle Polyvalente

• Création d'un jardin partagé ou collectif sur le Tour des Roches

• Aménagement et réhabilitation des équipements publics sur le plateau noir de Savanna

CDH DE SAINT-GILLES-LES-BAINS

• Réalisation de fresques sur l'entrée nord de Saint Gilles et sur le secteur de Trou d'eau – Ermitage Les Bains (concertation sur les murs privés)

• Réalisation de jardins collectifs à Boucan Canot, Carosse, et Mont-Roquefeuil

• Amélioration et sécurisation de la voirie et des trottoirs sur Trou d'eau - Ermitage Les Bains

• Proposition au Territoire de l'Ouest du projet de « navettes des plages » reliant des aires de stationnement aux plages.

CDH DE PLATEAU CAILLOU

• Réalisation d'une salle polyvalente permettant d'accueillir des évènements familiaux (style Maison pour Tous de Carrosse) (étude de programmation)

• Rénovation des salles polyvalentes de l'Éperon et de Villèle (étude de programmation)

• Création d'un jardin partagé et d'une mini-forêt sur Plateau Caillou (démarrage des études)

• Soutien au projet de renaturation de Plateau Caillou (démarrage des études)

• Installation une plaque commémorative en hommage aux victimes de l'incendie du 30 septembre 1966 à Villèle

• Réalisation d'un Street Work Out à Villèle

• Participation à la mise en service de la nouvelle liaison routière entre Villèle et le lotissement du Golf CBO à Villèle (au niveau de la salle polyvalente)

• Lancement de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une salle de veillée

• Sécurisation des caniveaux et implantation de nouvelles signalisations horizontales sur quartier de Grande Terre (démarrage des études).

CDH DE LA PLAINE – BOIS-DE-NÈFLES

• Lancement de l'étude de faisabilité avec concertation pour l'aménagement d'un nouvel équipement de proximité sur la plaque de Mon Repos à la Plaine (aire de jeux, équipements sportifs de plein air, jardin partagé, micro forêt)

• Repérage et valorisation des sentiers piétons historiques (démarrage des études)

• Réhabilitation de l'aire de jeux de la rue des Prunes à La Plaine

• Étude pour l'aménagement d'un parking au départ du sentier des Orangers

• Installation de chicanes sur le haut du sentier des Adams, partie piétonne pour empêcher le passage des deux roues motorisées

• Aménagement, végétalisation et embellissement des abords de l'école Louis Henri Hubert au Hangar (démarrage des études)

• Optimisation des poches de stationnement aux abords de la piscine de Bois de Nèfles (étude de faisabilité)

CDH DE LA SALINE

• Valorisation du site de la Maison Zitte à La Saline à Cinq Heures avec la création d'une aire de jeux, de l'éclairage, la remise en état du four (ancien), l'installation de panneaux retraçant et valorisant l'histoire du site (étude de faisabilité)

• Embellissement et petits aménagements de l'aire de pique-nique (toilettes, bancs, kiosques, poubelles…) du site de Corbeil (études pour les infrastructures)

• Action de valorisation de l'artiste Jean ALBANY : création et installation d'une stèle et installation d'une nouvelle signalétique

• Aménagement et mise en valeur de l'escalier rue Vélio, axe église-mairie

• Installation de nouvelles signalétiques indiquant les entrées Nord et Sud du bourg de La Saline

• Requalification et élargissement de la voie à Corbeil au niveau du Chemin Piton Léon et sur les 3 premiers virages près du terrain de football pour un croisement sécurisé avec les bus (étude de faisabilité)

• Poursuite de la sécurisation de l'escalier du 45 rue Nehoua à La Saline

• Organisation et optimisation du stationnement au niveau de l'église et de l'équipement sportif de La Saline (étude de faisabilité)

• Sécurisation et aménagement du déplacement piéton au niveau du Fond Edèze

CDH DE BELLEMÈNE/GUILLAUME

• Lancement d'une étude pour la couverture du plateau noir de Bois Rouge

• Démarrage de la réalisation d'un parcours de santé et d'une aire de pique-nique au niveau du lotissement Cross

• Aménagement de l'accès aux équipements de proximité de Tan Rouge (CASE et plateau noir) et réalisation de nouveaux équipements sportifs (Street Work Out, et boulodrome)

• Amélioration de l'accès piéton à la mairie annexe de Tan Rouge

• Implantation de nouvelles offres de services publics et associatives pour les habitants dans l'ex école de Bellemène

CDH DE MAFATE

• Rendre accessible aux touristes les toilettes des équipements publics sur Marla et Îlet Les Orangers.

• Poursuite de la gestion de la ressource en eau : besoins quotidiens et incendies :

• Renforcement de l'accompagnement des habitants dans leur démarches : offre de soins (sollicitation des partenaires, ARS et Département), gestion des décès

Compte tenu de la singularité de Mafate, l'approche spécifique menée en direction des îlets sera poursuivie. L'un des axes d'intervention sera de renforcer la communication entre les Mafatais et les Services de la Ville.

LES CDH EN 2024

Dans l'objectif de conforter la démarche de démocratie participative, un plan d'actions sera poursuivi voire mis en œuvre en 2024 :

- Ouvrir la plénière des CDH aux autres instances participatives de la Ville, tels que le Conseil Municipal des Enfants et la future instance de participation des jeunes pour en faire un événement autour de la démocratie participative et la participation citoyenne
- Organiser un « séminaire » autour de la participation citoyenne en direction des Services et des Élus
- Faire découvrir aux membres des CDH des institutions locales
- Soutenir l'implication des membres des CDH en mettant en œuvre des actions mobilisatrices et fédératrices
- Conduire la réflexion pour l'intégration de nouveaux membres
- Organiser des temps d'échanges « Café Citoyens » entre les CDH, les habitants et les acteurs associatifs dans les quartiers afin de faire découvrir l'instance et leurs projets
- Organiser des temps d'échanges et des retours d'expériences avec les acteurs de la démocratie participative en participant au Huitièmes Ren contres Européenne de la Participation Citoyenne
- Poursuivre la mise en œuvre de nouvelles pratiques : par l'expérimentation, l'acculturation en interne et la formation, le suivi et l'évaluation de la démarche dans le but d'améliorer les pratiques
- Par ailleurs des consultations citoyennes seront reconduites sur les thématiques impactantes liées par exemple à la santé, à l'environnement, au cadre de vie, à l'éducation et à des projets structurants sur le territoire.

LA POLITIQUE DE LA VILLE, EN SOUTIEN AUX QUARTIERS DES BASSINS DE VIE

L'année 2024 sera une année charnière pour la Politique de la Ville puisque ce sera l'année du futur Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Une grande consultation a été initiée en 2023 auprès des acteurs des Bassins de Vie de Saint-Paul afin de permettre aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et des potentiels futurs quartiers prioritaires d'être acteurs de l'élaboration du futur Contrat de Ville.

Le futur Contrat de Ville ne sera plus organisé en piliers, mais recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants (consultation citoyenne). Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque QPV.

Les actions devront être écrites en corrélation avec les résultats des consultations citoyennes réalisées en 2023 et en articulation avec les autres stratégies et ou dispositifs existants ou à venir.

Cependant certaines actions phares seront reconduites tandis que d'autres actions nouvelles seront mises en œuvre conformément aux thématiques qui se dégageront des rencontres citoyennes, en articulation avec les services communaux et les partenaires signataires au regard des thématiques concernées.

Une conférence des financeurs sera mise en place en 2024 afin de coordonner et de renforcer l'implication financière des signataires dans les actions du Contrat de Ville et au regard du plan d'actions de la prévention de la délinquance.

L'opérationnalité du déploiement d'une nouvelle équipe de chefs de projet à l'échelle des Bassins de Vie initiée en 2023, s'appuyant sur la méthodologie d'intervention de la Politique de la Ville, est effective et se poursuivra à l'échelle des 7 Bassins de Vie. Ainsi, en dotant chaque Bassin de Vie d'un chef de projet, objectif 2024, ces derniers continueront d'animer des ateliers d'équipes opérationnelles réunissant les différents acteurs intervenants sur le territoire et cela dans un objectif de partage d'informations et de coordination des interventions sur les Bassins de Vie. Dans un objectif de proximité 3 Adultes Relais recrutés par la Ville interviendront en binôme avec les chefs de projets.

Les Conventions d'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (AFTPB) seront reconduites dans la nouvelle contractualisation. Ce levier permettra la poursuite de l'insertion sociale des habitants, d'amélioration du cadre de vie, la cohésion des territoires. Ainsi un programme d'actions en concertation avec les trois bailleurs (SEDRE, SHLMR, SIDR), l'État, la Ville et les Habitants seront mis en œuvre en 2024.

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

Les associations des Bassins de Vie seront accompagnées à travers la charte des engagements réciproques. Ce partenariat entre l'État, la commune et le tissu associatif conforte la Ville dans la création d'Espaces de Vie Associatifs de Proximité. Il s'agit de continuer le déploiement de ces espaces sur les Bassins de Vie après celui de Barrage livré fin 2022.

L'année 2024 verra l'ouverture des structures sur Le Guillaume, Bellemène, Saint-Gilles-Les-Bains et un démarrage des travaux sur La Plaine mais aussi le renforcement de l'équipe d'agents de développement.

En partenariat avec la DRAJES, l'OMSEP et de la Ligue de l'Enseignement, sera lancé et déployé le dispositif **Guide Association** dans les Bassins de Vie. Le dispositif permettra dans un premier temps à la mise en réseaux des relais et à la formation des acteurs de l'accompagnement de la vie associative (Agent de développent de la vie associative, Centre d'Information et Conseils aux Associations, Adultes Relais), puis des points d'appui dans les Bassins de Vie seront proposés et ils auront pour objectif le renforcement et le développement de la professionnalisation des bénévoles associatifs.

Les rencontres participations citoyennes initiées dans le cadre de la préfiguration du nouveau Contrat de Ville en 2023 ont permis de définir des enjeux de valorisations et d'implications des acteurs de proximité dans le développement des territoires. Les premières journées de rencontres des acteurs associatifs par Bassin de Vie seront mises en œuvre sur le mois de l'Économie Sociale et Solidaires en novembre 2024.

Un programme d'animations équitable entre les territoires sera par ailleurs reconduit et un accent sera mis sur la promotion des associations culturelles et la connaissance de l'histoire et du patrimoine. **Par ailleurs, la diversité des identités culturelles des quartiers de chaque Bassin de Vie sera mise en valeur par le soutien de collectifs d'associatifs sur l'organisation de manifestations comme les Fêtes de quartiers valorisant le terroir des quartiers (Coco, Géranium, Maïs, etc.) mais aussi autour de la Fête de la Musique et de la célébration du 20 décembre.**

Les acteurs associatifs intervenants pour l'amélioration du cadre de vie dans les Bassins de Vie seront soutenu dans le cadre du nouveau « Appel à Initiatives » mis en œuvre au quatrième trimestre 2023.

De manière générale, la Ville poursuivra son soutien aux associations, notamment dans le cadre de sa campagne annuelle, en s'assurant d'une optimisation des subventions allouées en lien avec les priorités de la mandature.

APPEL À INITIATIVES POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET LA LUTTE ANTIVECTORIELLE

La Ville a lancé cet Appel à Initiatives dans les Bassins de Vie auprès des associations de la commune. Cet appel à initiatives a pour vocation de mobiliser les acteurs du territoire pour l'amélioration du cadre de vie dans les Bassins de Vie.
Cet appel à initiatives permettra le déploiement sur les Bassins de Vie de 172 contrats en Parcours Emploi Compétences portés par 23 associations.
Le public en insertion socioprofessionnelle sera accompagné par le Pôle Emploi qui leur proposera un parcours professionnel.
Les bénévoles dirigeants associatifs seront aussi formés et accompagnés dans la réalisation de leur projet associatif via le dispositif Guide Association.

AMÉLIORER L'ACCUEIL DANS LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Les 70 Équipements de Proximité (CASE, Maisons Pour Tous, Maisons de Quartier, Salles Polyvalentes) sont des outils de dynamisation en ultra proximité des Bassins de Vie pour les acteurs et les habitants. L'offre de créneaux horaires aux associations pour la mise en œuvre de leurs activités/actions/projets sera développée afin d'être plus en adéquation avec les besoins d'activités et d'animations des quartiers. Les appels à initiative pour le développement de l'offre d'activités (couture, musique, numérique, lutte contre illettrisme, promotion à l'éducation à la santé, actions intergénérationnelles mémoire de quartier) seront reconduits auprès des acteurs associatifs sur les CASE et Maison Pour Tous.

La Ville poursuit ainsi ses efforts en matière d'amélioration de l'offre dans ses équipements de proximité et prévoit dans cet objectif les actions suivantes en 2024 :

- Lancement du programme de réhabilitation (avec prise en compte de l'amélioration acoustique) des Salles Polyvalentes de Bras Canot, Corbeil, Barrage, Bellemène, Eperon, Villèle, Ruisseau, Petite France et Etang
- Poursuite des embellissements des cours des CASE d'Eucalyptus, de La Saline-Les- Bains, de Vivaneaux et de Tan Rouge
- Aménagements en Chantier d'Insertion des CASE de Vivaneaux, de Macabit et de La Vallée
- Livraison des travaux de réhabilitation du CASE Eucalyptus
- Études pour la réhabilitation des équipements de proximité pour permettre l'implantation du premier Centre Social sur La Grande Fontaine,
- Poursuite du déploiement du programme de professionnalisation des Agents d'Exploitation afin d'amélioration l'accueil dans les équipements de proximité,
- Amélioration et augmentation de l'offre d'animations et d'ateliers de proximité
- Redéfinition des modalités et des outils liés aux conventionnements auprès des particuliers et des associations avec la prise en compte de la gestion des déchets lors des événements associatifs et la maitrise du niveau sonore lors des festivités.
- Élaboration d'un programme pour la création d'un nouvel équipement pouvant accueillir

UNE OFFRE DE SERVICES PUBLICS AU PLUS PRÈS DES HABITANTS AMELIOREE

EN MAIRIE CENTRALE ET DANS LES MAIRIES ANNEXES

Afin de faciliter les démarches des administrés, **la Commune s'est dotée en 2023 du logiciel RDV360, outil permettant la prise en ligne de rendez-vous en vue de l'accomplissement des formalités liées à l'obtention des titres d'identité (passeports et cartes nationales d'identité).** La prise de rendez-vous sur ce logiciel est conditionnée par la saisie préalable d'une demande de titre en ligne, sur le site de l'ANTS, dans le souci d'éviter les doublons et afin d'accélérer le processus de traitement le jour du dépôt du dossier. De plus, ce logiciel permet aux administrés d'avoir une vision globale des plages disponibles sur l'ensemble des sites de la Ville permettant l'accomplissement de ces formalités.

Dans l'optique de renforcer l'offre de services au plus près des habitants, la Commune de Saint-Paul s'est inscrite au cours de l'année 2023 dans cadre du « Plan 500 », initié par L'État en vue de déployer 500 dispositifs de recueils de données biométriques supplémentaires. En 2023, l'État a acté la mise à disposition de 5 dispositifs supplémentaires pour Saint-Paul. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2024, les mairies annexes de Grande Fontaine, de Bois de Nèfles, de Plateau Caillou et de Saint-Gilles les Hauts offriront aux administrés la possibilité d'accomplir les formalités liées à l'obtention ou au renouvellement d'un titre sécurisé.

La sollicitation des écrivains publics étant toujours plus importante, la municipalité a procédé à un renforcement de l'effectif de ses écrivains au cours de l'année 2023. Initialement composée de trois agents, l'équipe d'écrivains publics est aujourd'hui composée de cinq agents. L'objectif est de mieux répondre à la demande grandissante des administrés. Avec l'augmentation de cet effectif, le nombre d'administrés reçus est passé de 4 805 en 2020 à 5 347 en fin d'année 2022. Depuis 2023, toutes les permanences au sein des mairies annexes ont pu être doublées en fonction des jours de la semaine, afin de répondre à la demande de la population. L'objectif pour 2024 est de recruter encore un écrivain public, afin de porter l'effectif actuel à 6 agents, en vue de renforcer le nombre de permanences et doter chaque Bassin de Vie d'un écrivain.

S'agissant des bâtiments des mairies annexes, des travaux sont prévus en 2024 :

- Démarrage des travaux de rénovation de la charpente et de la toiture de la mairie annexe de Saint-Gilles-les-Bains : à compter du mois de mars 2024. Pendant la durée des travaux, les administrés pourront toujours continuer à accomplir leurs formalités au sein de la mairie annexe de La Saline les Bains, au sein de laquelle seront également délocalisées les formalités de demandes de titres sécurisés.

- Réhabilitation de la mairie annexe de Tan Rouge : les travaux démarrés fin 2023 concernent à la fois la rénovation de la toiture et la structure de l'équipement. À l'issue de ces travaux, les administrés retrouveront une mairie annexe ainsi qu'une Maison France Services modernes et fonctionnelles.

ESSOR DU NUMÉRIQUE EN ULTRA PROXIMITÉ

A ce jour, le déploiement de **41 espaces numériques** permet aux usagers Saint-Paulois de bénéficier d'un accompagnement aux démarches numériques ce qui représente plus de 1 200 suivis mensuels ; l'objectif étant d'étendre cet accompagnement à 1 600 suivis en 2024.

Malgré cette couverture proposée au sein des Bassins de Vie, maîtriser les outils numériques pour les besoins quotidiens est loin d'être une réalité pour de nombreux administrés.

C'est la raison pour laquelle, des permanences supplémentaires de **Conseillers numériques** se-ront proposées au sein des futurs Espaces de Vie associatifs de Proximité qui devraient ouvrir leurs portes à Bellemène, à Carosse et à La Plaine en 2024.

Les permanences numériques à Mafate seront également optimisées avec un recensement en amont des attentes des habitants et une mutualisation avec les services transversaux de la Ville (Urbanisme, travailleurs sociaux du CCAS) en sus des agents de l'ONF car les demandes sont très spécifiques au sein des îlets.

La Ville a également validé la signature d'une nouvelle convention avec l'État pour le renouvel-lement du cofinancement des missions de ses Conseillers Numériques actuels et ce jusqu'en 2026. **La Ville souhaite également une participation de l'État pour recruter deux Conseillers Numériques supplémentaires qui seront missionnés auprès des publics atteints de handicap, des aidants familiaux et des sans domicile fixe (en lien avec les travailleurs sociaux).**

Les Conseillers Numériques continueront donc la mise en place d'ateliers numériques et seront renforcés dans les 7 Bassins de Vie, en proximité, sur les différents équipements communaux. Cette offre sera renforcée par une coordination et un développement des acteurs associatifs afin d'être au plus près des habitants. Le développement des permanences des Conseillers Numériques et des Aidants Numériques permettra une aide aux démarches en ligne et à l'utilisation de l'outil numérique en proximité au sein des quartiers sur les différents Bassins de Vie. Ils participeront également aux événements organisés par la Ville dans les Bassins de Vie. **Il est envisagé en 2024 d'augmenter le nombre d'Aidants Connect en formant le personnel déjà en place pour répondre aux besoins dans les mairies annexes de La Grande Fontaine, de La Saline les Bains et dans les médiathèques.**

L'Espace Public Numérique de Travail de La Saline (Village numérique), créateur de lien social, est destiné aux administrés et a pour objectif d'allier le contact humain, la fourniture de services, d'équipements et de technologie : offre des permanences pour l'accompagnement des administrés dans leurs démarches administratives « classiques » et électroniques. Le développement de ce type d'outil de proximité est nécessaire sur les Bassins de Vie ; il sera donc étudié la création de 2 espaces supplémentaires sur les quartiers de Sans-Souci ou Savanna et au Guillaume.

POURSUITE DU RENFORCEMENT DE L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS

Au travers de sa démarche volontariste visant l'accessibilité aux droits sociaux, la Ville organise depuis 2 ans, **la Journée d'Accès aux Droits** dans le jardin de l'Hôtel de Ville. C'est l'occasion pour que les administrés de rencontrer une pluralité d'acteurs du droit afin qu'ils puissent répondent à leurs interrogations en matière de droits et obligations.

Au regard des attentes et doléances exprimées via des questionnaires renseignés par la population lors de la Journée d'Accès aux Droits du 23 septembre 2023, deux Journées d'Accès aux Droits supplémentaires seront proposées en 2024 aux administrés au sein des Bassins de Vie de La Saline et de La Plaine-Bois de Nèfles. **Les Randonnées du Droit sur Mafate** vont également se poursuivre annuellement. **Une conférence/débat sera organisée en 2024 pour faire connaitre la conciliation et la mission des Défenseurs des Droits.**

En 2024, le Point Justice du front de mer bénéficiera d'un nouvel aménagement en vue de doubler la capacité d'accueil par la création d'un bureau supplémentaire pour les permanences. Une étude de faisabilité sera menée pour l'implantation d'un Point Justice au sein du Bassin de Vie de La Plaine/Bois-de-Nèfles.

OPTIMISER LE SERVICE FUNÉRAIRE

Les travaux d'extension du cimetière du Guillaume se sont terminés en 2023. La capacité d'accueil de cet équipement a ainsi été augmentée avec la création de 664 nouvelles concessions, d'un caveau communal, de 60 cases de columbarium et d'un ossuaire.

L'étude sur **l'extension du cimetière de Bois-de-Nèfles** a démarré au cours de l'année 2023. L'objectif de ces travaux est d'augmenter à terme la capacité de cet équipement par la création de 350 concessions en pleine terre, d'un caveau provisoire, d'un ossuaire, de 30 cavurnes et de 60 cases de columbarium. L'année 2024 sera axée sur la réalisation des études, le lancement de l'enquête publique et des demandes d'autorisations préfectorales.

Les études relatives à **l'extension des cimetières de Villèle et Tan Rouge** se poursuivront en 2024. Le nouveau marché de maîtrise d'œuvre du cimetière de Tan Rouge a été notifié fin 2023, en même temps que s'achevait l'enquête publique. Le permis d'aménager relatif à l'extension du cimetière de Villèle a été obtenu fin 2023. L'année 2024 sera axée sur la rédaction du cahier des charges relatif aux marchés de travaux, à la publication de ces marchés et à l'analyse des offres.

Dans le même registre, le programme d'e**xtension du cimetière de Ravine Daniel** sera élaboré, afin de commencer en 2024 la phase d'études de ce projet.

Dans le cadre du projet de réalisation des deux chambres funéraires de l'Étang Saint-Paul la Ville déposera en 2024 auprès du Préfet de La Réunion son dossier de demande d'autorisation, préalable nécessaire à la réalisation de cet équipement. Les marchés de travaux seront lancés avant la fin de l'année 2023 en vue d'un démarrage effectif avant la fin du premier semestre 2024.

Concernant la réalisation des deux chambres funéraires sur La Saline, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cours du dernier trimestre 2023. La phase d'étude devrait se poursuivre en 2024, ainsi que le lancement des marchés de travaux.

La Ville va également lancer en 2024 un marché en vue de retenir un prestataire dans le cadre de son projet de numérisation des cimetières. Le cimetière pilote retenu pour ce projet est celui de Tan Rouge. L'objectif pour 2024 est d'aboutir à la mise en place d'une cartographie numérique du cimetière, répertoriant les concessions afin de permettre aux familles de retrouver facilement les sépultures de leurs défunts, et la mise en place d'une borne numérique interactive au sein de cet équipement.

UN TERRITOIRE SÉCURISÉ

LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

La Ville de Saint-Paul affirme de par la réactivation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'augmenter le sentiment de sécurité de ses concitoyens.

L'année 2023 marque un tournant dans la politique de prévention de la délinquance pour le territoire saint-paulois de par le pilotage de la cellule et la réactualisation des diagnostics permettant d'identifier les déterminants de la délinquance.

Ce vaste territoire d'exception, amène à requestionner les évolutions des formes de la délinquance à différents niveaux :

- Les situations transgénérationnelles
- Les problèmes d'utilisation des espaces de vie notamment le soir et le week-end
- Le décrochage familial
- L'animation préventive du territoire
- L'usage et la consommation de l'alcool et des produits stupéfiants
- L'usage et l'utilisation des écrans
- Le harcèlement scolaire
- L'aménagement des Hauts et l'équilibrage des offres de loisirs et de services.

A cet effet et afin de pouvoir couvrir l'ensemble de la Commune en actions socio-éducatives, la nouvelle Stratégie de Prévention de la délinquance 2023-2030 propose 4 orientations :

- Orientation 1 : Maîtriser la tranquillité publique
- Orientation 2 : Développer la prévention partenariale autour des mineurs et des jeunes majeurs
- Orientation3 : Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales
- Orientation 4 : Assurer une gouvernance rénovée et efficace

Dans le cadre du plan d'actions 2024, des actions ciblées vers le jeune public seront déployées sur l'ensemble de la Commune impliquant les parents.

Parmi ces actions, il conviendra de :

- mettre en œuvre des ateliers contre le harcèlement scolaire,
- mettre en œuvre des actions de formation pour les professionnels de première ligne,
- mettre en œuvre des actions de sensibilisation en matière de violences intrafamiliales et faites aux femmes,
- d'entamer un travail sur les débits de boissons en lien avec la police municipale et la gendarmerie,
- d'associer les habitants dans les différentes démarches.

Pour atteindre ces objectifs, la cellule CLSPD envisage en 2024 de se renforcer avec une équipe d'au-moins 2 agents de médiation de rues par Bassin de Vie et une équipe d'au-moins 12 ambassadeurs du littoral en Service Civique pour le Bassin de Vie de Saint-Gilles-les-Bains.

RENFORCER L'ACTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Une Police Municipale de Proximité

Au regard du dimensionnement de la commune, il apparait nécessaire de renforcer le maillage territorial dans les écarts de la commune. La brigade mobile se traduit par l'acquisition d'un fourgon aménagé et sérigraphié doté d'équipements de saisies informatiques, et d'un agencement dédié à l'activité de la police municipale. Par ailleurs, la brigade mobile permettra de disposer d'un poste de commandement avancé dans le cadre de la gestion de certaines manifestations et également en situation de gestion de crise. Les objectifs visent à rapprocher la police municipale des citoyens dans une logique de police de proximité (accueil des administrés, recueil des doléances, établissement des mains courantes, sensibilisation et prévention…).

Il apparait important de poursuivre l'effort de territorialisation de la police municipale au sein des différents bassins de vie. La Police Municipale est déjà dotée de trois unités : Poste principal à Saint-Paul Ville, la Saline les hauts, et Saint-Gilles-les-bains. L'objectif serait de mieux desservir les secteurs de la Plaine, Bois de nèfles, Sans-souci, Le Guillaume. **Un nouveau poste de PM sera créé au Guillaume afin de répondre à cet enjeu de territorialisation.**

Dans la continuité du rapprochement police municipal/citoyen et inversement, **les patrouilles pédestres, véhiculées, à vélo et en trottinettes seront renforcées sur les centres villes de Saint-Gilles et de Saint-Paul Centre** (à raison d'1 fois tous les 15 jours sur Saint-Gilles et 1 fois par semaine sur Saint-Paul). Par ailleurs, l'effort de proximité de la police municipale continuera également sur les ilets de Mafate 1 fois par mois afin de recueillir les doléances, traiter les problématiques rencontrées dans les prérogatives de la PM et orienter vers d'autres services le cas échéant. **En complément, un travail sera réalisé portant sur la mise en place d'action de proximité en lien avec différentes associations. L'objectif étant d'avoir une Police Municipale interagissant avec l'ensemble des acteurs sur cette thématique qui est l'un des enjeux principaux du projet politique de sécurité.**

Une Police Municipale Efficace

Face aux enjeux du territoire et à sa diversité géographique, **le partenariat entre la police municipale et la gendarmerie sera consolidée sur différentes thématiques** (lutte contre les phénomènes de pousse, consommation de produits stupéfiants et d'alcool sur la voie publique, renforcement des contrôles sur la voie publique et prévention des rixes…) afin d'aboutir à une sécurisation optimale de la circonscription.

Les actions de la police municipale seront également renforcées en matière de réduction des actes d'incivilités et des troubles anormaux du voisinage, de lutte contre les nuisances sonores, de renforcement des contrôles en termes de stationnement et de circulation sur la voie publique notamment aux abords des établissements scolaires. En lien avec le TCO et la Police Intercommunale, les efforts en matière de lutte contre l'errance animal, sensibilisation sur les dépôts sauvages et les VHU seront également accentués.

La professionnalisation des agents continuera d'être renforcée grâce aux séances de Techniques Professionnelles d'Interventions ainsi que le développement des aptitudes physiques par le biais d'entrainements dispensés par les Moniteurs en TPI. **Par ailleurs, un travail sera réalisé afin de développer un partenariat avec des établissements sportifs. L'objectif étant de disposer des moyens les mieux adaptés pour renforcer les compétences physiques des Policiers et être davantage performant dans le cadre des interventions à risque.**

Une Police Municipale Innovante

Afin de renforcer la sécurité des biens et des personnes tout en assurant l'attractivité de son territoire, la Ville renforcera son système de **vidéoprotection par l'installation d'un logiciel d'analyse et de recherche permettant d'améliorer de manière significative le travail des opérateurs vidéo**. Cela s'inscrit dans le cadre d'une stratégie générale de sûreté et de protection de la voie publique afin de dissuader et d'identifier les auteurs d'infractions. **Mais également sur toutes anomalies constatées sur la voie publique (accident, personne en détresse, incendie etc…).**

Afin de disposer de moyen de transport rapide en termes de déplacement sur le territoire et de répondre aux enjeux de la sécurité routière, la PM procédera à **la création d'une brigade motorisée (moto et cyclomoteur).**

Le renforcement des équipes se fera avec le recrutement d'Assistant Temporaire de PM (ATPM) sur des périodes estivales déterminés.

La modernisation des équipements se fera par l'acquisition **de nouvelles armoires fortes pour les armes et munitions** permettant un **suivi et une traçabilité informatisés** lors des prises et intégrations du matériel par les agents, en lieu et place des registres manuscrits.

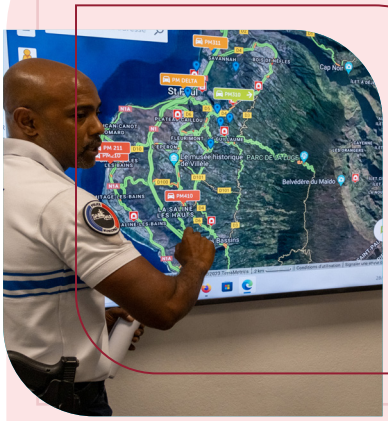

LA SÉCURISATION DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE BAIGNADE

La surveillance opérationnelle des zones de bains est assurée par les surveillants sauveteurs des plages au niveau de cinq postes de secours (Boucan-Canot, Roches-Noires, Hermitage Village, Hermitage la Passe et la Saline).

En 2024, la Ville poursuivra les travaux de **rénovation, sécurisation et modernisation de l'ensemble des postes de surveillance.** Cela concernera principalement le déplacement et la reconstruction des postes de l'Hermitage et des Roches Noires.

La sécurité des activités nautiques est une préoccupation importante qui implique la poursuite du travail collaboratif avec le CSR (Centre Sécurité Requins). A ce titre, le dispositif « water patrol » poursuit son déploiement sur le spot des Roches Noires.

Pour mémoire ce dispositif de protection repose sur la nécessaire **création d'une nouvelle zone d'expérimentation opérationnelle** où des moyens de réduction du risque requin seront déployés et accompagnés de process innovants (caméras sous-marine, balises, bateau technologique...).

Les tests sur le filet de baignade amovible étant terminés, la phase de sélection définitive de la zone de baignade en baie de Saint-Paul se poursuit. Elle devra répondre à un positionnement disposant d'une visibilité acceptable pour le contrôle du filet.
Enfin, afin de renforcer la sécurité sur les plages et permettre le retour des activités nautiques, la Ville poursuivra son effort d'investissement pour acquérir des moyens nautiques et de surveillance complémentaires (jet ski, semi rigide, drones de surveillance, caméras à perche pour le bateau technologique.).

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

Depuis le début de cette année, la collectivité s'est engagée à mettre à jour sont Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et son DICRIM qui se poursuivra en 2024.

Dans cette dynamique, des innovations ont été apportées en termes de moyens humains, de formations et de communication, Ainsi, la création d'une réserve communale de sécurité civile sera la prochaine étape. Son objectif sera de compléter les équipes municipales par le soutien et l'assistance de la population en cas de catastrophes naturelles.

La commune organisera en 2024 les 1ères Assises Saint-Pauloises des Risques Naturels, réunissant tous les partenaires locaux (Ville, Etat, SDIS, Association, Habitants...) afin d'échanger et réfléchir sur les enjeux de la sécurité civile de notre territoire et les réponses à y apporter.

LA SÛRETÉ DES ÉVÉNEMENTIELS

Dans le cadre de la sûreté des personnes lors de grands rassemblements organisés par la collectivité, des moyens supplémentaires ont été mis en place par l'acquisition de barrière anti-intrusion de sécurité mobile. De portiques de contrôle sécurité spécifique adapté pour les événementiels.
Ces dispositifs sont des moyens efficaces pour répondre aux risques dans le cadre des différentes phases d'alerte VIGIPIRAT.

LE SPORT

UNE VÉRITABLE POLITIQUE SPORTIVE POUR UNE VILLE EN MOUVEMENT

Labellisée « Ville Active et Sportive » aux 3 lauriers, la Ville poursuit sa politique sportive en termes d'innovation par son programme d'équipements sportifs, d'animations et d'accompagnement aux associations.

L'affirmation de cette politique sportive attractive et ambitieuse sur 2024 doit continuer d'être connectée aux besoins et enjeux de notre territoire en passant des sports traditionnels aux nouvelles pratiques urbanisées allant de l'implantation de Street workout dans les quartiers, ainsi que la création du premier pumptrack sur son territoire.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE DANS SA DIMENSION UNIVERSELLE

Favoriser la pratique sportive en club

La Ville poursuit son soutien aux clubs qui mettent en place des activités sur le territoire au travers d'une politique d'aide au fonctionnement et au développement.

Elle reconduira son accompagnement aux transports aériens porté par l'Office Municipal des Sport et de l'Éducation Populaire (OMSEP) de Saint-Paul.

La Ville en partenariat avec l'OMSEP s'attachera sur l'année 2024 à mettre en place une nouvelle stratégie de source financement, par le biais d'un « fonds de dotation » au secteur non lucratif dans le domaine du sport. Ce fonds permettra de développer et d'accompagner des initiatives nouvelles autour des thématiques tels que : le sport santé bien être ; le sport et insertion, le sport et inclusion, sport et environnement.

Affirmer le rôle du sport dans la continuité éducative

L'Éducation Physique et Sportive à l'école mais aussi après l'école restent des moments clés auxquels la Ville apporte son soutien en reconduisant pour cette année, les différentes actions suivantes :

Sur le temps scolaire

- Le plan Sports collectifs (basket/ Handball/ Volley/ Football...)
- Le plan Motricité (Gymnastique/ Danse et Boxe)
- Le plan Aisance aquatique & Savoir nager
- Le plan Nautisme (Voile et kayak au lagon)
- Le plan Athécoles

Ce nouveau dispositif « Athlécoles » lancé sur l'année scolaire 2022-2023 a concerné 6 650 enfants. Autant d'enfants du CM2 intégrerons ce dispositif sur l'année scolaire 2023-2024 avec un déplacement de 20 enfants pour assister aux JO de Paris 2024 au mois de juillet.

Sur le temps péri et extrascolaire

• Continuité des écoles municipales de trampo-gym, de beach soccer, beach tennis et de multi-activités pour les 07/11 ans

Pour cette nouvelle année scolaire 2023-2024, 1 centre de perfectionnement en handball qui concernera plus de 30 enfants verra le jour tous les mercredis après-midi, sur le gymnase du Guillaume.

Une école municipale sport handicap et une école municipale de surf sont en cours de réflexion dans leur mise en place.

Enfin, le plan « Vacances Sports » viendra étoffer l'offre d'activités pour toutes l'année pour les 07- 15 ans.

Accompagner le développement du sport santé bien être

Le sport au service de la santé est une des orientations phares de notre politique sportive. L'accompagnement de l'Office Municipal des Sport et de l'Éducation Populaire (l'OMSEP) en tant que première « Maison Sport Santé » sur le plan Régional, permet :

• De renforcer les 2 dispositifs Sport Santé sur Ordonnance et Sport Santé Plus sur l'ensemble de notre territoire,

• De consolider la formation Sport Santé Bien être des éducateurs de la Ville, au sein de la Direction des Sports.

16 éducateurs ont participé à la fin octobre à une formation Sport Santé Bien être de niveau 2, leur permettant d'encadrer des personnes ayant des pathologies du type lombalgie chronique, diabète, obésité, cardio-vasculaire ou qui sont en rémission de cancer.

• De continuer à promouvoir sur les 6 bassins de vie, les 2 dispositifs de « Bouger (Ô Féminin, Ô Séniors) » et en 2024, le projet de mise en place d'un tout nouveau dispositif « Bouger Ô Handicap ».

• D'accentuer la mise en place de « l'heure de sport hebdomadaire aux employés » par une grande palette d'activités. Une nouvelle activité sera bientôt proposée dans le cadre de ce dispositif : le padel tennis sur le front de mer de Saint-Paul.

Développer les sports de nature

Poursuivre la démarche de la Commission Communale des Espaces Sites et Itinéraires dont les objectifs sont :

• Le maintien et la sécurisation des voies d'escalade en milieu naturel en lien avec la Ligue d'Escalade.

• Le suivi de la convention avec la ligue de vol libre et L'IRT pour le développement du parapente sur notre territoire (aménagement de l'aire de décollage et d'atterrissage)

• La Réhabilitation de l'espace de course d'orientation permanente au niveau du belvédère de Plateau Caillou.

LES ÉQUIPEMENTS, VECTEURS DE DYNAMIQUE SPORTIVE DE LA VILLE ET DE CHACUN DES BASSINS DE VIE.

Les principaux enjeux sont d'entrete¬nir, rénover et réhabiliter un parc d'équipements sportifs très vieillissants tout en maintenant son activité, mais également de créer de nouveaux équipements sportifs dans l'ensemble des bas¬sins de vie afin de diversifier l'offre sportive sur le territoire.

Les demandes d'activités sportives d'aujourd'hui ne correspondent plus forcément aux équipements sportifs d'hier, il s'agira d'être innovant et de multiplier les projets au cœur des quartiers : street workout, Parkour, pumptrack, skate park, foot 5...

Parmi les projets prévus en 2024 :

- La réhabilitation du Dojo de David DOUILLET sur Plateau Caillou
- La livraison d'un Pumptrack sur Plateau Caillou (inauguration possible en novembre)
- La finalisation du programme Street Work Out sur le quartier de Ruisseau
- La finalisation d'un programme de réhabilitation de l'aire de jeux de Bois Rouge
- Le lancement d'un CPI avec la SPL Tamarun sur le programme d'un terrain de foot 5 sur Plateau Caillou
- La poursuite du programme concernant la création d'un Plateau Sportif sur Bellemène
- Le lancement des études sur une aire de musculation et de fitness sur Villèle

La recherche de financements restera une priorité sur l'ensemble des projets ainsi que la mutualisation des équipements publics recherchée en nouant des partenariats avec les autres collectivités (Région, Département), l'Etat par le biais de l'Agence National du Sport et les fédérations sportives dans le cadre du plan 5000 équipements.

Pour les projets d'envergure visant à rattraper le retard structurel en équipements sportifs, figurent les projets de création d'un gymnase sur la Saline et d'un complexe vélo sur Cambaie qui se concrétisent dans l'avancement des dossiers.

La réflexion et des études seront menées courant 2024 et de manière prioritaire, sur :

- La création d'un Espace Régional des sports de combats, du sport handicap et du sport santé
- La mise en place d'un programme concernant la fermeture des 2 préaux sports « Champs Merle » et « Boucan »
- La couverture de 3 plateaux d'EPS sur le littoral, à mi-pente et dans les hauts
- La réhabilitation du Stade Régional Paul Julius Bénard.

Parallèlement à ces différents projets, une des orientations essentielles de 2024 est d'une part, l'optimisation de l'attribution des créneaux dans les équipements sportifs arrivés à saturation par une meilleure évaluation systématique des fréquentations et d'autre part, sur la mise en place d'un système d'accès automatisé de nos équipements permettant de tendre vers un fonctionnement plus autonome de nos associations sportives sur nos équipements.

LA PRATIQUE SPORTIVE COMME VECTEUR DE RAYONNEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ POUR LE TERRITOIRE

Saint-Paul rayonne par le sport bien au-delà de ses frontières. Ce dynamisme et cette vitalité sont le résultat d'un engagement fort de notre tissu associatif, d'une expertise dans l'organisation et l'accueil de grands événementiels sportifs et les résultats de nos athlètes, tant champions du Monde, d'Europe et/ou de France.

Parmi les événementiels phares de la Ville qui seront reconduits en 2024 :

- Open International de Beach Tennis de La Réunion.
- La Mégavalanche
- Jour de Sport Santé,
- Meeting international de natation,
- le Grand Raid,

Enfin, pour cette année 2024 Saint-Paul s'inscrira dans le dynamisme des Jeux Olympiques et paralympique de Paris 2024 en accueillant le 12 juin la flamme olympique sur son territoire et en mettant en place sur le front de mer de Saint-Paul une « Beach fan Zone » du 26 juillet au 11 août sur l'esplanade du débarcadère.

CULTURE ET PATRIMOINE

DES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ POUR LA VILLE

UNE DYNAMIQUE CRÉATIVE, MARQUE DE FABRIQUE DE LA POLITIQUE CULTURELLE SAINT-PAULOISE.

Une programmation d'évènements culturels toujours plus riche et diversifiée, respectant l'équité territoriale et favorisant l'accès à la culture pour tous, tout en contenant les dépenses.

L'année 2024 sera marquée par des manifestations qui s'inscrivent de manière récurrente dans le calendrier des animations : Nouvel An Chinois, Nouvel An Tamoul, l'Aïd, la Journée Internationale du Vivre Ensemble, le Dipavali, le 20 désamn, en articulation étroite avec les associations et les acteurs du terroir.

Des évènements nationaux, européens ou internationaux vont également rythmer l'année : les Journées européennes de l'archéologie, Les Journées Européennes du Patrimoine, les Journées nationales du patrimoine de pays et des moulins, des Journées nationales de l'Architecture, la Semaine créole, la Fête de la Musique.

Des fêtes de quartier (re)verront le jour et un évènement grand public dédié à notre patrimoine va être créé.

Une année 2024 placée sous le signe de l'ouverture au monde…

Le Festival 7 Soleils 7 Lunes, porté par le centre culturel Lespas Leconte de Lisle, est un évènement annuel qui s'inscrit dans le réseau 7S7L, regroupant 12 pays membres, soit plus d'une trentaine de communes. Ce réseau, actif dans les pays francophones et lusophones, se réunira en avril 2024, à Saint-Paul ; c'est une opportunité pour faire rayonner la culture réunionnaise à travers le monde.

… et des 60 ans des Fêtes de Juillet !

En 1964, une fête populaire est créée sur le Front de mer de Saint-Paul. 60 ans plus tard, la Fête occupe une place prépondérante dans le panel des festivités proposées à l'ensemble des réunionnais ; près de 200 000 personnes profitent ainsi de la braderie commerciale du centre-ville, de la fête foraine, et des plateaux artistiques à ExpoBat. Pour les 60 ans, une attention particulière sera donnée aux animations et aux spectacles du centre-ville et sur ExpoBat.

Émergence, accompagnement et soutien des lieux de création et de diffusion

Le territoire de Saint-Paul est riche de lieux de création et de diffusion portés par des acteurs publics et privés : Lespas, le Téat plein air, …

L'espace culturel Lespas Leconte de Lisle occupe une place grandissante dans la vie culturelle sur le territoire. Des réflexions autour d'un potentiel agrandissement en lien avec le PRU et des travaux de réfection vont être menées.

La Longère Sudel Fuma est un superbe écrin pour des expositions d'artistes locaux ou d'ailleurs. Il est prévu de lui conférer une visibilité en s'appuyant sur une programmation culturelle ambitieuse.

La Maison Serveaux, siège de la Culture et du Patrimoine saint-paulois, va connaître une réfection extérieure, permettant de lancer des réflexions sur des formes de diffusion ou des résidences d'artistes, confrontant les nombreuses disciplines artistiques (musique, danse, théâtre, arts visuels…).

Installer un quartier culturel créatif dans le centre-ville de Saint-Paul

La Ville de Saint-Paul souhaite promouvoir une offre culturelle originale autour de Lespas et la Cerise : rue piétonnisée, mise en réseau d'un espace culturel et de parcours pérennes ou éphémères entre les équipements du centre-ville de Saint-Paul en encourageant le développement d'initiatives privées d'industries créatives.

Soutien, structuration, création et diffusion des arts vivants et arts visuels

La Ville de Saint-Paul maintient un haut niveau d'aide aux acteurs du secteur et conventionne, sur des délais pluriannuels, avec des associations saint-pauloises.

Par ailleurs, à travers le dispositif MAQ (manifestation artistique de qualité), la Ville s'engage à soutenir l'innovation culturelle en favorisant la création artistique professionnelle d'aujourd'hui en matière de théâtre, de marionnettes, d'arts de la rue, de cirque, de danse, de musique, d'arts de la parole, de cinéma, d'arts plastiques, visuels ou de toute forme hybride mettant l'accent sur la pluridisciplinarité.

Mise en œuvre du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle, en articulation du Plan Éducatif Global

En partenariat avec la DAAC (Délégation Académique à l'éducation Artistique et à l'Action Culturelle), la DAC (Direction des Affaires Culturelles) et les trois circonscriptions, la Ville de Saint-Paul développe son engagement financier et méthodologique pour permettre aux élèves un accès à l'œuvre, une rencontre avec l'artiste et la pratique artistique.

Accompagnement des ateliers municipaux de musique vers l'Ecole municipale de Musique

Afin de faire évoluer les ateliers municipaux de musique en École municipale de Musique et d'Art, plusieurs axes doivent être développés : augmenter le nombre de disciplines enseignées, intégrer le solfège dans la proposition pédagogique, développer l'enseignement selon le schéma national d'orientation pédagogique (sept. 2023).

L'articulation entre les pratiques des ateliers municipaux et celles de l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest et étendre les propositions aux adultes seront également des axes de développement en 2024.

Faire de Saint-Paul une terre de festivals

Plus de 10 festivals rythment l'année culturelle saint-pauloise : Festival Opus Pocus, Reunion Fest Comédy, Festival du Film au Féminin, Festival de Blues, Francofolies, ...

Tout au long de l'année, Saint-Paul va vibrer de propositions originales, d'énergie créatrice, de talents multiples et de scènes incontournables.

Saint-Paul, terre de tournage

La Ville de Saint-Paul souhaite faciliter l'accueil de tournages sur son territoire en permettant l'accès à ses sites et ses monuments emblématiques.

SAINT-PAUL, UNE AMBITION PATRIMONIALE AFFICHÉE

Labellisée Ville d'Art et d'Histoire, la Ville de Saint-Paul est propriétaire de 12 bâtiments patrimoniaux sur les 26 que compte le territoire. Des travaux de restauration très importants doivent nécessairement être menés sur bon nombre de sites.

Conserver, restaurer, valoriser les patrimoines culturel, matériel et immatériel et les rendre accessibles à la population sont les maîtres-mots de la politique patrimoniale saint-pauloise et les garants d'un Label ainsi affiché et visible.

Lancement des études de définition et de faisabilité

La Villa Verguin. Afin de rendre accessible le temps lontan et de faire découvrir ce joyau de la vie saint-pauloise du XIXe siècle, un diagnostic patrimonial et une étude pour une réhabilitation à l'identique, couplée à la création d'un espace convivial vont être lancées.

La Maison POTA. Le pré-programme établi, les études vont se poursuivre. Le projet prévoit la reconstruction à l'identique de la Maison Pota et la construction d'un bâtiment autour, tous deux dédiés à l'accueil de l'Office de Tourisme de l'Ouest, du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine , d'une salle d'exposition et de bureaux.

Grand Kour. L'étude réalisée précédemment ne pouvant être mise en œuvre, il faut donc relancer, via une étude, la réflexion sur le devenir de ce site patrimonial, en intégrant les usages actuels du site.

La Grande Maison Savanna. Une étude de définition en lien avec le sas d'entrée sur la Réserve et l'Histoire de la Grande Maison sera engagée, en vue de l'élaboration d'un cahier des charges pour engager la phase opérationnelle.

Vue Belle. Une étude d'opportunité, s'appuyant sur l'étude réalisée précédemment et sur des besoins exprimés du territoire va être lancée.

Le Hangar Fillod. La vocation de ce bâtiment est de devenir la Maison des associations. Un programme va être établi afin de lancer la réhabilitation de ce site.

La Poudrière. Gérés par la SPL Tamarun, les travaux vont être revus totalement pour correspondre aux attentes communes de la Direction des Affaires culturelles et de la Ville.

La Fontaine de la Vierge. L'ensemble du projet va être réactualisé. Une recherche de financement est en cours.

Le Four à chaud de Grand Fond et l'ancienne prison des Aigrettes sont des sites qui feront l'objet de réflexions pour envisager, avec les acteurs du territoire, leur devenir.

Salle de conférence du Front de Mer : L'étude de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et de réaménagement sera finalisée en 2024.

Poursuivre le travail d'inventaire, d'études et de diagnostic

Les inventaires des patrimoines historiques et culturels sont primordiaux et préalables à tout travail de conservation, de protection, de restauration et de valorisation. L'objectif est d'apporter à la commune les éléments de connaissances de son patrimoine, éclairer ses décisions tant pour la prise en compte du patrimoine pour les projets d'aménagement, que pour son appropriation par la population ou pour sa valorisation touristique.

L'inventaire des patrimoines de la zone Nord de Saint-Paul [Citernes, chemins pavés, patrimoine défensif, chemin de pêcheurs, quartier de la Baie avec ses kaz pêcheurs] sera lancé en 2024.

Par ailleurs, une ambition sera donnée sur le patrimoine maritime.

Partager et valoriser nos connaissances

Augmenter les propositions de visites découvertes pour tous les publics, avec supports divers

Passeport Patrimoine : faire que tous les élèves du premier degré bénéficient d'une visite patrimoniale.

Soutien à l'édition

Le Label Ville d'Art et d'Histoire exige de pouvoir offrir aux publics, des publications sur le Patrimoine. Longtemps à l'arrêt, les publications vont reprendre. Elles mettent en lumière la richesse et la diversité du patrimoine de la Ville et invitent à découvrir ses patrimoines et les actions de médiation mises en place. L'édition sera bien-sûr numérique et sur papier.

Des projets, émanant d'associations, pour rendre hommage aux zarboutans des quartiers.

Une volonté marquée de soutenir la création littéraire autour de la connaissance du patrimoine, pour tous les types de publics, en articulation avec l'ensemble des directions de la Ville.

La création d'un Office municipal de la Culture et du Patrimoine

La vocation de cette instance sera de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour tous, de simplifier les liaisons entre la Municipalité, les organismes d'Etat, régionaux et départementaux et de soutenir les actions des associations culturelles.

L'écriture de la politique culturelle et patrimoniale

La politique culturelle et patrimoniale se doit d'être co-construite avec les acteurs culturels du territoire (associations – institutions – personnes-ressources).

Des ateliers-débats, des rencontres thématiques avec les acteurs vont être mis en place.

Cette méthodologie proposée va permettre d'écrire une politique partagée par les acteurs et surtout, elle donne la possibilité d'identifier les priorités et de formaliser les attentes des acteurs culturels. Un exemple concret est la mise en place d'un atelier pour la dénomination ou re-nomination des rues / places...

Cette stratégie se devra d'être claire, lisible, partagée et connue de tous.

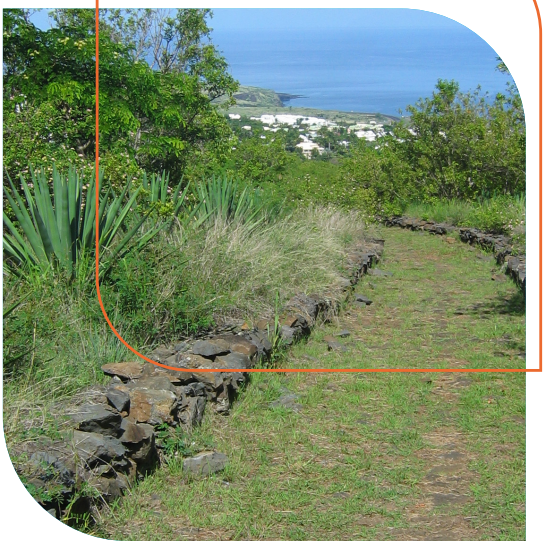

VALORISATION DU PERSONNEL COMMUNAL ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'année 2023 a permis la validation des nouvelles lignes directrices de gestion pour les trois prochaines années. Elles s'articulent autour de 7 axes et 33 actions prioritaires suivantes :

Organisation et Conditions de Travail

- Adapter l'organigramme aux besoins actuels
- Mettre à jour du tableau des emplois et des effectifs
- Mettre à jour des fiches de poste
- Respecter du calendrier des entretiens annuels
- Rénover le règlement intérieur du personnel
- Améliorer la visibilité des cycles de travail et des plannings horaires
- Améliorer la communication interne

Formation

- Valoriser l'apprentissage
- Assurer l'égal accès des agents à la formation
- Établir un plan de formation
- Informer des agents sur les dispositifs de formation y compris le CPF
- Lutter contre l'illettrisme

Améliorer l'Attractivité de la Collectivité

- Actualiser le régime indemnitaire :
- Poursuivre le plan de titularisation
- Améliorer le dispositif de télétravail :
- Améliorer les conditions de travail, notamment des locaux
- Respecter le calendrier des avancements de grade et promotion interne
- Soutien de l'action sociale

Améliorer la continuité et la qualité du service public

- Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Pérenniser le dispositif d'immersion professionnelle
- Faciliter la mobilité interne

Santé et Sécurité

- Mettre à jour le document unique
- Établir une procédure de signalement
- Rattraper et assurer un meilleur suivi des visites médicales
- Former et suivre les formations obligatoires
- Attribuer et suivre l'attribution des EPI (Équipements de Protection Individuelle)
- Mettre en place des procédures de sécurité au travail

Maintien dans l'emploi et handicap

- Réaliser les actions de la convention avec le FIPHFP
- Développer une politique de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Assurer le suivi santé spécifique des agents
- Proposer un accompagnement social aux agents

Égalité femmes / hommes

- Favoriser l'égalité dans la rémunération, la formation et l'évolution professionnelle des agents
- Organiser un avancement équilibré

La politique de gestion des ressources humaines de 2024 va donc se concentrer à la réalisation des actions des LDG.

La masse salariale devrait s'établir entre 104 M€ et 105 M€.

Ce montant devra intégrer l'évolution des facteurs exogènes (effet Glissement vieillesse technicité – GVT - correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne), les coûts liés à l'augmentation de la valeur du point d'indice ainsi que la revalorisation du SMIC et les coûts induits par la refonte du RIFSEEP et le rattrapage de la NBI.

Les prévisions relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel pour l'année 2024 visent également à améliorer d'une part les conditions de travail collectives par la mise en œuvre d'une gestion des Ressources Humaines innovante et participative, et d'autre part, les situations individuelles.

Par ailleurs, sera poursuivi en 2024 et au-delà un accompagnement au management au profit de l'ensemble des cadres en fonction d'encadrement, afin de permettre à la fois leur professionnalisation et l'instrumentation avec la conception et la mise en place d'outils de pilotage et de gestion des activités et des politiques publiques.

OPTIMISATION DES RESSOURCES

L'amélioration du suivi des moyens logistiques et une meilleure utilisation des logiciels de gestion existants permettront d'optimiser le fonctionnement des services.

En 2024, les objectifs d'optimisation de la gestion des moyens logistiques et évènementiels seront poursuivis :

→ **Modernisation du matériel** pour la gestion événementielle : Le renouvellement de cet équipement est essentiel pour la gestion d'événements et facilitera les opérations des agents en charge de ces événements.

→ **Optimisation des moyens logistiques :** Le déploiement d'une solution technique permettra d'améliorer la gestion du patrimoine communal, en mettant un accent particulier sur le mobilier.

→ **Réservation dématérialisée des équipements communaux :** Cela facilitera le suivi des prêts d'équipements, la gestion des disponibilités et améliore la transparence dans leur utilisation.

→ **Modernisation du système de gestion informatique du stock du magasin central** : Il s'agit de remplacer l'ancien système de gestion du stock du magasin central par un outil informatique plus moderne. Cette mise à jour permettra d'optimiser la gestion des données et de suivre plus efficacement les mouvements de stock.

→ **Mise en place d'indicateurs de consommation par service ou par site (en lien avec l'objectif précédent) :** Ce processus implique l'établissement d'indicateurs pour mesurer la consommation de ressources, tels que l'énergie ou les fournitures, par service et par site. Cela permettra une gestion plus ciblée et une identification des domaines nécessitant des améliorations. Cette action se fera en lien avec le BEGES.

→ **Centralisation de la gestion administrative des marchés de la Direction des Moyens Généraux :** permettant ainsi une coordination et un suivi plus efficace de ces opérations.

→ **Optimisation des espaces de stockage du centre technique municipal en termes d'organisation et d'utilisation**

→ **Poursuite de l'amélioration de la gestion du parc automobile :** avec la mise en place de systèmes de suivi de véhicules, la mise en œuvre de pratiques d'entretien plus efficaces et la recherche de moyens pour réduire les coûts.

→ **Encadrement des remisages à domicile :** La municipalité continue de superviser la pratique des remisages à domicile en conformité avec les règlements en vigueur, tout en maintenant un contrôle sur la consommation de carburant.

→ **Modernisation de la gestion documentaire et archivistique communale :** Ce projet consiste à rendre les documents et archives municipaux plus accessibles en les mettant en ligne sur l'intranet. Il inclut également l'utilisation de fonctionnalités avancées telles que le référencement, la catégorisation, la mise en page, la recherche, et la diffusion d'informations pour les utilisateurs, améliorant ainsi l'efficacité de la gestion documentaire.

MODERNISATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DÉMATERIALISATION

En 2024 la collectivité continuera la démarche de modernisation et de simplification de ces services que ce soit dans son fonctionnement interne, ou les services à destination des citoyens.

SIMPLIFIER ET MODERNISER LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

A l'ère du tout numérique, la Ville de Saint-Paul se doit d'avoir une offre de service en ligne à disposition de nos citoyens. Pour se faire, un portail citoyen sera lancé en 2024. Ce portail permettra de proposer plusieurs services fournis par la collectivité, et cette offre continuera de s'étoffer sur 2025. La mise en place de ce portail sera accompagnée d'une étude sur la refonte du portail famille.

Afin d'apporter une réponse et un suivi aux demandes de nos citoyens, mais aussi de faciliter le traitement des services, la Ville déploiera un logiciel de gestion du patrimoine et des services techniques qui nous permettra, en liaison avec le portail citoyen, d'apporter des moyens transversaux de traitements aux différents services de la mairie. Ce déploiement doit être accompagné afin de permettre une bonne prise en main par les agents de la collectivité.

Nous poursuivrons la mise en place de la dématérialisation au sein de la collectivité en poursuivant les chantiers déjà lancés, tels que la mise en place d'un parapheur électronique ou encore la gestion des actes administratifs.
Par ailleurs afin de simplifier les démarches, la Ville s'équipera en 2024 d'un logiciel de gestion de toute la chaîne du courrier, ce logiciel apportera de la traçabilité vis-à-vis des demandes auprès de la collectivité.
L'acquisition d'un logiciel de gestion des recrutements permettra également d'apporter plus de simplicité, de visibilité et d'information.

Dans le cadre de la fourniture d'un site pilote pour la numérisation des cimetières, la Ville s'équipera d'un logiciel de gestion des cimetières qui permettra de faciliter l'accès aux données funéraires et mieux orienter les visiteurs sur site et via le site internet de la ville.

Afin de parachever la chaîne de la dématérialisation au sein de la collectivité et de préparer la ville à l'Open Data la ville s'équipera, en lien avec les Archives de la Ville, d'un SAE (Système d'Archivage Électronique), logiciel spécialisé permettant l'archivage légal des documents numériques.

SÉCURISER LES SYSTÈMES D'INFORMATION

La collectivité de Saint-Paul est de plus en plus connectée, ouverte (intranet, portails, télétravail, smartphones…), dématérialisée et agrège des données qui sont une manne financière pour les pirates informatique. Nous avons pu constater que les collectivités ne sont pas l'abri des cyberattaques et que La Réunion n'est pas une terre exempte de cybercriminalité.

Renforcer la sécurité de nos systèmes d'information

Afin de mieux protéger le Système d'Information nous devons dans un premier temps réaliser un audit de sécurité et des tests d'intrusion qui nous permettra d'établir un plan de remédiation associé.
De plus nous devons déjà mieux sécuriser nos postes de travail avec la mise en place d'un EDR (Endpoint Detection and Response désigne une technologie logicielle de détection des menaces de sécurité informatique sur les équipements numériques (ordinateurs, serveurs, tablettes, objets connectés)). Cette fonctionnalité nous permettra de mieux être armé dans la détection des menaces sur nos Systèmes d'Information.

Cybersécurité

Cybersécurité : « Rôle de l'ensemble des lois, politiques, outils, dispositifs, concepts et mécanismes de sécurité, méthodes de gestion des risques, actions, formations, bonnes pratiques et technologies qui peuvent être utilisés pour protéger les personnes et les actifs informatiques. »

La collectivité se doit d'être prête à réagir quel que soit la situation, aussi nous allons initier la construction des plans de gestion de crise et élaboration du PCA (Plan de Continuité d'Activité) et/ou PRA (Plan de Reprise d'activité) de nos Systèmes d'Information.

Sensibiliser les agents de la Collectivité

La protection des Systèmes d'Information est l'affaire de tous, une majorité des attaques commencent par la recherche de faille et de portes ouvertes. Un des points d'entrée les plus sondés sont lié à l'utilisateur. Il est donc important de sensibiliser et de former les agents sur les risques autour de la cybersécurité.

CONSTRUIRE UN SYSTEME D'INFORMATION RESPONSABLE

La transition numérique est un enjeu économique et social pour les collectivités territoriales. Avec le développement des usages numériques la collectivité se met en ordre de marche afin de répondre aux nouveaux besoins, mais également d'optimiser son fonctionnement à travers la numérisation de ses activités.
Ceci implique une montée en charge de l'utilisation de nos infrastructures qui doivent être en capacité de répondre à tous ces besoins. Cette transition est intrinsèquement liée à une augmentation de la consommation qui reste méconnu de nos agents.

Résorber la dette technique

Avec une ambition très importante sur la mise à disposition d'un portail citoyen pour la relation usager et la mise en ligne des services de la collectivité, nous nous devons de disposer de Systèmes d'Information suffisamment dimensionné et résilient pour être à la hauteur de nos ambitions. Ainsi nous lancerons en 2024 une réflexion sur la refonte de notre cœur de réseau et d'hébergement pour accueillir les services aux citoyens.

Développer la sobriété numérique

Face au développement des usages numériques, la collectivité s'efforce de répondre aux nouveaux besoins des administrés et des agents, mais également d'optimiser son fonctionnement à travers la numérisation de ses activités.
Nous allons également développer la sensibilisation auprès de nos agents sur la sobriété numérique et les conséquences du tout numérique.
Nous allons également développer les outils mis à disposition dans le cadre du télétravail des agents, avec notamment des moyens de communication.

Accompagner l'inclusion numérique

La crise sanitaire a accentué la relation au numérique dans tous les actes de la vie quotidienne que ce soit dans sa vie professionnelle ou personnelle et la collectivité doit s'assurer que les agents et les usagers sont à l'aise dans cette société de plus en plus fortement numérisée.
L'e-inclusion est menée par le biais des projets du Pôle Citoyenneté et Vie Locale à destination des administrés.
Nous participerons à l'e-inclusion au niveau de nos agents au travers d'un programme d'évaluation numérique des agents porté par un outil de certification numérique qui sera développé en 2024. À partir des résultats globaux issus de cette évaluation, une offre d'accompagnement sera déployée dès 2024 et se poursuivra en 2025 pour accompagner nos agents dans leur montée en compétences sur les usages numériques (cybersécurité, data, réseaux sociaux...).
Cette évaluation est par ailleurs un prérequis pour l'obtention du Label Ville Internet, label pour lequel la collectivité se met en ordre de marche pour l'obtention d'ici à 2025.
De plus afin de permettre une appropriation des outils numériques mis en place par la collectivité auprès de nos agents, nous lancerons en 2024 une plateforme d'autoformation à destination de nos agents qui regroupera les informations nécessaires à la bonne utilisation des outils de la collectivité.

CONSTRUIRE UNE VILLE INTELLIGENTE

Le développement des fonctionnalités liées à la Smart City (Ville Intelligente ou encore le numérique au service des moyens techniques) prend de plus en plus de place au sein des organisations des villes de par le monde. Ces concepts permettent d'apporter des améliorations dans le fonctionnement des services techniques notamment, et ouvrent des perspectives sur la réalisation de projets structurants pour la collectivité.

Pour construire cette ville de demain, il s'agira de mettre à disposition les moyens numériques pour la gestion des services de la collectivité (gestion de l'éclairage public, gestion de l'eau, gestion intelligente des parkings, surveillance de la pollution, qualité des espaces de baignades, ne sont que quelques exemples de ce que peut apporter la Smart City)

Réaliser une étude d'opportunité pour préparer la Collectivité de demain

Les nouvelles technologies et le numérique sont de plus en plus au cœur de la vie de tous. De nouvelles opportunités d'améliorer les services de la collectivité émergent de tous ses nouveaux moyens. Il convient donc de préparer les prochaines années.

Pour se faire dès 2024 nous nous engageons dans une démarche afin de réaliser une étude d'opportunité qui nous permettra de définir les projets qui seront les plus structurants pour les évolutions futures de la collectivité.

COMMANDE PUBLIQUE ET PERFORMANCE

PROMOUVOIR UNE COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE- AMÉLIORER L'ACCÈS DES TPE/PME AUX MARCHES PUBLICS

Il est prévu de renforcer l'utilisation des dispositifs permettant de faciliter l'Accès des TPE/PME à la commande publique à travers notamment le développement du niveau d'allotissement et des procédures multi-attributaires. Pour que l'allotissement permette une réelle diversification des prestataires, les marchés de la Collectivité doivent prévoir, lorsque cela est possible, une clause de limitation des lots attribués. De même, pour que les procédures multi-attributaires soient réellement « impactantes » pour les entreprises, les modalités de répartition des commandes en cours d'exécution des marchés doivent être revues (développer la méthode du « tour de rôle »).

Les démarches engagées en 2023 de simplification des procédures via notamment les dispo¬sitifs spécifiques (loi Accélération et Simplification de l'Action Publique et relèvement de seuil, procé¬dure spécifique liée à l'innovation...) seront poursuivies en 2024.

Une redynamisation de la démarche Stratégie du Bon Achat est à mener en lien avec le TCO et l'organisation d'une journée du territoire pour la région Ouest. A ce titre, la convention SBA devra faire l'objet d'une mise à jour et d'une reconduction.

VERDISSEMENT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) pose des obligations nouvelles pour les collectivités territoriales afin que soit mis en avant des achats de produits issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage. Le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 vient préciser les produits et catégories de produits concernés. A ce titre, la Commune de Saint-Paul prévoit déjà l'intégration de ces dispositions dans ses consultations. Tout en gardant à l'esprit le caractère insulaire de l'économie locale avec ses contraintes, ces dispositions ont vocation à se développer à l'avenir.

De même, en application de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Climat et résiliation), une dynamique de « verdissement » de la commande publique de Saint-Paul devrait être impulsée. Ainsi, des critères de jugement des offres et des conditions d'exécution plus « verts » devront être systématiquement prévus dans les marchés. Pour rappel, à partir de 2026, les critères et/ou des spécifications techniques concourant au verdissement de la commande publique devront obligatoirement être introduits dans les marchés publics..

OPTIMISER L'UTILISATION DES CLAUSES D'INSERTION ET DES MARCHES RÉSERVÉS

Le développement du recours à la clause d'insertion et aux marchés publics réservés est un objectif constant. Un meilleur suivi des actions et un développement du réseau partenarial sont aussi nécessaires dans ce domaine. C'est dans ce cadre qu'une démarche d'élaboration du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) sera impulsée.

DÉVELOPPER LA SÉCURISATION DU RECOURS AUX COMMANDES « Hors Marchés »

Le recours aux commandes « hors marchés » constitue une source d'insécurité juridique. A ce titre, outres les procédures internes déjà mises en place (Mapa 1, Mapa 2 et Mapa 3), les règles suivantes devront être respectées pour sécuriser les commandes de la collectivité :

- Une meilleure anticipation des renouvellements de marché
- Une meilleure programmation des marchés
- Une refonte de la nomenclature achat. Cette refonte sera précédée par un travail de cartographie des achats de la collectivité via un outil numérique.
- La démarche de veille et d'alerte sur les cumuls « tiers » et « familles » déjà mise en place et à développer

ACCOMPAGNER ET FORMER LES SERVICES OPÉRATIONNELS/OUTILS D'AIDE A LA RÉDACTION

L'instruction des dossiers « marchés publics » doit répondre à un triple impératif : (1) réactivité dans un contexte où les délais sont de plus en plus contraints ; (2) sécurité juridique et (3) amélioration de la « qualité » des contrats. Pour répondre à ces objectifs, une démarche d'appropriation de la culture « marchés publics » doit être engagée. Cette démarche pourra passer par des actions d'informations et de formations des services opérationnels sur des problématiques rencontrées par ces services dans la rédaction ou l'exécution de leurs marchés.

Toujours dans l'optique de répondre à ces objectifs, une réflexion est actuellement en cours pour doter la collectivité d'un outil d'aide à la rédaction des marchés.

APPUI AU PILOTAGE, OPTIMISATION, MAITRISE DES RISQUES ET INNOVATION

Au point de convergence des ressources rares, des besoins croissants de nos usagers et des crises conjoncturelles, nous devons prendre en compte et faciliter grâce à la **transversalité,** à **l'échange**, à la diffusion de pratiques, la **performance et la résilience** de notre territoire Saint-Paulois. Ce Service est l'occasion de **reposer toutes les actions** de notre collectivité afin de formuler des **objectifs stratégiques clairs** qui permettront de répondre à une nécessité de transparence, de pertinence, d'efficacité et d'efficience.

La nouvelle organisation du Service proposée s'inscrit dans la volonté de notre collectivité à **coconstruire le pilotage de la performance.**

Les principales missions dévolues à ce service seront :

- L'appui en organisation et innovation auprès des services, visant à rechercher la performance de l'administration et une politique achat innovante
- L'optimisation et la maîtrise des risques pour la Collectivité, grâce au contrôle et suivi des satellites et des associations et la mise en place de tableaux de bord thématiques

Parmi les chantiers prioritaires à lancer en 2024 peuvent être cités :

- Diagnostic sur les modalités de gestion du « Parc EXPOBAT » et pistes d'optimisation
- Accompagnement à l'optimisation et formalisation des process
- Mise en place du SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables)

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

L'année 2023 a été rythmée en particulier par les financements de l'Union Européenne au titre du REACT UE qui auront permis de financer de nombreux projets d'infrastructures routières et de réhabilitation des équipements publics.

L'année 2024 verra l'achèvement du PST2 avec la finalisation du programme d'actions engagé par la Ville depuis 2021.

La recherche et la mobilisation de financements partenariaux seront poursuivies en 2024 pour accompagner nos projets en investissement et en fonctionnement.